REVUE D'ETHNOGRAPHIE ET DE SOCIOLOGIE

PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

BUREAU OF AMERICAN ETHNOLOGY
APR 6 1914
LIBRARY

Nos 1-2 JANVIER-FÉVRIER 1914

SOMMAIRE

Pages.

ACTES 1

GRANDIDIER (G.). — Notes sur Oûksem, Berbère saharien de la tribu des Dag Râli, avec un fac-simile de signature et 2 planches 1

GENNEP (A. van). — Etudes d'ethnographie algérienne, deuxième série : XII, Les systèmes de fermeture (avec 11 figures et 3 planches) 4

COHEN (Marcel). — Documents ethnographiques d'Abyssinie (avec 20 fig.) *(Suite et fin)* 23

DEONNA (Waldemar). — Etudes d'art comparé 34

GIRONCOURT (G. de). — L'art chez les Touareg (avec 18 figures) 42

PEAKE (Harold). — The early Bronze Age in the lower valley of the Rhône (avec 6 figures). 57

Communication : **BOUGE (L.).** — Note sur trois statuettes de forme humaine, recueillies à Lifou (îles Loyalty, dépendances de la Nouvelle-Calédonie) (avec 4 fig.). 65

— Lettre du **P. Ch. de FOUCAULD** à M. de Malibran 68

Analyses et notices 69

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. HENRI CORDIER, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Professeur à l'École des Langues Orientales.
Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur en chef des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des Langues Orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École Coloniale.
Secrétaire Général : M. L. DE MALIBRAN Y SANTIBANEZ.
Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie,** professeur d'Ethnographie à l'Université de Neuchâtel (Suisse).
Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président :* M. MAURICE DELAFOSSE.
Asie antérieure. — *Président :* M. J. DE MORGAN.
Amérique. — *Président :* M. le Dr CAPITAN.
Empire russe. — *Président :* M. DENIKER.
Indochine. — *Président :* M. le Dr J. HARMAND.
Italie. — *Président :* M. MARCEL VERNET.
Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président :* M. J. BACOT.
Art préhistorique. — *Président :* M. HENRI BREUIL.
Folk-Lore européen. — *Président :* M. A. VAN GENNEP.

Pour devenir membre de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres et de verser une cotisation annuelle de 25 francs qui donne droit au service de la *Revue*, permet d'assister aux réunions mensuelles de l'Institut, etc. Cette cotisation peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque au Trésorier, M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IXe).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. LOUIS DE MALIBRAN, 28, rue Gay-Lussac, Paris (Ve).

Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscrits, etc.), à M. A. VAN GENNEP, 2, ruelle Dupeyrou, Neuchâtel (Suisse), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue*, chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Seuls les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir les tomes I et II de la *Revue* chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.

Abonnements : Paris, 25 fr. — Union postale, 27 fr.

NOTES SUR OÛKSEM, BERBÈRE SAHARIEN DE LA TRIBU DES DAG RÂLI

Par M. G. Grandidier (Paris).

Il y a une trentaine d'années paraissait sous le titre : *Reconnaissances au Maroc*, un livre qui souleva alors l'admiration et qui, malgré tous les voyages plus récents, est resté un modèle tant par la précision des observations scientifiques que par leur originalité. Son auteur était un jeune officier de cavalerie, le vicomte Ch. de Foucauld qui, sous le déguisement d'un juif et avec un rabbin pour tout compagnon, avait parcouru la presque totalité du Maroc, allant de Tanger à Fez, de là à Taza, la cité interdite, puis, comme chemin de retour, avait franchi les cols inexplorés du Grand Atlas pour gagner le Sahara et reprendre contact avec la civilisation par le sud-algérien.

Après cette mémorable expédition si fructueuse en documents précieux, M. de Foucauld s'était retiré du monde ; l'oubli vint et on apprit simplement que l'éminent voyageur s'était fait religieux ; les années passèrent et ce premier explorateur du Maroc ne restait plus dans l'esprit de tous les Africains qui s'intéressent à notre nouveau protectorat que comme le grand précurseur quand, récemment, des officiers, des voyageurs retrouvèrent le Père de Foucauld ; il était installé à quelque 700 kilomètres au sud d'In-Salah, en plein Sahara ; il vivait là, au milieu des tribus Touareg, adoré de tous, répandant autour de lui les bienfaits de sa charité et de son dévouement.

Tels étaient les seuls renseignements que l'on avait sur le Père de Foucauld, lorsqu'au printemps dernier, il est venu passer quelques mois en France ; il avait amené avec lui un jeune Targui, fils du chef de la tribu des Dag Râli.

Grâce à l'amabilité de M. de Malibran et de M. Gustave Regelsperger, j'ai eu le grand honneur d'avoir la visite du Père de Foucauld et de son compagnon. J'ai pu faire photographier ce dernier et prendre quelques mesures anthropologiques. Ce sont les renseignements recueillis pendant cette visite que je crois devoir publier ici et si, au début de ces notes, j'ai évoqué la carrière du Père de Foucauld, c'est non seulement pour lui rendre un respectueux hommage et le remercier, mais aussi pour appuyer de toute son autorité les données ethnographiques suivantes que j'ai consignées au cours de la conversation.

Le jeune Targui en question s'appelle Oûksem ; il est le fils de Chîkât, chef de la tribu des dag Râli. C'est un berbère saharien de race très pure, de la première famille de sa tribu, de celle qui en fournit toujours les chefs, la plus importante et la plus considérée quoique n'étant pas de grande noblesse. Il est âgé de 22 ans ; son allure est calme et digne ; ses yeux très mobiles, pénétrants, donnent à sa physionomie un air de grande intelligence et de finesse aristocratique ; il s'intéresse à tout ce qui se passe autour de lui ; un mot dont il saisit le sens, car il comprend quelques bribes de français, le met au courant et lui permet de suivre la conver-

sation ou le spectacle. Par exemple sa contenance et son enthousiasme étaient fort curieux lorsqu'il écoutait la conférence que le capitaine Niéger a faite en juillet dernier à la Sorbonne et de temps en temps reconnaissait sur l'écran des paysages qui lui étaient familiers. Son teint est clair, à peine bronzé comme celui des Arabes; ses cheveux sont noirs, ondulés, presque crépés ; l'ovale de la figure est très pur, le tracé de la bouche remarquable, malgré l'épaisseur des lèvres ; l'oreille est étonnamment petite et il faut attirer l'attention sur son modelé, la forme de la conque et de l'ourlet. Les poignets sont si minces qu'ils sont comparables à ceux d'une femme ou d'un adolescent ; il en est de même des chevilles et cependant Oûksem est dans la plénitude de sa force et de sa santé.

Ses vêtements se composent d'une grande pièce d'étoffe carrée composée de deux lés cousus côte à côte dans le sens de la longueur. Comme dans les *ponchos* des *gauchos* de l'Amérique du Sud la couture présente au milieu une solution de continuité qui détermine une fente par laquelle on passe la tête. L'étoffe de cette *gandourah* est bleue avec de petites raies blanches. En dessous, Ouksem porte une veste de drap ornée de soutaches rappelant un peu par sa forme la veste des turcos et un pantalon court. Ses sandales en cuir brodé ont une semelle qui dépasse de plusieurs centimètres le pourtour du pied; elles sont maintenues par deux lanières, l'une autour de la cheville et l'autre qui passe entre le gros orteil et le second doigt. Enfin une coiffure caractéristique couvre la tête; c'est un voile en étoffe noire de fabrication indigène et dont le tissu est assez lâche; ce voile est une longue bande relativement étroite dont le placement est la plus difficile, la plus longue et la plus importante opération de la toilette d'un Targui; après un premier tour qui enveloppe le front, il faut en effet en faire un second qui cache le bas du visage ; le tout est maintenu par un ruban multicolore comme le montrent les photographies de la planche I. A l'exception du voile, toutes les étoffes du vêtement d'Oûksem étaient d'origine européenne.

Oûksem, étant parmi les lettrés de sa tribu, sait écrire ou tout au moins signer. Sa signature est reproduite ci-dessous avec, en concordance, les sons correspondants à chacun des signes qu'il faut naturellement lire de droite à gauche.

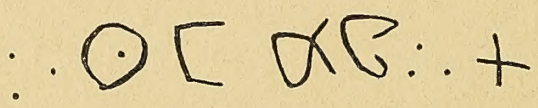

T K CH G M S K

Signature d'Oûksem ag Chîkât.

La tribu des dag Râli qui fait partie du groupe ethnique des Kel-Ahaggar occupe les environs de Tamanraset ; ce point est situé à 650 kilomètres au S. E. d'In-Salah et à 50 kilomètres du Mont Ilâman dont le sommet atteint 2,900 m. Tamanraset est lui-même à environ 1,500 mètres d'altitude.

Comme d'ailleurs toutes les tribus berbères de la région, et malgré leur réputation de nomades, les dag Râli ne se déplacent guère que dans un rayon de 50 kilomètres au maximum, car, avec les tentes, il faut emmener les femmes, les enfants et les vieillards. Par contre les troupeaux de chameaux, selon la saison et la sécheresse, vont quelquefois jusqu'à 1,000 kilomètres du siège central de la tribu pour y trouver des pâturages convenables. Au cours de ces pérégrinations les animaux sont sous la surveillance des serviteurs et d'un représentant de chacune des familles de la tribu.

M. le capitaine Cortier, dans son beau livre : *D'une rive à l'autre du Sahara*, a

donné de très intéressants renseignements ethnographiques sur les Touareg ; plus récemment, M. le capitaine Niéger, au cours de sa mission d'études pour le Transafricain, a traversé leur territoire recueillant de précieux documents; il ne me semble donc pas nécessaire de m'étendre plus longuement sur la vie et les mœurs de ces peuplades et pour terminer ces quelques notes relatives à Oûksem, fils de Chikât, je crois devoir reproduire ici les principales mesures anthropologiques que j'ai pu prendre, mesures qui permettent quelques constatations intéressantes pour l'étude anatomique des races sahariennes, par exemple, comme le montre le rapport des diamètres de la tête, la dolichocéphalie très accusée de notre sujet (Pl. II).

MESURES ANTHROPOLOGIQUES. — I. *Mesures du crâne et de la face.*

Longueur maxima de la tête ou diamètre antéro-postérieur maximum	0 m.	191
Largeur maxima de la tête ou diamètre transverse maximum	0	146
Hauteur de la tête	0	139
Largeur frontale minima	0	112
Diamètre bi-mastoïdien maximum	0	112
Diamètre bi-zygomatique	0	126
Diamètre bi-goniaque	0	094
Hauteur totale du visage	0	173
Diamètre nasio-mentonnier	0	112
Diamètre nasio-buccal	0	068
Hauteur du nez	0	048
Largeur du nez	0	035
Largeur bipalpébrale externe	0	091
Largeur bipalpébrale interne	0	030
Largeur de la bouche	0	044
Hauteur bi-labiale	0	025
Longueur maxima de l'oreille	0	055
Longueur de l'oreille cartilagineuse	0	046

II. *Mesures du corps.*

Taille	1	587
Hauteur du conduit auditif au dessus du sol (le sujet étant debout)	1	443
Hauteur du menton —	1	344
Hauteur de la fourchette sternale —	1	296
Taille assis	0	790
Grande envergure	1	610
Circonférence du cou	0	310
Circonférence du bras (au dessous du deltoïde)	0	230

La couleur de la peau est intermédiaire entre le 32 et le 33 du tableau de Broca; les cheveux correspondent au 48 et les yeux au 2.

ÉTUDES D'ETHNOGRAPHIE ALGÉRIENNE

(DEUXIÈME SÉRIE)

Par M. A. van Gennep (Neuchâtel) *(Suite).*

XII

LES SYSTÈMES DE FERMETURE

A. Généralités.

Les divers systèmes de fermeture présentent un intérêt ethnographique tout particulier, parce qu'ils appartiennent à cette catégorie d'objets usuels dont la forme ne peut être affectée par des changements politiques ou religieux, mais qui se maintiennent pendant de nombreux siècles de suite, sans modification importante. Lorsqu'ils sont tant soit peu compliqués, ils acquièrent en outre la valeur de témoins et caractérisent des stades ou des cycles culturels. Ce fait est frappant partout, mais surtout dans l'Afrique du Nord, où l'on trouve côte à côte des systèmes de fermeture protohistoriques, gréco-romains, européens du moyen âge, orientaux, européens modernes. Nos verrous qui se fixent avec des vis, nos serrures à grosses clefs et nos petits cadenas à clef ou à lettres détrônent en ce moment assez vite les systèmes en usage antérieurement ; mais ceux-ci subsistent encore sous assez de formes et en assez d'endroits pour que leur étude comparative mérite d'être entreprise à fond.

Quant à moi, je ne puis donner pour le moment que des indications fragmentaires : elles auront au moins cet avantage de situer le problème et d'attirer l'attention sur des faits ethnographiques nord-africains entièrement dédaignés jusqu'ici.

La seule étude comparative un peu étendue des systèmes de fermeture mobiles (serrures et cadenas) qui existe est celle de feu Pitt-Rivers [1], dont la collection se trouve au Pitt-Rivers-Museum d'Oxford, où M. Balfour, le conservateur du Musée, a bien voulu me la montrer en détail. Elle ne s'est d'ailleurs que peu développée depuis la mort du fondateur. J'ai eu aussi cette chance de trouver au Musée Ethnographique de Neuchâtel une série de serrures et de cadenas formée au cours des années, par hasard très variée ; M. Th. Delachaud, directeur de l'Ecole d'art de Neuchâtel, a bien voulu les photographier pour moi et je l'en remercie amicalement.

Ces objets, souvent d'une interprétation difficile, sont d'ordinaire cachés dans les coins des vitrines ou au fond des tiroirs dans la plupart des musées ethnographiques ; je serais très reconnaissant aux conservateurs qui m'enverraient des photographies des serrures et cadenas de toute sorte et de tous pays qui se trouvent dans leurs collections.

Il serait prématuré dans l'état actuel de nos connaissances de chercher à déterminer un centre d'origine pour l'un ou l'autre des systèmes compliqués de ferme-

1. Pitt-Rivers, *On the development and distribution of primitive locks and keys*, 4°, 1883, 10 planches ; ce fascicule fait partie de la grande collection de volumes publiée par Pitt-Rivers et ne semble pas se vendre à part.

ture dont il va être parlé. C'est évidemment de ceux-là seuls qu'il s'agit, et non des simples loquets ni des verrous plus ou moins grossiers, soit horizontaux et glissant vers la droite ou la gauche, soit verticaux et pivotant autour d'un axe de manière que les deux extrémités viennent frapper dans des trous du seuil et du linteau ou dans des encoches adventices.

Pour l'antiquité grecque et romaine on possède une monographie de Diels [1], un mémoire de Fick [2] et l'article *sera* de M. René Vallois dans le *Dictionnaire* de Saglio-Pottier [3]. Malgré ces publications, le « problème délicat de la serrure et de ses différents organes », comme dit M. Pottier [4], est loin d'être élucidé pour les pays classiques. Il l'est moins encore pour l'antiquité assyro-babylonienne et égyptienne, hindoue et chinoise. Pour la période gallo-romaine je renvoie à l'article que j'ai publié dans *Pro Alesia* [5].

Les types de maisons. — Avant d'examiner les divers systèmes de fermeture employés en Algérie, il me faut dire quelques mots des divers types de maison. On peut distinguer grossièrement la tente, le gourbi, la maison berbère et la maison arabe. Inutile de parler ici des deux premiers types.

La maison berbère n'a qu'une chambre, dans laquelle on accède directement de la rue ou de la ruelle. Mais le groupement par clans a agi de telle sorte sur la répartition des maisons dans les villages, que souvent une porte sur rue donne accès soit dans une ruelle secondaire, soit dans une cour plus ou moins carrée ou rectangulaire, régulière ou irrégulière ; c'est alors sur cette sorte de cour, mais qui n'en est pas une à proprement parler, que donnent les portes des diverses maisons, lesquelles sont bien accolées, mais cependant autonomes ; cette *cour-impasse* est toujours fermée par un mur ou une maison du côté des champs, de sorte qu'un village berbère de type pur a pour enceinte défensive les murs de derrière d'un certain nombre de maisons et de cours. On ne semble pas avoir compris jusqu'ici le caractère réel de la *cour-impasse*, laquelle n'est qu'une voie de dégagement pour les maisons des gens qui appartiennent à la même grande-famille, au même çof ou à un groupe de proches-parents. La fermeture de chaque maison est par suite une vraie fermeture externe, au lieu que la porte, d'ordinaire à deux vantaux, qui donne dans la *cour-impasse*, ou bien ne se ferme jamais, ou bien avait, avant notre occupation, la valeur d'une poterne de fortification.

Dans la maison dite arabe, la cour centrale est au contraire un élément fondamental ; ce ne sont pas plusieurs maisons habitées par plusieurs petites familles qui se groupent plus ou moins régulièrement autour d'une voie unique de dégagement ; mais c'est une seule petite famille qui répartit ses appartements autour d'un vide central délimité régulièrement, et d'où l'on va dans la rue par un couloir qui n'est plus une simple voûte de passage ou un portique sans épaisseur, mais qui est une véritable antichambre, souvent coudée, de manière à empêcher ceux qui y

1. Diels, *Parmenides Lehrgedicht*, Berlin 1897 (*Excurs über altgriechische Türen und Schlösser*) ; le philosophe Parménide vivait au ve siècle av. J.-C.

2. G. Fick, *Der Verschluss bei den Griechen und Römern*, Ratisbonne, 1890.

3. *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, t. IV, 2e partie (*R-S*), p. 1241-1248 ; voir aussi Forrer, *Reallexikon der prähistorischen, klassischen, und frühchristlichen Altertümer*, s. v. *Schluss*, *Schlösser*.

4. *Dictionnaire A. G. R.*, s. v. *janua*, p. 605.

5. A. van Gennep, *Notes d'Ethnographie alésienne* ; II, *Les clefs* (av. figures), *Pro Alesia*, n°s 46-47 ; à compléter par J. Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, t. II, p. 545 ; Adrien Guébhard, *Bull. de la Soc. Préh. de France*, 1910, p. 648-650 ; Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 4°, Laus., 1909, p. 190-191 (une serrure, 4 clefs).

séjournent de voir dans la cour [1]. Ce type de maison n'est d'ailleurs nullement arabe ; on le trouve déjà dans l'ancienne Egypte, puis en Grèce, à Rome et dans l'empire byzantin, auquel les Arabes et islamisés l'ont emprunté, tout comme nos paysans de Picardie ont adopté le type complexe, mais fondamentalement apparenté, de la *villa rustica* romaine. Dans ce type de maison, la fermeture essentielle est placée à la porte qui fait communiquer l'antichambre avec la rue ; au lieu que les chambres qui donnent sur la cour restent ouvertes, ou se ferment sans grand soin.

Ainsi la différence d'origine des deux types se répercute sur la place du système de fermeture ; et réciproquement, on peut se fonder sur l'étude de cet emplacement pour retrouver le type fondamental de maison, quand on a affaire à des cas de compromission ou de transition, cas qui sont très nombreux dans certains villages.

Les types de portes. — Le type ordinaire des portes est celui qui nous est connu dès l'antiquité ; qu'elles soient en bois plein ou à panneaux, elles sont fixées à un pieu vertical qui tourne dans deux godets creusés l'un dans le seuil, l'autre dans le linteau. C'est le type de la *porte à pivots*, appelé *Zapfenthür* par les ethnographes allemands et dont M. von Luschan a étudié l'aire de dispersion [2] dans un article auquel on pourrait ajouter aujourd'hui bien des compléments [3] ; je l'ai rencontré dans les régions de Tlemcen et de Nedroma comme en Grande Kabylie et à Constantine.

Dans les maisons de type dit arabe appartenant à des familles riches, les portes de chambre qui donnent sur la cour intérieure sont souvent à deux vantaux dans l'un desquels, d'ordinaire celui de droite, est réservée une porte plus petite ; le tout est peint de couleurs vives, parfois recouvertes d'un vernis ; chez les propriétaires moins riches, la facture de l'ensemble est plus grossière et souvent toute peinture manque. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que la petite porte, où l'on peut voir à volonté un schéma de coupole surmontant une porte d'entrée ou un schéma d'homme revêtu du burnous [4] pivote non pas sur un pieu ou poteau latéral, mais sur une paire d'anneaux soudés faisant office de charnière.

Les charnières européennes se répandent d'ailleurs peu à peu, surtout en Kabylie, notamment les charnières énormes qui servent chez nous aux portails de ferme et aux grandes barrières à claire voie ; à Bouira j'ai vu des forgerons indigènes commencer à fabriquer des charnières de ce genre sur le modèle des nôtres, mais comme de juste bien plus grossières.

B. Les verrous.

Le verrou de bois berbère. — Lorsqu'un Kabyle vous conduit à sa maison et que la porte d'entrée est fermée, on est d'abord très étonné de lui voir tendre la

1. Voir, pour les complications du type, l'excellent article du commandant Pariel, *La maison à Figuig*, Revue d'Ethn. et de Soc., 1912, p. 259-280.

2. F. von Luschan, *Afrikanische Thüren*, Zeitschrift für Ethnologie, Verhandlungen, 1898, p. 192.

3. La porte à pivot est utilisée par les Zuñi ; mais c'est peut-être un emprunt aux Mormons ; cf. Victor Mindelef, *Pueblo Architecture*, VIIIe Ann. Rep. Bur. of Ethnol., p. 184.

4. Je sais bien que c'est la forme traditionnelle de l'entrée des mosquées ; mais il reste à chercher si cette petite porte est la réduction de l'entrée de mosquée ou si au contraire celle-ci a été l'agrandissement d'un système de porte qui servait aux demeures des particuliers. Le schéma est aussi entré dans l'art décoratif ; on le trouve par exemple comme tel sur les encriers marocains carrés et d'autre part comme encadrement de miniatures et même d'images populaires orientales.

main vers un endroit ou un autre du vantail ou vers les montants, ou parfois vers un point du mur : il fait un geste sec, on entend un bruit, dont toute la maison résonne, de morceaux de bois qui dégringolent les uns sur les autres ; il pousse alors la porte et on entre. Le fait est qu'il a tiré sur un bout de ficelle qui pend au dehors et dont on ne peut comprendre le but si on ignore le mécanisme du verrou. J'ai assisté une dizaine de fois à l'opération et chaque fois me sont revenus à la mémoire les vers de l'Odyssée [1] : quand Pénélope veut entrer dans le thalamos où sont les armes d'Ulysse, elle détache et tire à elle la courroie qui pend au dehors et les parties du verrou se déclanchent avec un bruit qui fait résonner la salle, « semblable aux mugissements d'un taureau qui paît dans la prairie ».

Le mécanisme de cette fermeture homérique était sans doute plus complexe que le verrou kabyle en usage dans la région de Tizi-Ouzou, de Fort National, de Merkalla, de Sidi Aïch et, d'après mes informateurs, dans toute la Petite Kaby-

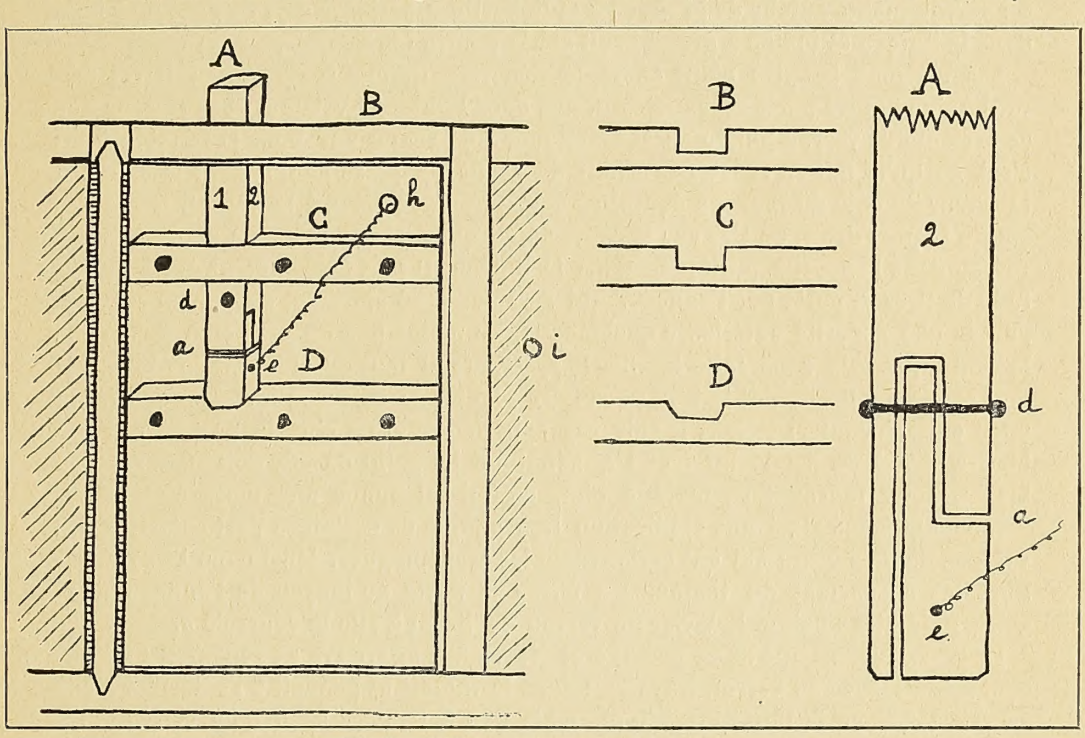

Fig. 52. — Mécanisme du verrou de bois berbère.

lie. Je propose d'appeler ce verrou, *verrou berbère*, car plusieurs observateurs m'ont affirmé que c'est également le système des Berbères du Maroc.

Contre le vantail de la porte sont solidement fixées deux fortes pièces de bois horizontales, éloignées de 35 à 50 centimètres ; la pièce supérieure est creusée d'une encoche où passe un fort morceau de bois à peu près rectangulaire et de longueur telle qu'il pénètre assez profondément dans le linteau de la porte ou bien dans l'une des pierres de la voûte, cas bien plus rare (fig. 52).

Ce morceau de bois a été préalablement sectionné de manière que la partie du haut garde deux prolongements de longueur inégale, entre lesquels peut osciller le morceau inférieur qui a été détaché et qui a ensuite été fixé aux prolongements par une cheville de bois ou de fer ; la tige qui doit osciller autour de cette

1. *Odyssée*, XXI, 46.

cheville a été un peu amincie et polie; dans le bas du petit morceau on a percé un trou où passe une ficelle plus ou moins épaisse ou une lanière de cuir, laquelle sort par un trou fait dans le vantail de la porte, dans l'un des pieds droits ou même dans le mur, en général à hauteur d'homme. Quand on examine avec soin les portes, en passant dans un village, on voit souvent plusieurs petits trous de ce genre à la même porte et à différentes hauteurs. On m'a dit que celui qui ferme la porte passe la ficelle tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ces trous, selon qu'il veut permettre par exemple aux enfants de rentrer tout seuls. Je me suis aussi exercé à trouver le bout de ficelle ; souvent il est adroitement dissimulé entre des pierres du mur ou dans une anfractuosité de la porte.

Sans doute, ce secret n'en est guère un pour les voisins; mais il suffit à procurer une sécurité relative vis-à-vis des étrangers. Quand on veut entrer, on commence par tendre la ficelle ou la courroie, puis on donne un coup sec; la partie inférieure du verrou pivote autour de la cheville et la partie supérieure sort de l'encoche faite dans le linteau et tombe à grand bruit sur la poutre horizontale.

Les maisons kabyles n'ont en règle générale qu'une seule porte ; il est très rare qu'une autre porte secondaire donne dans l'impasse voisine. Il faut donc que ce système de verrou puisse aussi fonctionner de l'extérieur pour la fermeture. Et c'est ce qu'il fait en effet ; car avant de sortir on place simplement le morceau inférieur du côté du mur, en équilibre sur un angle ; quand le vantail a été tiré contre le pied droit, on tire sur la courroie, ce qui remonte la partie supérieure du verrou dans l'encoche pratiquée dans le linteau. Il faut évidemment avoir l'habitude de tirer la porte par l'anneau, qui sert aussi de marteau, ou par un crochet, ou par une aspérité extérieure quelconque, ou même par un petit clou fiché dans le vantail, et cela sans faire tomber le système ; il faut aussi savoir combien l'on doit sortir de ficelle par le trou sans faire pivoter le morceau inférieur en avant ; mais cela s'acquiert vite, je le sais par expérience, et de plus le propriétaire, ou bien a fait à sa ficelle un nœud qui indique le point où elle doit affleurer ; ou bien tire en tournant sa main à plat, ce qui lui donne une mesure stable.

Nous obtenons ainsi une explication très simple de certaines particularités des verrous de bois grecs qui ont embarrassé les archéologues. Ainsi dans l'Odyssée [1], Euryclée en sortant du thalamos « ferme la porte au moyen de l'anneau d'argent, puis elle abaisse le levier du verrou en tirant à elle la courroie ».

M. Diels s'est occupé de ce passage et M. Vallois approuve sa réflexion : « Cette courroie attachée au verrou traversait dans le vantail et pendait à l'extérieur ; elle servait à fermer la porte du dehors, mais non à l'ouvrir sans quoi cette fermeture n'eût plus eu de sens » [2]. Elle a pu en avoir tout autant qu'elle en a de nos jours pour les Kabyles, attendu que si elle ne clôt pas l'entrée aux gens de la maison et aux voisins, elle ferme toujours assez la porte pour que ni les étrangers ni surtout les enfants et les animaux ne puissent actionner le système. La courroie qui pend à l'extérieur permet en tout cas aux Kabyles à la fois d'ouvrir et de fermer leur porte, et c'est le fait à retenir.

On comprend que dans de nombreuses peintures sur vases grecs représentant des entrées de maison, il y ait tout autant de variété dans l'emplacement de la courroie pendante que de nos jours dans l'Afrique du Nord : « Les mêmes détails de trous de serrure, de lanières, de marteaux se répètent sur un grand nombre de vases ; quelques variantes s'y introduisent ; on remarque parfois deux lanières, ou bien elles sont placées en haut des vantaux, ou plus souvent le trou de la

1. *Odyssée*, I, 442.
2. Article *sera*, p. 1242.

lanière est pratiqué en dehors des montants de la porte dans le mur même »[1], comme on peut voir sur une figure de Pottier, *loc. cit.*, fig. 4129.

Le verrou kabyle donne peut-être aussi l'explication du verrou crétois ; les portes de Crète à un seul battant, et beaucoup de celles à deux battants n'ont point de gâche dans le seuil, mais seulement dans le linteau. Les archéologues ont supposé que le verrou employé était une véritable poutre qui aurait sans doute basculé autour d'un pivot fixé dans le vantail[2] ; mais peut-être s'agissait-il de systèmes beaucoup plus maniables, plus ou moins semblables à celui de l'Afrique du Nord moderne.

Je dois ajouter que ce système présente lui aussi des variations. Dans une maison des Beni Yenni, j'ai vu trois verrous de ce type accouplés contre la partie interne d'un vantail, tous trois actionnés par une même cordelette. Ou bien, il y a un verrou par vantail, et par suite deux ficelles qui pendent au dehors, de sorte qu'on ouvre les deux vantaux d'un seul coup en poussant du genou ou de l'épaule. A Merkalla, j'ai vu le verrou passer par trois petites poutres horizontales avant de venir s'appuyer sur la quatrième. Mais je répète que mon enquête est très incomplète et qu'il m'importait d'abord de déterminer le principe de ce mécanisme de fermeture.

Le verrou abyssin. — Je crois bon de parler de suite d'un système de fermeture qui se rattache au précédent par ceci qu'il est également actionné au moyen d'une ficelle ou lanière qui pend au dehors et qui sert autant à fermer qu'à ouvrir, de sorte que c'est peut-être à ce type plutôt qu'au type kabyle que peuvent se rattacher certains systèmes de fermeture de la Grèce archaïque.

Ce verrou en bois a été vu à Aksum par M. Krencker et décrit par lui très en détail, avec nombreuses figures[3]. Deux d'entre elles suffiront pour en indiquer le principe (fig. 53).

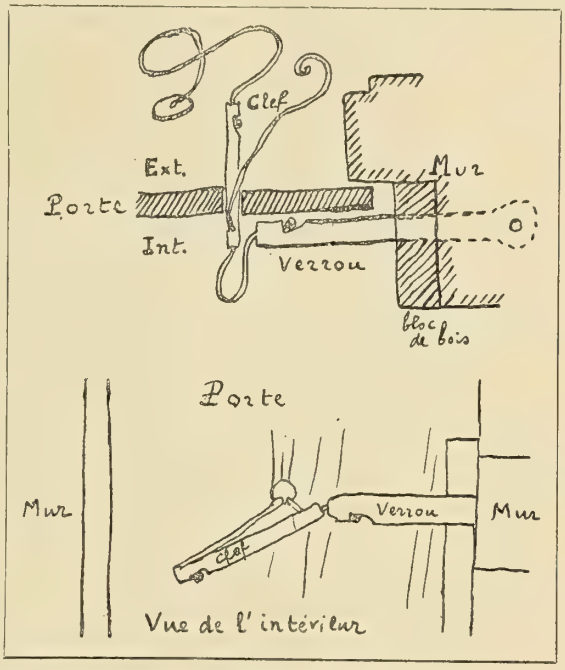

Fig. 53. Mécanisme du verrou abyssin (Aksum), d'après Krencker et Schœfer, fig. 6 et 9.

La porte, qui est à pivot, s'ouvre en dedans ; elle est trouée à peu près au milieu, d'une ouverture de 3 cm. environ de diamètre, par où passe une petite courroie. Celle-ci est fixée au verrou par un petit canal qui aboutit à une encoche ; si la courroie est tombée à l'intérieur, on la remonte probablement avec un crochet ou une canne. Le verrou glisse dans un morceau de bois fixé au mur de côté et se termine en forme

1. E. Pottier, article *janua*, p. 605.
2. Vallois, article *sera*, p. 1242.
3. D. Krencker und H. Schaefer, *Eine neue Art altaegyptischer Riegelschloesser* ; Zeitschrift fuer aeg. Spr. und Altertumsk., vol. 43 (1906), p. 60-65. Je dois la communication de cet article à mon collègue et ami Gustave Jéquier.

de massue, de manière à ne pas pouvoir sortir de la cavité qui lui a été ménagée. En tirant sur la courroie, par le trou de la porte, le verrou glisse dans le mur et le bloc de bois et vient empêcher la porte de tourner vers l'intérieur.

Pour ouvrir la porte, il s'agit donc de renfoncer ce verrou dans le mur. Pour cela on se sert de la « clef » ; c'est un bâton cylindrique, d'environ 26 cm. de long et de 2 cm. de diamètre. Il est creusé à ses deux extrémités d'un petit canal qui aboutit à une encoche. Par l'un d'eux passe une courroie, arrêtée à l'encoche par un nœud et munie à son autre extrémité d'un bouton de cuir un peu plus large que le trou de la porte, ce qui permet au propriétaire de laisser la clef pendre en dedans de la porte quand il laisse celle-ci ouverte.

On fait passer la courroie du verrou par le petit canal de l'autre extrémité de la clef et par l'encoche, en la tirant le plus possible. Puis, tout en maintenant ensemble ces deux courroies, on introduit la clef de l'autre côté de la porte, par le trou, de telle sorte que l'extrémité de la clef par laquelle passe la courroie du verrou vienne butter contre l'extrémité du verrou. Il suffit de tirer fortement sur la courroie de la clef, jusqu'à amener l'extrémité de la clef en face du trou, pour que le verrou soit repoussé, à travers son bloc de bois, dans la cavité du mur latéral. On pousse la porte en laissant aller la courroie du verrou et la clef retombe de l'autre côté de la porte où elle pend maintenue par la rondelle de cuir et on peut entrer.

Pour fermer la porte, il suffit de sortir, de la tirer à soi, de saisir par l'entrebaillement la courroie du verrou, de la passer par le trou de la porte, de tirer fortement cette courroie en tirant la porte à soi et de retirer la clef par la rondelle de cuir. Donc la « clef » ne sert nullement pour fermer la porte [1].

On voit que le système abyssin donne bien plus de sécurité que le système kabyle, car avec ce dernier il suffit de trouver le morceau de ficelle ou la lanière qui pend au dehors et de tirer d'un coup sec pour ouvrir la porte, au lieu, qu'on a beau tirer sur la lanière abyssine, on ne déplace pas le verrou. Quant à la « clef », ce n'en est pas une à proprement parler, mais c'est plutôt un deuxième verrou mobile et transportable, dont le « secret » n'est pas, au surplus, bien difficile à imiter.

Il existe au Musée Egyptien de Berlin une tige de bois avec inscriptions hiéroglyphiques qui la datent de la XVIIIe à la XIXe dynastie ; elle est munie de trous et d'encoches qui l'identifient à la clef d'Aksoum ; il en est de même d'une autre tige en bois également conservée à Berlin, provenant d'Eschmoun et datant de l'époque ptolémaïque. Rien n'empêche de supposer que ce système de verrou à secret ait été connu en Crète et dans la Grèce archaïque. Il serait intéressant de le retrouver de nos jours en Algérie et au Maroc d'une part, en Perse de l'autre.

C. *Les serrures.*

Le verrou à encoches. — Avant d'étudier les serrures proprement dites, il me faut signaler un système de fermeture qu'emploient les Houzoules et qui est intermédiaire entre la serrure et le verrou (fig. 54). Il est formé d'une tige de bois épaisse, faisant fonction de verrou, et munie d'encoches en nombre variable, fixée à l'intérieur contre la porte. Par un trou de la porte ou du montant, on introduit la clef, qui est un simple crochet de bois ou de fer à très long manche ; on fait pivoter la petite branche jusqu'à ce qu'elle agrippe l'une des encoches et d'un tour brusque

1. Le verrou à clef qui vient d'être décrit est certainement celui auquel fait allusion M. Stuhlmann (*Ein Kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aurès*, Hambourg, 1912, p. 54 en note), d'après Littmann et F. von Luschan ; on voit que son principe est différent de celui de la serrure à chevilles dont il est parlé plus loin et avec laquelle M. Stuhlmann semble l'avoir confondu.

du poignet, on fait glisser le verrou. Ce système ne présente guère de sécurité; aussi ne le trouve-t-on que sur les portes des maisons de pauvres gens ou aux portes des granges [1]. On en signale un parallèle exact chez les Roumains de Transylvanie, qui ont des crochets en fer de 50 centimètres de long qu'ils portent à leur ceinture comme un poignard. Au Museum Carnuntinum existe une clef de ce type en corne de cerf [2].

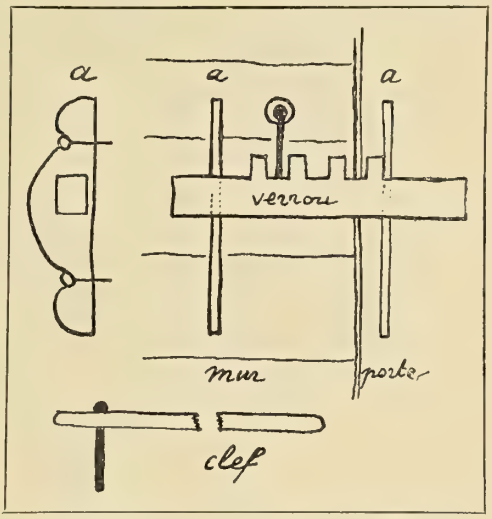

Fig. 54. — Verrou à encoches horizontales et sa clef, d'après Kaindl.

La serrure à cheville; ses deux variétés. — Ce type de serrure n'a pas fait encore l'objet d'une monographie vraiment étendue et complète, bien que divers auteurs, tels Pitt-Rivers, Ohnefalsch-Richter, Stuhlmann, etc., aient expressément insisté sur son grand intérêt théorique. Ma collection de documents est loin d'être considérable; elle l'est du moins assez pour qu'il me soit possible de discerner nettement deux variétés du type fondamental.

Dans la première, la clef pénètre dans le verrou, afin de le libérer, en soulevant les chevilles. Dans la seconde, la clef agit seule et directement dans des chevilles munies d'encoches.

Le principe des deux variétés est donc absolument différent, fait qu'on ne semble pas avoir remarqué jusqu'ici, ce qui fait que dans la plupart des descriptions, il n'est fait mention que des éléments ordinaires, mais non des deux détails caractéristiques de l'une ou de l'autre variété.

Par suite, j'ai été obligé de renvoyer dans la classe des indéterminées un certain nombre de serrures dont il est dit qu'elles sont à chevilles, mais sans qu'on ait spécifié si elles appartiennent à la première variété ou à la seconde [3]. Je regrette de n'avoir pas examiné de ce point de vue la collection Pitt-Rivers à Oxford; mais cette lacune sera facile à combler.

Le seul cas que je connaisse de coexistence chez un même peuple des deux variétés est fourni par les Houzoules, si bien étudiés par M. Kaindl; encore n'est-il pas dit qu'elles soient utilisées ensemble dans un même village, ou dans une même propriété rurale.

1. R. F. Kaindl, *Haus und Hof bei den Huzulen*, Mitteilungen der Anthr. Ges. in Wien, t. X, XXVI (1896), p. 151, fig. 222.

2. J. Teutsch et K. Fuchs, *Ethnographische Mitteilungen aus den Komitaten Kronstadt und Fogaras*, Mitteilungen de Vienne, t. XXXV (1905), p. 143 et fig. 27.

3. Voici un exemple de ces descriptions inutilisables, qui montre combien les petits détails ont d'importance en ethnographie, autant qu'en biologie ou en géologie. « Dans les logis indigènes [du Caire] on se sert le plus souvent de serrures qui rappellent exactement le type que nous avons vu dans le temple de Karnak grâce à l'obligeance de M. Legrain; les parties essentielles du mécanisme se composent de taquets qui suivant leur position permettent de maintenir très solidement une porte fermée dès que l'une de ces pièces a pénétré dans une encoche ménagée dans la muraille qui sert de montant à la porte ». Germain Martin, *Les bazars du Caire et les petits métiers arabes*, Le Caire et Paris, 1910, p. 58. Il va sans dire, par surcroît, que la serrure de Karnak n'est pas une serrure égyptienne ancienne, mais une serrure arabe moderne, destinée à interdire l'accès du monument au public ordinaire.

Première variété. — Il faut d'abord se garder de généraliser et de dire que la serrure à chevilles est employée dans toute l'Afrique du Nord. Malgré mes questions et l'examen que j'ai fait de centaines de portes, je n'ai pas trouvé la serrure à chevilles en Kabylie ; on n'a pas signalé non plus son existence chez des populations vraiment berbères, j'entends par la race et non pas seulement par la langue. Mes renseignements *négatifs* se rapportent aux Beni Snous, à la région de Mascara, à celles de Miliana et de Mazouna, aux Beni Sliman, à la Grande Kabylie, aux tribus de la vallée de la Soummam, à la région d'El Milia, aux environs de Constantine, à la région d'El Beïda et enfin à la partie de la petite Kabylie en arrière de Bone.

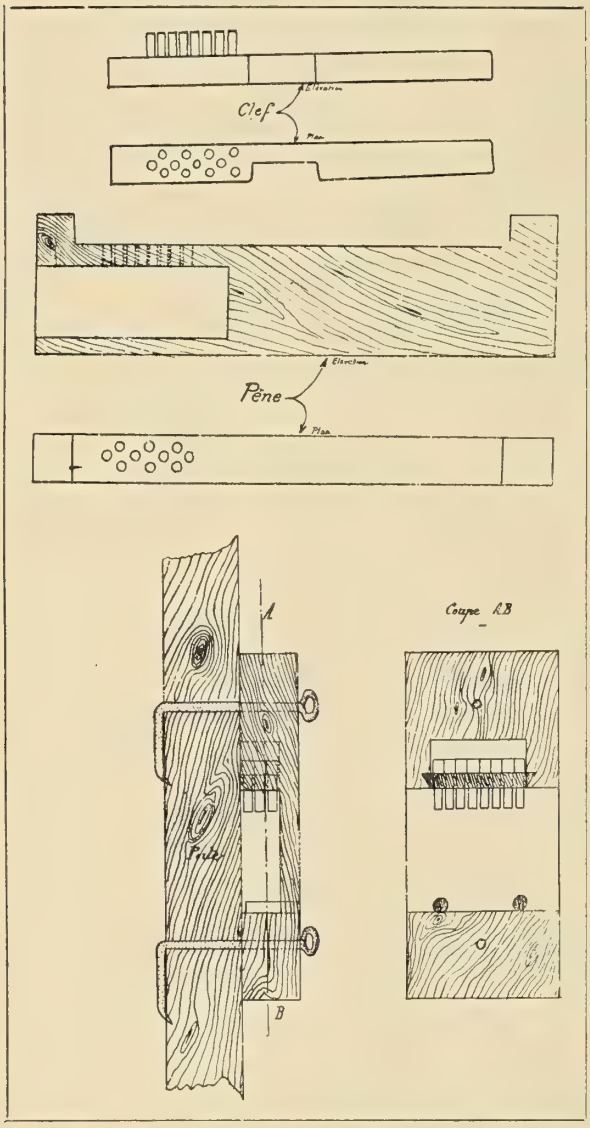

Fig. 55. — Serrure en bois à chevilles, première variété. Figuig.

Figuig. — Par contre l'existence de la première variété est affirmée pour Figuig et j'emprunte au commandant Pariel la description détaillée qu'il en a donnée [1] (fig. 55).

« Un bloc de bois formant le corps de la serrure est fixé solidement sur la porte. Sur la face appliquée contre la porte, ce bloc est entaillé dans son épaisseur d'une encoche profonde le traversant dans toute sa largeur et servant de logement au pène. Perpendiculairement à cette encoche, s'en trouve une seconde de dimensions plus réduites. Cette seconde encoche à son point de jonction avec la première est fermée d'une planchette rapportée percée de trous en nombre variable répartis selon un dessin spécial à chaque serrure. Dans chacun de ces trous passe une petite chevillette en bois terminée vers le haut par une tête limitant sa course.

« Le pène. C'est un fort morceau de bois dur de forme à peu près rectangulaire, terminé à chacune de ses extrémités sur un de ses petits côtés par un butoir venant s'appuyer contre un des petits côtés de la serrure. Près du butoir, touchant à la serrure lorsqu'elle est fermée, et sur son grand côté, le pène porte une entaille profonde servant de passage à la clef. Sur le petit côté

[1] *Loc. cit.*, p. 273-274.

il est percé de trous correspondant exactement aux trous de la planchette supportant les chevilles dont nous avons parlé plus haut.

« La clef. Elle se compose d'un petit bout de bois rectangulaire portant sur un de ses grands côtés un certain nombre de chevilles en bois disposées exactement comme nombre et emplacement, comme celles de la planchette supérieure de la serrure ; la longueur de la clef est calculée pour que la correspondance entre les chevilles et les trous du pène soit absolue lorsque la tête de la clef vient buter contre le fond de l'encoche du pène. La manœuvre de cette serrure est simple. Lorsqu'elle est fermée, le pène placé de champ entre de 0 m. 20 environ dans un trou du mur, son autre extrémité bute contre la paroi verticale de la serrure et présente à l'extérieur un évidement servant de passage à la clef. Il est maintenu dans cette position par la série de chevillettes dont la tête est appuyée sur la planchette supérieure et dont les tiges s'introduisent dans les trous percés sur son petit côté supérieur. La longueur de ces chevillettes est calculée de telle sorte qu'elles s'engagent dans le même pène jusqu'aux 3/4 de son épaisseur seulement. Pour ouvrir, il suffit d'introduire la clef, la pointe de ses chevillettes en dessus et de la pousser jusqu'à ce que sa tête vienne buter contre le fond de l'encoche du pène. En la soulevant un peu, les chevillettes entrent dans les trous du pène et chassent vers le haut les chevillettes de fermeture ; il n'y a plus qu'à tirer sur la clef, le pène est entraîné jusqu'à ce que le butoir du bout qui se trouvait dans le mur vienne au contact de la paroi de la serrure et la porte s'ouvre. Dans la position ouverte, le petit côté supérieur du pène tient soulevées les chevilles de fermeture. Pour fermer il n'est pas besoin de clef ; il n'y a qu'à pousser le pène à fond avec la main ; au moment où son butoir antérieur vient toucher la serrure, les trous du pène se trouvent exactement en face des chevillettes, qui tombent dans leur logement par leur propre poids, et tout le système est immobilisé ».

Cette excellente description me dispense de donner celle des serrures en bois à chevilles de fer, dont j'ai acquis trois variétés à Nedroma. Mais je dois signaler quelques détails qui changent avec les localités. Ainsi les chevilles et les trous ne sont pas toujours placés de telle manière qu'il suffise de pousser la clef à fond pour les rencontrer ; mais au contraire, les fabricants s'ingénient à varier ces petites distances de sortes qu'on est toujours obligé de tâtonner un peu. En outre, la disposition des chevilles de la serrure et de celles de la clef est arrangée aussi suivant un dessin ou un autre, afin que chaque clef ne puisse ouvrir que la serrure correspondante.

Tlemcen. — A Tlemcen, malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir de portes de maisons munies de système à chevilles et je n'ai pas non plus trouvé de serrures de ce type à vendre dans les boutiques ou chez les menuisiers. Par contre, il semble que l'une des grosses serrures en bronze de la mosquée d'El Eubbâd soit à chevilles.

Nedroma. — M. Gardié a bien voulu acheter pour moi à Nedroma trois serrures à chevilles, dont l'une est renforcée avec des plaques de vieux fer. Les chevilles sont non pas en bois, mais en fer, ainsi que les dents de la clef. Il y a deux ouvriers à Nedroma qui font cette sorte de serrures, que viennent leur acheter non seulement des gens de la ville et des environs rapprochés, mais aussi les Beni Msirda, les Beni Souahliya, les Beni Oulhassa d'Algérie, les Beni Snassen et autres tribus marocaines des Confins et de la côte. J'ignore si ces tribus fabriquent elles-mêmes des serrures à chevilles ou si toutes celles qu'elles possèdent viennent de Nedroma (Planche III, A et B).

Maroc. — En outre de ce document précis relatif aux Confins marocains, je ne possède que des renseignements vagues. M. Ladreit de Lacharrière, qui a exploré

à plusieurs reprises le Maroc occidental, m'a dit avoir souvent vu la serrure à chevilles en place ; plusieurs officiers et médecins militaires m'ont dit de même ; au Pitt-Rivers Museum il y a une serrure en bois de ce type étiquetée comme venant de Fez. Mais il est probable qu'il en est du Maroc comme de l'Algérie, c'est-à-dire que le type dont il s'agit n'est pas répandu partout également, mais nettement localisé.

Tidikelt. — L'existence du type est affirmée par M. Voinot : « Des verrous en bois (*taquallab*) ou des serrures également en bois (*afqueur*, pl. *ifqueraoune*) servent à fermer les portes. L'*afqueur* est construit sur un principe assez curieux. Sous l'action de la pesanteur, de petites chevilles de bois tombent dans des trous pratiqués sur la surface supérieure du pène ; un évidement de ce dernier permet de soulever les chevilles avec les dents de la clef ; pour ouvrir il suffit de tirer à soi le pène ainsi rendu libre » [1] (fig. 56, n° 2).

Sud algérien et oasis. — Pour le Touat, j'ai le témoignage formel du regretté A. Joly, de Constantine, qui a rapporté de son exploration trois clefs en cuivre qui

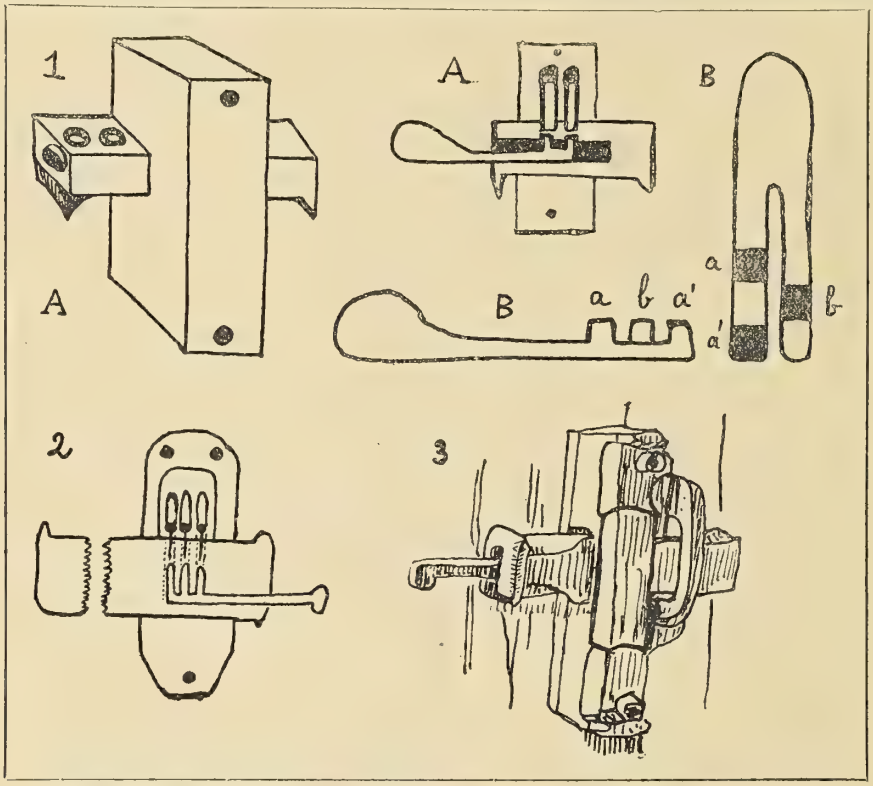

Fig. 56; — Serrures en bois à chevilles, première variété : 1, Houzoules; 2, Tidikelt ; 3, Hongrie.

se trouvent actuellement au Musée d'Alger (fig. 62), mais sans leur serrure. Le même observateur m'a dit avoir constaté l'emploi de notre système de fermeture à Ouargla et à Touggourt; M. le Dr Bardot, médecin-major des troupes coloniales, qui a vécu de longues années dans diverses localités algériennes, et dont j'ai fait la connaissance au moment de son départ pour Taza, m'a affirmé l'usage de la serrure à chevilles à Aïn Sefra, à Tiout et dans le Djebel Amour où la clef a environ 25 centimètres de long et où la serrure s'ouvre du dehors en passant le bras dans un trou de la porte.

1. Lt. Voinot, *Le Tidikelt*, Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran, 1909, p. 446.

Aurès. — Lors de son voyage dans l'Aurès [1] pendant l'été 1911, M. Stuhlmann, l'explorateur bien connu de l'Afrique Orientale, a acheté une serrure en bois à chevilles dont la clef présente cette variation qu'elle est coudée (pl. III, C); la serrure est dite *mizlash* et la clef *achellâs*; je dois la photographie ci-jointe à la Direction du Musée de Hambourg, qui possède une autre serrure à chevilles de l'Aurès, mais à clef coudée en fer (Planche III, D).

Tunisie. — M. Stuhlmann [2] signale l'existence de notre type de serrure dans la Tunisie méridionale, notamment à Medenine, et sur la frontière de Tripolitaine, dans l'oasis de Siwa; à Duirat, la serrure est appelée *nest*, mot qui désigne plutôt la clef dans la plupart des oasis sahariennes. Quant aux descriptions de M. Bertholon [3], elles sont insuffisantes pour discerner de quelle variété il s'agit; la longueur des clefs [4] paraît étrange, même pour notre première variété.

Comparaison. — Il semblerait donc que ce système de fermeture, première variété, mérite en partie pour l'Afrique occidentale le nom de « serrure marocaine » qu'on lui donne à Djenné et à Tombouctou au témoignage de M. Merzouk, ancien élève de M. Bel et par suite bien entraîné à l'observation ethnographique : le manche de la clef est à Djenné un peu incurvé, et porte de deux à quatre chevilles soit en bois, soit en fer ; la serrure s'appelle dans les deux villes *koufoulou*, et aussi *zekroûn* qui est le terme arabe pour « système de fermeture » en général, M. Merzouk a été d'autant plus étonné par cette serrure qu'il ne l'avait jamais vue en usage dans sa ville natale, Mazzouna (Algérie).

Un deuxième document de l'Afrique occidentale vient d'être fourni par M. Chéron [5] : chez les Minianka de la Guinée française « les portes sont à pivot et s'ouvrent d'ordinaire indifféremment en dedans et en dehors. Presque toutes possèdent une serrure dont la gâche est un simple trou creusé dans le chambranle et dont le pêne est un morceau de bois plat ayant une extrémité en forme de fer de flèche, l'autre en forme de T et jouant dans une sorte de glissière en bois. Le corps du pène est percé de plusieurs trous verticaux faits avec une pointe de fer rougie au feu et auxquels correspondent de petites chevilles en fer situées dans le bas de la glissière et en avant. En poussant obliquement, de haut en bas, l'extrémité en T du pène, l'extrémité en fer de flèche s'introduit dans la gâche et les chevilles de la glissière entrent dans les trous du pène. La serrure se trouve alors fermée. Pour l'ouvrir, on se sert d'une palette de bois munie d'une rangée de chevilles correspondant aux trous du pène. On passe cette clef entre la glissière et la partie supérieure du pène et l'on crochette jusqu'à ce que les chevilles de la clef mordent dans les trous du pène. Ceci fait, on tire à soit de bas en haut. Les serrures sont placés extérieurement ou intérieurement. Dans ce dernier cas, on les ouvre en passant le bras par un trou pratiqué dans le mur à cet effet ».

La serrure à chevilles de la première variété semble en usage dans toute l'Afrique Occidentale française, à ce que Fr. Stuhlmann [6] dit des collections rapportées de ces régions à Hambourg par Leo Frobenius.

Elle se rencontre ensuite dans l'Afrique du Sud (coll. Pitt Rivers, mais je n'ai pas noté la tribu), puis chez le clan Ambo des Manganja [7], chez les Makonde de

1. *Loc. cit.*, p. 53.
2. *Ibidem.*
3. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, Lyon, 1913, p. 431.
4. « La clef est une planche de un mètre et plus ».
5. G. Chéron, *Les Minianka,* Revue d'Ethnographie et de Sociologie, 1913, p. 173-174.
6. Fr. Stuhlmann, *Handwerk und Industrie in Ostafrika*, Hambourg, Kolonialinstitut, 1910, p. 91-12.
7. Traduction par Miss Werner du livre de Weule, *Native Life in East Africa*, Londres, 1909,

Jumbo-Mtschauro dans l'Afrique Orientale allemande [1] (Planche III, E), à Zanzibar où selon Stuhlmann elle aurait été importée par des Persans du Shiraz, au lieu que Miss Werner l'attribue avec plus de raison aux Arabes des côtes de l'Arabie [2].

En effet, Doughty signale notre serrure comme d'un usage courant dans toute l'Arabie [3] ; il en existe dans la collection Pitt-Rivers provenant de l'Egypte moderne et un exemplaire d'Arabie avec décor peint au Musée ethnographique de Saint-Gall. Son existence a été notée pour l'Orient à plusieurs reprises, dès le milieu du XVIIIe siècle :

« Les serrures des Orientaux sont en bois, ne pouvant s'ouvrir que du côté même où la serrure est placée. La clé, également en bois, est formée d'un simple bâton hérissé de clous saillants suivant une certaine combinaison ; ces clous correspondent à autant de trous dans l'intérieur de la serrure, et lorsqu'on l'y insère, soulèvent autant de clous mobiles dont la descente empêche le verrou de glisser. Cette clé ne passe point comme les nôtres à travers la porte et ne se laisse jamais sur la serrure, à laquelle on l'applique seulement au moment de l'ouvrir. En conséquence, presque toutes les portes ont deux serrures, l'une intérieure, l'autre extérieure, fermant chacune de son côté » [4].

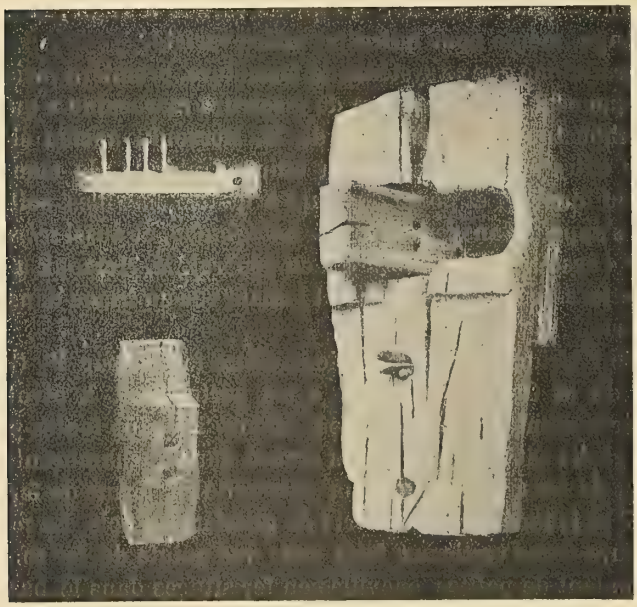

Fig. 57. — Serrure à chevilles et clef du Khotan, fouilles Aurel Stein.

J'ajoute encore que M. Aurel Stein a découvert à Kadalik, dans le Khotan, des serrures et clefs en bois à chevilles, qu'une trouvaille monétaire permet de dater de la fin du VIIIe siècle [5] ; il a trouvé aussi une clef de bois du même type dans les ruines du fort tibétain de Miran, du début du IXe siècle [6] (fig. 57). Cependant, pour l'interprétation de ces clefs, il sera bon de tenir compte des remarques critiques faites plus loin à propos des divers types de crochets ; et pour la Perse, de l'affir-

p. 263, note, renvoyant à D. C. Scott, *Cyclopaedic Dictionary of the Manganja language*, *s. v. mfungulo*.

1. K. Weule, *Negerleben in Ostafrika*, Leipzig, 1909 et de préférence du même auteur : *Wissenschaftliche Ergebenisse meiner ethnographischen Forschungsreise*, etc., Berlin, Reichskolonialamt, 1908, pl. XIV avec 9 fig. montrant le détail du mécanisme de la porte et de la serrure.

2. Miss Werner, trad. de Weule, *loc. cit.*, note.

3. Doughty, *Travels in Arabia Deserta*, t. I, p. 143 : « La fermeture, comme dans tous les villages arabes, est une serrure en bois ; le pène est maintenu par de petites chevilles qui tombent d'en haut dans des cavités correspondantes ; la clef est une petite tige de bois, parfois de métal, avec des dents qui peuvent boucher les trous de la serrure ; on passe la clef par en dessous, on soulève les chevilles avec les dents et le verrou peut être tiré en arrière ».

4. *Contes du Cheik Elmohdy*, tr. par Marcel, t. I, p. 426, note.

5. Aurel Stein, *Ruins of Desert Cathay*, Londres, Macmillan, 1912, t. I, p. 245 et II, pl. 174.

6. *Ib.*, pl. 138, fig. 31.

mation catégorique de Parsadan Ter Mowsesjanz, que des serrures à chevilles ne se rencontrent jamais dans la région persane voisine de l'Arménie, au point que cette serrure est un élément distinctif des deux peuples ou du moins des deux civilisations.

La première variété est en usage de nos jours en Hongrie sous deux formes légèrement différentes (fig. 56, n° 3)[1] et chez les Houzoules (fig. 56, fig. 1, A et B)[2].

Deuxième variété. — « La serrure arménienne [3] est constituée par un bloc de bois évidé et fixé contre la porte; ce bloc s'appelle probablement *mari*, *petite mère*. Par les parties évidées horizontales passe : en haut la clef (*kolpek* ou *pakklan*) qui soulève les chevilles (*banali* ou *peneli*, *pneli*) lesquelles ont à tomber dans les encoches du verrou (*kotot*, *le petit ours*). Quand les chevilles sont tombées dans l'encoche, c'est-à-dire que la serrure est fermée, il suffit d'introduire la clef dans les encoches des chevilles et de la tourner sur son axe horizontal; les petits crochets soulèvent alors les chevilles et on peut tirer le verrou en avant ou en arrière. Les deux mains sont donc nécessaires, et c'est pourquoi le trou qui est fait dans le montant de porte, à la même hauteur que la serrure, est assez grand pour permettre le passage des deux mains; ce trou est appelé *pekacak* » (fig. 58, 1).

Cette deuxième variété se rencontre de nos jours à Chypre [4] (fig. 58, 2), peut-être en Syrie [5], sûrement dans trois villages de Calabre [6] (Planche IV, C), chez les Houzoules [7] (fig. 58, 3), en Saxe et dans la Hesse [8], dans le Harz [9] (fig. 58, 5). et en Hongrie (fig. 58, 4) [10]. J'en ai trouvé deux exemplaires suisses au Musée Historique de Neuchâtel (Pl. IV, A et B) et je crois me rappeler que les spécimens de la collection Pitt Rivers provenant du Tyrol, de la Suède, de la Norvège, des îles Hébrides et du comté de Sutherland appartiennent aussi à la deuxième variété, dont la répartition est ainsi assez normale.

J'ai été d'autant plus surpris de trouver au Musée Ethnographique de Neuchâtel une serrure à chevilles de ce type provenant de la Bolivie et qui ne diffère que par des détails dans la répartition des encoches du verrou d'un exemplaire également bolivien conservé à Berlin et décrit par Max Uhle [11]. J'ai signalé ailleurs l'importance théorique de cette extension à l'Amérique du Sud d'un type de serrure nettement méditerranéen, et j'ai exposé quelles sont les hypothèses possibles [12].

Les encoches des chevilles sont rectangulaires dans la plupart des exemplaires

1. Catalogue du Musée de folklore hongrois de Budapest (en hongrois). Pl. LIV, n° 8, en usage à Erdély.

2. Kaindl, *Haus und Hof bei den Huzulen*, *loc. cit.*, p. 151, n°s 223 à 226.

3. Parsadan Ter Mowsesjanz, *Das armenische Bauernhaus*, Mittheil. der Anthrop. Ges. in Wien, t. XXII, (1892) p. 144-145.

4. Un exemplaire au Pitt Rivers et un autre décrit par Ohnefalsch-Richter, *Parrallelen in den Gebræuchen der alten und der jetzigen Bevœlkerung Cyperns*, Zeitschrift fuer Ethnologie, Verhandlungen, 1891, p. 42-43.

5. Ohnefalsch-Richter, *loc. cit.*, p. 43.

6. R. Corso, dans Loria, *Per la Etnografia italiana*, p. 10; Corso cite encore un passage de L. Alberti, *Descrittione di tutta Italia*, Venise, 1557, qui prouve que ce type de serrure à chevilles était en usage en Calabre au XVIe siècle,

7. Kaindl, *loc. cit.* p. 151, fig. 227-230.

8. R. Forrer, *Reallexikon der præhistorischen*, etc., *Altertuemer*, Berlin, 1907, pl. 199; ses dessins ont été reproduits dans mon article de *Pro Alesia*, p. 4.

9. Zeitschrift fuer Ethnologie, Verhandlungen, 1891, p. 725.

10. Tömörkeny Istvàn, *Revue du Musée hongrois d'Ethnographie* (en hongrois), Budapest, 1911, p. 128. Je dois l'indication des documents hongrois à mon collègue et ami, A. de Maday.

11. Max Uhle, *Kultur und Industrie der Suedamerikanischen Voëlker*, Berlin, 1890, t. II, pl. XVII, fig. 11.

12. A. van Gennep, *Etudes d'ethnographie sud-américaine*, Journal de la Société des Américanistes de Paris,, 1913 (sous presse).

cités : mais elles sont demi-circulaires dans la serrure arménienne et dans l'une des serrures du Musée historique de Neuchâtel ; dans ce cas, on ne se contente pas d'introduire la clef avec les dents en haut et de soulever les chevilles, mais il

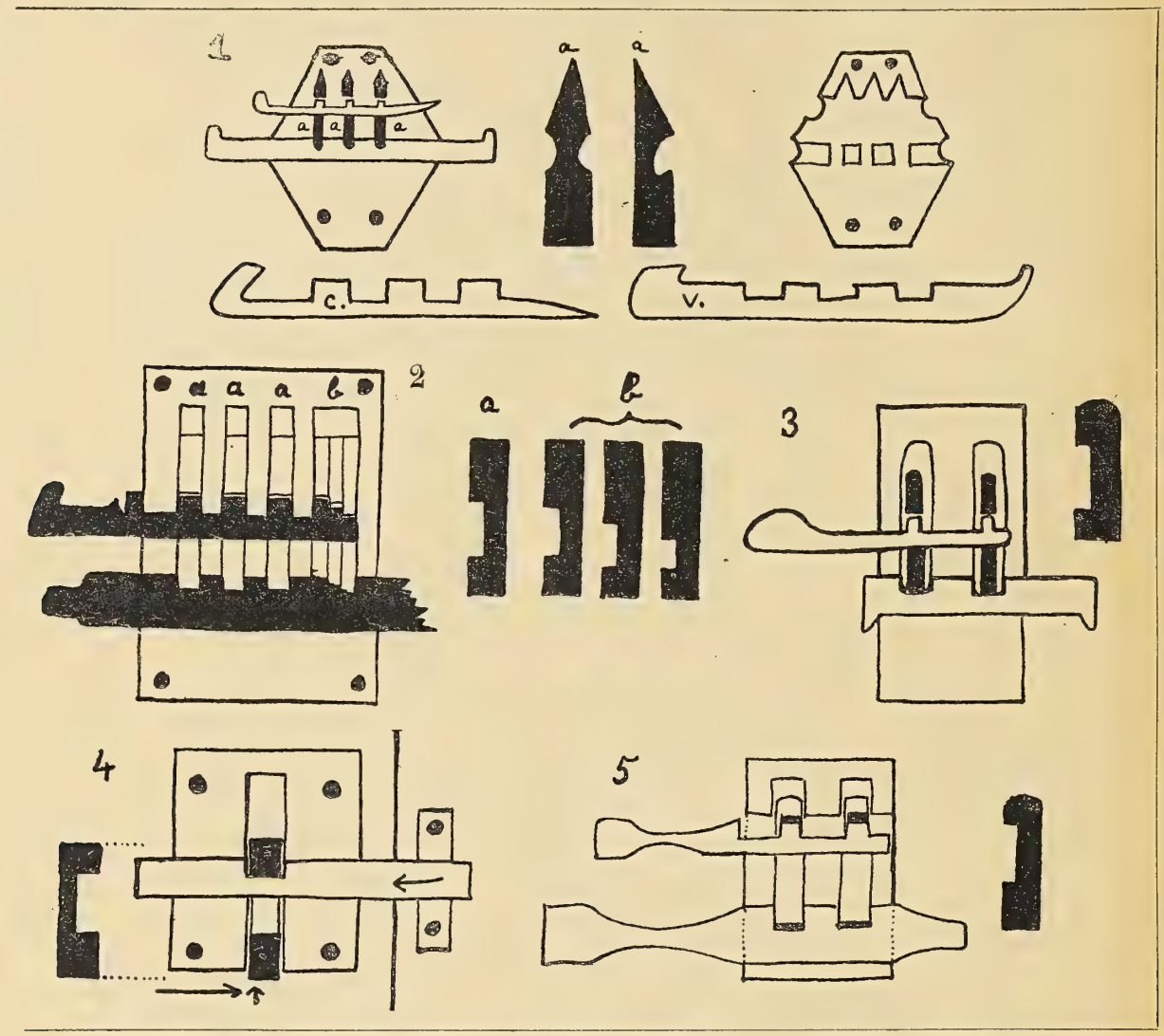

Fig. 58. — Serrures en bois à chevilles, deuxième variété : 1, Arménie ; 2, Chypre ; 3, Houzoules ; 4, Hongrie ; 5, Harz.

faut l'introduire avec les dents dirigées vers le bas puis tourner sur l'axe horizontal ; les dents tournent dans les cavités des chevilles, puis on soulève. Cette complication semble assez rare et a pu se produire indépendamment en Suisse et en Arménie.

Les clefs à crochets et la clef laconienne. — De ce qui précède, il ressort qu'on doit être très prudent dans la reconstitution de systèmes de fermeture protohistoriques et classiques dont on ne possède que les clefs. Ce n'est pas le lieu de discuter à nouveau la question des crochets de fer des époques de Hallstadt et de la Tène ni le problème de la clef laconienne que, malgré les recherches de Diels et de René Vallois, je considère comme loin d'être résolu. Il se peut que la serrure à chevilles de la première variété ait été en usage en Egypte, puisque certains personnages tiennent à la main un objet à deux dents et à long manche dont la

Oûksem, fils de Chikât, Berbère saharien.

Phototypie Berthaud. Paris

Oûksem, fils de Chikât, Berbère saharien.

Phototypie Berthaud, Paris

représentation a passé parmi les signes hiéroglyphiques. Par contre, la clef laconienne suppose un autre mécanisme, puisqu'elle est recourbée à angle droit. La deuxième variété a été en usage en Nubie où l'on a trouvé une clef plate en fer [1] qui répondrait fort bien à une ouverture particulière à la clef et à des encoches perpendiculaires aux chevilles. Enfin les clefs trouvées par Aurel Stein devraient être examinés de près avant qu'on décidât à quel type de serrure à chevilles elles répondaient.

Je me contenterai donc de rappeler que, d'une part les généralisations sur ce point de Stuhlmann [2] sont prématurées et de l'autre, que l'on doit abandonner ces termes maintenant employés au hasard de « clef romaine » ou de « clef laconienne » à propos de clefs à crochet simple ou recourbé et de clefs à dents plus ou moins rectangulaires ou pointues. Il y a eu plusieurs sortes de clefs romaines.

Pour abréger, on pourrait parler du type de serrures à chevilles *nord-africain* pour la première variété, du type *arménien* pour la seconde et du *verrou à crochet* pour le type des Houzoules et des Roumains de Transylvanie décrit ci-dessus.

D. Les cadenas.

Cadenas à vis. — J'ai trouvé le cadenas à vis en usage dans la région de Bouira et j'en ai acquis un exemplaire de fabrication indigène dans la ville même (fig. 59, en haut, à gauche). Les forgerons en fabriquent beaucoup, dont la plupart, m'ont-ils dit, sont utilisés dans toute la vallée de la Soummam et chez les Beni Sliman comme entraves pour chevaux [3] d'où leurs dimensions assez grandes et la courbure en demi cercle. Je n'avais jamais vu de cadenas de ce type à Tlemcen ; de retour à Alger, j'ai été chez les marchands de serrures et de vieux fers sans en découvrir, mais seulement d'énormes cadenas à clef (fig. 59, en bas).

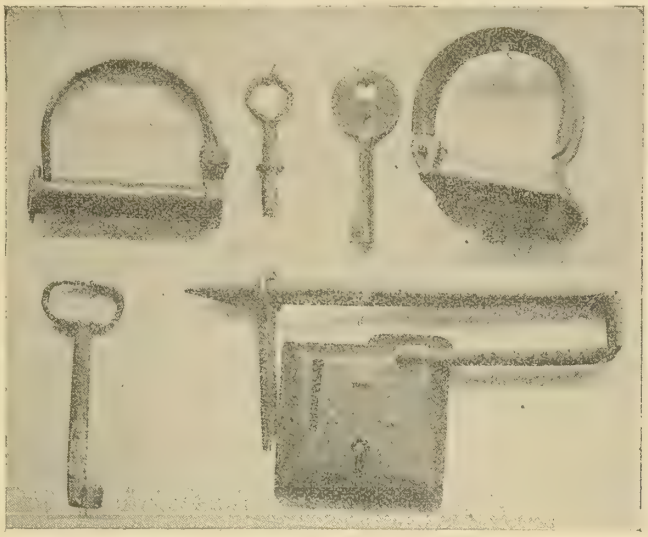

Fig. 59. — Cadenas algériens à vis et à clef.

La clef de ces cadenas se visse dans un tube muni d'une tige autour de laquelle se trouve un petit ressort à boudin ; à mesure qu'on visse la clef à fond le ressort attire un petit loquet, le cadenas s'ouvre.

1. Cf. G. S. Mileham, *Churches in Lower Nubia*, Philadelphie, 1910, p. 53 : « a flat iron key of roman pattern » ; voir page 54 une clef à double crochet qui devait agir, il me semble, sur un simple verrou à encoches.

2. Stuhlmann, *Handwerk*, p. 92 ; *Aurès*, p. 54.

3. Même utilisation et même type en Hongrie, d'après le Catalogue du Musée de folklore hongrois de Budapest, pl. XXI, n° 16.

Ce type de cadenas a été employé en Europe pendant le moyen âge et jusqu'aux temps modernes; il en existe une bonne série de fabrication locale (montagnes du Jura) au Musée historique de Neuchâtel. Il y a dans la collection Pitt Rivers des cadenas de ce type provenant non seulement de l'Angleterre et de l'Allemagne modernes, mais aussi de l'Inde où la fabrication de ces cadenas semble être la spécialité des forgerons de Ropar dans le districtct d'Ambala (Penjab) [1] : « Ropar possède une renommée spéciale pour ses serrures et divers petits articles en fer. Il convient en effet de signaler que les cadenas sont les ouvrages que les forgerons du Penjab mettent le plus volontiers en montre et aussi celles d'entre les marchandises européennes qui trouvent le mieux acheteur. Le cadenas d'usage courant s'ouvre au moyen d'une vis et comme les pas de vis de deux cadenas indigènes et de leurs clefs ne sont jamais identiques ce système offre en réalité plus de sécurité qu'on ne croirait à première vue; un cadenas semble être estimé en proportion de son poids et de la peine qu'il donne à son propriétaire pour l'ouvrir; on fait aussi des cadenas à combinaisons » ou, comme dit l'auteur anglais, des puzzle locks; il ajoute : « les forgerons de Ropar font d'excellentes imitations des serrures anglaises et à bas prix »; il en est de même en Algérie. Ce type à vis est fréquent en Tunisie et dans l'Aurès [2].

A défaut de documents plus abondants, on peut admettre que les cadenas à vis de l'Afrique du Nord sont des imitations de produits européens du moyen-âge. Il ne semble pas que ce type ait été en usage en Grèce, à Rome ni dans l'Europe de l'âge du fer; du moins je n'ai pas rencontré pour ces périodes de mention de clefs droites munies intérieurement d'un pas de vis.

Cadenas à ressort avec clef à platine. — Ce type de cadenas est au moins aussi intéressant au point de vue théorique que la serrure à chevilles, et sa diffusion actuelle soulève un certain nombre de problèmes du même ordre, parce que le système en est trop complexe pour qu'on puisse admettre des inventions indépendantes chez divers peuples ou à divers moments de la civilisation générale.

Le principe fondamental est qu'une tige rigide est munie de ressorts longitudinaux qui s'appuient sur un rebord; la clef doit glisser sur ces ressorts et les abaisser de manière qu'on puisse retirer du cadre tout le système rigide interne. Le mouvement ne consiste donc pas à faire tourner ou à soulever la clef, mais à la pousser d'une manière bien égale, en appuyant au fur et à mesure, pour abaisser les ressorts intérieurs.

Ce principe est déjà particulier; on a compliqué le système en variant le nombre et la position des ressorts, dont la coupe détermine ainsi une figure à laquelle répondent des découpures dans la clef. En outre, l'entrée de clef se trouve parfois dissimulée par une plaque spéciale qui est actionnée par d'autres ressorts dont il s'agit de trouver le jeu.

Le cas le plus ancien que je connaisse est le poisson de bronze du Louvre, qui date du Nouvel Empire égyptien; malheureusement le corps, percé d'une ouverture à la tête et à la queue, subsiste seul; Théodule Deveria a bien reconstitué le mécanisme interne, mais sans dire d'après quel modèle moderne [3]. La clef crochue qu'il a fait faire présente exactement la forme des clefs chinoises reproduites à notre Planche V, en A et en B, et, d'autre part, la clef de même type utilisée pour cer-

1. J. L. Kipling, *The industries of the Punjab*, The Journal of Indian Art, t. I, Landes, 1887, p. 36.
2. Cf. Stuhlman, *Aurès*, p. 53 et 163.
3. Théodule Devéria, *Les cadenas égyptiens*, mémoire resté inédit et publié pour la première fois par M. Maspero dans la Bibliothèque égyptologique : Devéria, *Mémoires et fragments*, t. II, Paris, 1897, p. 81-82 et pl. III et IV.

tains cadenas suédois (fig. 60) [1]. Cette clef ne semble en usage nulle part ailleurs qu'en pays scandinaves et en Extrême-Orient, et si Théodule Deveria ne s'est pas trompé dans sa reconstitution, nous avons un triangle géographique pour le moins étrange!

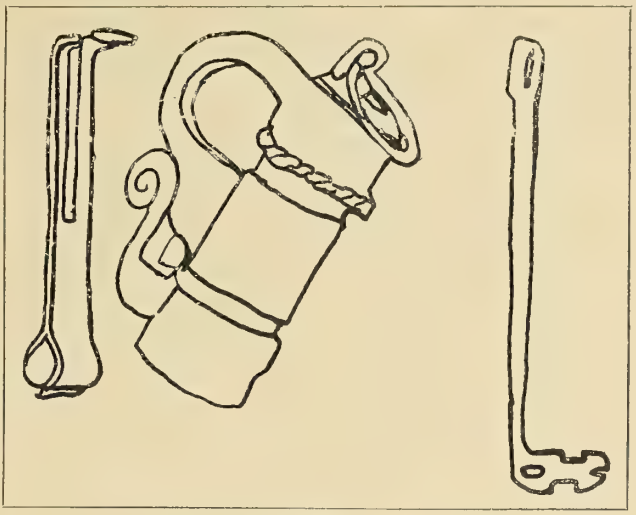

Fig. 60. — Cadenas et clefs à crochet suédois.

D'ordinaire la clef est une lame plate découpée suivant un dessin plus ou moins compliqué et munie d'une poignée plus ou moins longue.

Ce système n'était pas connu des Grecs, je crois; mais il l'était des Romains [2] qui l'ont diffusé dans leur Empire. La plupart des musées d'antiquités possèdent de ces clefs plates ajourées dont l'usage semble au surplus peu connu des archéologues. Parmi les clefs trouvées à Alésia et que j'ai reproduites, il s'en trouve deux, l'une plus trapue et plus ancienne et l'autre évidée en croix, qui répondent à des cadenas de ce type [3].

Il a persisté en Europe centrale au cours du Moyen âge, comme on peut voir (Planche V, E, F et G) par les exemplaires reproduits ici de la collection Le Secq de Tournelles [4] et dans la plupart des musées historiques (Nuremberg, etc.). Je le vois aussi décrit pour le Tibet par Rockhill [5] (fig. 61). Il est d'un usage très répandu au Maroc : M. Ladreit de Lacharrière, qui m'en a donné un (Planche V, D), en possède de très intéressants et me dit en avoir rencontré beaucoup au Maroc, parfois très décorés et à clef joliment ajourée ; au Musée d'Alger se trouvent deux beaux exemplaires en cuivre avec clef ornée rapportés d'In Salah par A. Jolly (fig. 62), qui m'a dit

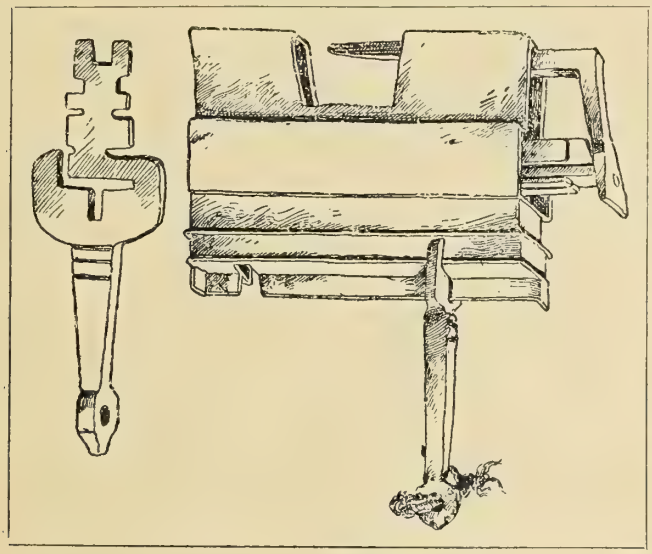

Fig. 61. — Cadenas et clef de Lhassa.

1. *The Studio*, numéro spécial consacré à l'art populaire suédois, fig. 257 et suiv.
2. R. Vallois, *loc. cit.*, p. 1245 et les sources qu'il cite.
3. *Pro Alesia*, *loc. cit.*, fig. 19 et 27.
4. Communiqués par mon ami Paul Cornu, secrétaire du Musée des Arts décoratifs.
5. Rockhill, *A journey through Mongolia and Tibet*, Washington, 1894, p. 281.

n'avoir jamais rencontré de cadenas de ce type en Algérie ni en Tunisie. M. le Dr Bardot en a vu à El Golea. Quant à moi, je n'en ai vu qu'une fois à Tlemcen, fermant un coffre dans une boutique ; mais cet exemplaire était sans doute importé du Maroc puisque les ouvriers en métaux que j'ai interrogés m'ont dit de ne pas fabriquer de ces cadenas. Il reste à chercher si ce même type est en usage en Espagne et s'il y a été fabriqué anciennement, ce qui est probable.

Au surplus, je ne saurais décider si les cadenas à ressorts et clef à platine sont au Maroc d'origine romaine directe ou indirecte. Le peu de documents que je possède sur leur répartition géographique empêche toute généralisation.

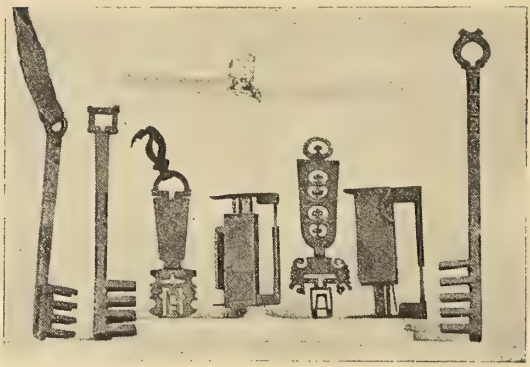

Fig. 62. — Cadenas et clefs de In-Salah.

Viennent ensuite les cadenas persans de forme animale. Ils sont construits sur le même principe, mais la clef est différente ; c'est une lame plate munie de dentelures. Brugsch en avait publié un exemplaire en forme de lion [1] auquel est identique l'exemplaire rapporté de Perse par M. G. Jéquier (Pl. V, H). M. D'Allemagne possède une jolie série de cadenas de ce genre [2] et j'en vois reproduits aussi dans le *Studio* comme fabriqués par les koustarys de la Russie septentrionale [3].

Cadenas à clef et cadenas à auberonnière. — Je crois inutile d'insister sur ces types de cadenas, répandus en Europe dès le moyen âge et dont l'emploi presque général en Algérie, notamment pour fermer les grands portails ou les coffres à vêtements et à bijoux, rappelle aussitôt les mœurs en voie de disparition de nos campagnes. Il n'est guère de musée régional français qui ne possède toute une série de ces cadenas à longue tige, qui rejoignaient des anneaux de fer rivés à même le bois. L'âge des objets de ce genre qu'on trouve en Algérie chez les marchands de vieux fers est difficile à déterminer.

Tout au plus convient-il de signaler le cadenas à clef que j'ai acquis à Bouira et qui présente un « secret » : il faut d'abord tourner une plaque que commande un clou carré, auquel correspond un trou dans la poignée plate de la clef (fig. 59, en haut, à droite).

Avec ces systèmes de fermeture, nous sortons déjà de l'ethnographie proprement dite.

1. E. Brugsch, *Zeitschrift fuer Aeg. Sprache*, t. II (1863), p. 43-44.
2. Henry d'Allemagne, *Du Khorassan au pays des Backhtiaris*, Paris, 1912, t. II, p. 88 et planche.
3. *Studio*, numéro spécial consacré à l'art populaire en Russie; il est évident que ces cadenas russes sont des imitations des cadenas persans de forme animale.

DOCUMENTS ETHNOGRAPHIQUES D'ABYSSINIE

Par M. Marcel Cohen (Paris) *(suite et fin).*

DEUXIÈME PARTIE

ATTITUDES, VÊTEMENTS, COIFFURES

Attitudes.

Les gestes de l'homme n'ont guère été catalogués jusqu'à présent; il serait pourtant intéressant de comparer chez diverses populations non pas seulement les mimiques expressives, mais même les attitudes ordinaires : ainsi pour les Abyssins, et certains de leurs voisins comme les Somali, très caractéristique est le bras replié pendant la marche, poignet à hauteur du coude, et non étendu et balancé comme chez l'Européen (attitude analogue mais non identique à celle de la figure 36). Je n'ai pas eu le loisir de fixer par des photographies des attitudes variées et caractéristiques, non plus que les temps des danses abyssines. Mais j'ai spécialement fait attention aux attitudes de repos assis, à cause d'un détail du vocabulaire dont il sera question ci-dessous.

Je donne ici les documents tels que je les ai recueillis dans le Choa; je ne saurais affirmer que la nomenclature soit exactement la même dans les provinces du Nord.

Malgré la présence exceptionnelle chez eux de tabourets (voir plus haut, à la Menuiserie), les Abyssins n'ont pas l'habitude de s'asseoir comme nous, mais de s'accroupir sur le sol, ou sur un divan.

Toute position assise, les fesses reposant sur le sol, est désignée par le verbe *täqämmäṭä*. On peut aussi employer dans le même sens le verbe *quč älä;* ce mot veut dire, d'après mes informateurs « être posé tranquille », spécialement en parlant d'un homme, ou d'un animal assis sur son train de derrière.

Il y a lieu de distinguer différentes manières de s'asseoir; l'individu assis peut avoir les jambes étendues, il peut avoir les pieds croisés comme l'homme de gauche sur la figure 34, il peut replier et croiser les jambes comme l'homme de droite de la figure 33, dans la position habituelle aux Arabes; enfin une position qui se rencontre fréquemment, surtout quand l'individu assis peut s'appuyer à un mur derrière lui, est celle de l'homme de droite de la figure 34 : les talons sont rapprochés des fesses, les jambes verticales, les genoux près de la figure; cette position est celle de mainte statuette égyptienne.

En insistant pour obtenir des termes propres à désigner ces différentes attitudes, j'ai recueilli les expressions suivantes.

« Être assis en s'appuyant » se dit *tädäggəfo* ou *däggäf bəlō* ou *taṭägto täqämmäṭä*, ceci appliqué aux personnages de la figure 34 qui ont en effet un appui par derrière.

La position de l'homme de droite de la figure 33 (assis par terre à la manière arabe) m'a été définie par les mots *tänzäräfṭo* ou *zärfäṭṭ bəlō täqämmäṭä*, tandis qu'aucun terme propre ne m'était indiqué pour la position aux genoux élevés (homme de droite de la figure 34).

Or, d'après les informateurs de Guidi, col. 616, les deux termes ci-dessus s'appliqueraient au contraire à la position des statues égyptiennes, alors que la position à la manière arabe serait désignée par le verbe *quč̣əč̣ älä*, qui ne m'a pas été cité. Il peut y avoir là l'indice d'une différence dialectale.

Quoiqu'il en soit, les photographies ci-jointes permettent de bien distinguer les deux positions.

Une autre attitude est celle de l'homme de gauche de la figure 33 : il se tient sur les pointes des pieds, les fesses reposant sur les talons ; cette position accroupie n'est guère employée par les Abyssins pour un repos véritable ; c'est normalement celle de l'homme qui se chauffe un instant près du foyer allumé à terre, ou y fait cuire des aliments. On la désigne par les verbes : *quṭīṭ älä*, *qīṭ älä* ou *qīb älä*. Pour l'emploi de ces mots et de *quč̣ älä* en parlant des animaux, voir Guidi, col. 274, 298, 304 et 305.

Vêtements.

L'habillement *ləbs* des Abyssins est peu compliqué. Les photographies insérées dans cet article permettent de s'en faire une idée à peu près complète. C'est pourquoi je donne ici une liste sommaire des différents vêtements. On trouvera d'autres détails, pour des régions et des époques diverses, dans les différents récits de voyage en Abyssinie; je tiens à signaler ici particulièrement les planches de Lefebvre, *Voyage en Abyssinie*, 1845, album (Nord de l'Abyssinie), Cecchi, *Da Zeila*, I, p. 329 (usage du Choa vers 1885) et Duchesne-Fournet (Dr Verneau), 1909, II, p. 288 et planches.

Les hommes portent tous un calecon de cotonnade *surri* (voir entre autres figure 33 : il descend jusqu'à mi-mollet environ, et est retenu à la ceinture par un cordon à coulisse, appelé *ṭəbṭäb* dans le Choa, *mäsqäq* ou *mäšqäq* dans les provinces du Nord ; une petite ouverture permet d'uriner sans défaire la ceinture (d'Abbadie l'appelle dans son dictionnaire *u̯afläq*, terme que je n'ai pas recueilli).

Le haut du corps est recouvert par une tunique en cotonnade qui descend jusqu'aux genoux. C'est la pièce du vêtement qui peut le plus facilement manquer, et qui manque généralement en effet chez les pauvres. On portait autrefois une tunique à manches larges dont la mode est perdue au moins dans le Choa, où on ne l'y voit que très rarement; elle s'appelait : *əǧǧä säfi* « large de bras », ou encore *maqqu̯äräfi̯ä*, voir Guidi, col. 267 ; la forme actuelle est à manche serrée au poignet et s'appelle en conséquence : *əǧǧä ṭäbbäb* « étroit de bras » (voir figures 29 et 34).

Une tunique de même forme, mais en soie, est un vêtement de luxe; le droit à s'en revêtir est une distinction officielle : c'est une tunique de cette espèce que porte le petit fonctionnaire représenté par la figure 35; on l'appelle *qamīs* « chemise ».

Par-dessus ces vêtements se porte la toge, grande pièce rectangulaire d'étoffe (par exemple de 5 mètres sur 3) désignée par le nom de *šamma* « chamma », qui veut dire aussi « étoffe » en général.

Ce n'est pas le lieu d'énumérer ici toutes les espèces de chamma avec leurs noms (voir à la fin du Tissage). La manière de le draper sera l'objet du chapitre suivant.

Par dessus le chamma, pour se garantir du froid ou de la pluie, peut se porter le burnous de laine, dont il a été question à propos du tissage de la laine.

Comme vêtement de luxe, au lieu du burnous en laine, on porte un vêtement de même forme, en soie noire, avec broderies d'or, appelé *qäbbä* ou *häbbä* voir fig. 46.

Tous ces vêtements de dessus sont remplacés, quelquefois chez de pauvres gens,

Fig. 33 et 34. — Positions assise et accroupie.

Fig. 35. — Guerrier en costume d'apparat.

toujours dans la tenue de combat ou d'apparat du guerrier, par une petite pélerine appelée *lämd*. Les plus ordinaires sont en peau de mouton; on en fait souvent en peau de panthère, les plus luxueuses sont en peau de lion (voir DUCHESNE-FOURNET, II, pl. XIV); celle que porte le guerrier de la figure 35 est en velours : des pélerines en velours bleu ou violet brodé d'or sont données, ainsi que la tunique de soie, comme récompense et marque distinctive officielle; la couronne brodée, visible sur la photographie, confirme ce caractère.

Tous les hommes à qui leur situation de fortune le permet portent la ceinture-cartouchière *zənnār* (voir figures 29, 34 et 35).

De plus ils portent généralement en marche, pour soutenir les reins, parfois aussi à la ville par luxe, une large et très longue ceinture de toile blanche qui fait plusieurs fois le tour du corps (bien visible dans la figure 35); on l'appelle *mäqännät* ou *dōg*.

Les femmes portent une grande chemise *qamīs* qui couvre tout le corps; l'encolure est échancrée. Dans le modèle le plus grossier des manches très larges descendent à peu près jusqu'au coude (voir notamment figures 5 et 17); mais toute robe soignée comporte des manches qui couvrent tout le bras; larges du haut, elles sont serrées au poignet (figure 16, femme de gauche). Il y a dans ce dernier cas une ouverture sous l'aisselle, permettant de ne pas enfiler les manches en même temps que la robe; cette couverture s'appelle *sərqo* ou *sərqōš* (de la racine « voler, dérober »), d'après mes informateurs, *ṯafläq* d'après d'ABBADIE, comme l'ouverture du caleçon (voir ci-dessus) et les étrivières (voir au harnachement). La robe est laissée intentionnellement un peu trop longue de sorte que la femme n'est réellement habillée que quand elle a relevé le vêtement par une ceinture nouée à la taille (voir sur la figure 16 une robe attachée et une laissée libre). Souvent le devant du corsage et les poignets sont joliment brodés.

Une espèce de robe peu répandue est froncée à la taille; on l'appelle *šənšən* ou *šəθšəθ* (voir la femme de droite sur la figure 10).

Les femmes ne portent généralement rien sous la robe; elles revêtent un caleçon pour monter à mulet, parfois aussi pendant la saison des pluies pour pouvoir se retrousser sans indécence en traversant les flaques d'eau et de boue; c'est un vêtement collant, serré à la cheville, où se trouvent des broderies semblables à celles des poignets de la robe; on l'appelle *ləbbālθā* ou *ləbbālmā*.

Dans le Godjam les femmes ont souvent une peau de bœuf nouée à la ceinture en guise de jupe par dessus la robe.

Les femmes portent comme les hommes le chamma et le burnous de laine ou de soie.

Les jeunes enfants ne sont habillés que d'une petite chemise (voir figures 49 et 51).

Les Abyssins vont généralement pieds nus; ils mettent de grossières sandales pour les longues marches (voir DUCHESNE-FOURNET, II, planche XIV). Les chaussettes et les chaussures européennes commencent à pénétrer dans la haute société d'Addis-Ababa.

Les Abyssins ont également l'habitude d'aller nu-tête. Comme chapeau indigène il n'existe qu'un canotier en paille dont il a déjà été question à la vannerie, rarement porté, et le haut bonnet blanc des moines appelé *qṯōθ*. Les chapeaux européens en feutre se répandent maintenant, portés par les hommes et par les femmes; on les appelle *qṯōθ* ou *bārnēṭā* (GUIDI, col. 324, donne *bārnētā*). Mais certains Abyssins ont l'habitude de se couvrir la tête sans employer de chapeau, en y nouant un morceau de mousseline; voir cette coiffure pour un homme, figure 35, et pour une femme, figures 6 et 42; la mousseline s'appelle *šāš*; la coiffure qu'elle constitue n'a pas de nom spécial. Parfois, au lieu de s'envelopper toute la tête, les

femmes se mettent un simple bandeau ; voir cette disposition sur la figure 1 ; on appelle actuellement ce bandeau « lien de tête » *rās māsärıā* ou encore *qalbi* ou *qalbıe* ; on m'a dit aussi qu'il portait autrefois les noms, aujourd'hui désuets, de *märātā* et *gärdāsā* ; enfin, Afevork, *Guide du voyageur*, p. 22, donne dans ce sens le mot *ç̌əmbəl* que je ne connais pas par ailleurs.

La coiffure habituelle des ecclésiastiques est un turban, composé d'une étoffe blanche roulée plusieurs fois (voir figure 38) ; ce turban peut être porté à l'occasion par un laïc, comme celui que représente la figure 20 ; il s'appelle *mäṭämṭämıā*.

Sur la manière de s'envelopper la tête dans le chamma, voir plus loin page 28.

Il faut signaler encore que des diadèmes en poils de crinière de lion s'emploient comme ornement et comme trophée.

Manières de draper le chamma.

Les Abyssins drapent leur chamma national de manières très diverses : à l'occasion ils apprécient un élégant ou une élégante au port de la toge comme jadis les Romains ; le port du chamma s'appelle de manière générale *mädägdäg*; cependant ce mot a aussi une valeur particulière dont il sera question ci-dessous.

J'ai fait distinguer autant que j'ai pu par mes informateurs les différentes manières de se draper, en les photographiant à chaque fois, et je me suis efforcé d'obtenir tous les termes propres correspondants. Je ne suis nullement sûr qu'aucun n'ait été oublié. De plus, mon information se rapporte ici comme ailleurs presque uniquement au Choa ; bien des termes, sans que je puisse l'indiquer, sont peut-être différents dans le Nord de l'Abyssinie.

Il faut distinguer deux manières principales de porter le chamma, subdivisées elles-mêmes en plusieurs variétés.

1. Le chamma tient aux épaules.

En effet, dans la manière ordinaire de porter le chamma il est enroulé autour du corps en passant une ou deux fois sur chaque épaule, et en se repliant diversement autour ; mais il n'est attaché par aucun autre procédé et tient sans instrument (bouton, agrafe, etc.) et sans nœud. Le port du chamma dans ce cas peut être désigné simplement par le verbe *läbbäsä* « revêtir » ; mais si on veut dire plus précisément comment le chamma est revêtu, on emploie les verbes cités ci-dessous.

La figure 36 montre le port ordinaire du chamma, visible aussi sur les figures 1, 43, 45, etc. ; une extrémité étant passée derrière l'épaule droite, l'étoffe passe devant le corps, puis derrière, et enfin l'autre extrémité vient aboutir *devant* l'épaule droite. On porte le chamma de cette manière au repos ou pour un exercice qui ne demande que des mouvements modérés.

Cette manière de faire m'a été désignée sous le nom de *mäṭṭäfät*, ce qui reporte à un verbe *aṭṭäffä* qui donne au parfait composé *aṭṭäftuāl* « il a revêtu sa toge ». Ce verbe, que je ne trouve signalé nulle part, a une forme bizarre ; il semble bien se rattacher à *aṭṭäfä* « plier » ; c'est peut-être un dénominatif de *əṭṭəfät* « pli ».

Pour une manière élégante de se draper, on emploie le verbe *taguānäṭṭäfä*.

La figure 37 montre une disposition où l'étoffe, au lieu de passer sur l'épaule gauche, a passé sous le bras gauche : elle le laisse donc parfaitement libre. Cette combinaison est souvent adoptée par les femmes quand elles doivent se livrer à quelque ouvrage. La disposition symétrique à celle-ci, découvrant le bras droit au lieu du bras gauche, est affectionnée par les soldats qui ont à marcher rapidement. Pour désigner cette manière de faire, on peut dire simplement d'un individu

Fig. 36. — Port ordinaire du chamma.

Fig. 37. — Port du chamma dégageant un bras.

Fig. 38. — Port serré du chamma.

Fig. 39 et 40. — Port du chamma noué à la taille. *a*) Costume du plaideur; *b*) Costume et attitude d'un serviteur dans un banquet.

Fig. 41. — Chamma abaissé par devant pour un salut.

« qu'il s'est drapé en sortant le bras droit (gauche) » : *qäñ (gərā) əǧ(ǧ)un auṭətō läbsuāl (aṭṭäftuāl)*. Mais on peut aussi employer l'expression *buōddän ärgō läbsuāl*; elle sert en effet à désigner tout port de toge qui laisse pleine liberté à l'homme pour se servir de ses bras et marcher sans contrainte; elle s'appliquerait bien par exemple à la toge enroulée seulement autour du cou et des épaules de la figure 25. Cependant il semble que chaque individu ait tendance à réserver cette désignation pour la disposition qui lui est le plus habituelle ; c'est ainsi que tout d'abord certains de mes informateurs l'appliquaient seulement à la manière de faire représentée par la fig. 37, de sorte que je n'ai connu qu'ensuite le sens plus général; d'autre part, d'après Guidi, col. 348, le verbe *buōddänä* désigne un port de toge sans aucun croisement : l'étoffe est simplement placée sur les épaules, le pan droit reposant sur l'épaule droite et le pan gauche sur l'épaule gauche; je n'ai pas constaté ce port du chamma sur des hommes en marche et n'ai pu obtenir de mes informateurs qu'ils me le montrent quand j'ai photographié la série des ports de toge; ils paraissaient ne pas savoir de quoi je voulais parler ; mais cette manière de faire est figurée très exactement sur la planche de Lefebvre, *Voyage en Abyssinie*, Album, qui représente les deux Abyssins *Guebra Sellassé* et *Keubtié* et on peut l'observer aussi ci-dessus sur la figure 2.

Une manière de se draper précisément inverse, puisque tout le corps est étroitement enveloppé avec les deux bras, est représentée par la figure 38 (voir aussi figure 20). L'extrémité de la toge, au lieu de retomber sur le devant du corps, est rejetée une fois de plus par-dessus l'épaule : c'est une manière de bien s'envelopper contre le froid et aussi de donner une gravité particulière à la démarche. C'est ce qu'on appelle *qəlbəs* ou *qəlləs dəgdəgāt*.

2. Le chamma est noué à la ceinture.

Cette manière de porter le chamma indique le respect : on l'emploie devant un supérieur, un juge, dans une église : les convenances veulent alors que les épaules soient découvertes.

Le chamma est donc noué à la ceinture par son milieu, en engageant un bout sous la partie déjà roulée autour du corps, et en laissant libre encore tout un grand pan.

Dans le costume du plaideur, représenté par la figure 39, le pan libre est repassé par-dessus l'épaule : du moment que le chamma est attaché à la ceinture et n'entoure pas la poitrine, le respect est sauvegardé. Mais le plaideur ne reste pas d'habitude dans cette position digne et solennelle : il se démène au contraire, de la main gauche tenant un long bâton, de la droite faisant de grands gestes : souvent il saisit de cette main droite l'extrémité de son chamma, qu'il agite dans le feu de la plaidoirie.

Une autre manière de s'habiller, représentée par la figure 40, consiste à laisser retomber tout le chamma, le buste entièrement découvert. C'est ainsi que les domestiques servent à table dans un banquet.

La manière respectueuse décrite ici de draper la toge nouée à la taille porte dans le Choa le nom de *mädägdäg* ou *dəgdəgāt* ; dans le Nord elle s'appelle *təṭq* ; le verbe *tāṭṭäqä*, dans toute l'Abyssinie, veut dire « se ceindre », en parlant de l'homme qui met la ceinture, la cartouchière ou le ceinturon, ou de la femme qui relève sa jupe par une ceinture (de la manière décrite p. 25).

Pour saluer avec respect, sans toutefois attacher le chamma à la ceinture, on peut faire glisser des épaules au moins un pan du chamma, en le soutenant avec la main à la ceinture; c'est la position que montre la figure 41, et qu'on appelle

mäuuarärräd d'une forme de la racine *uarrädä* « descendre » qui exprime ici à la fois l'idée que l'individu abaisse sa toge et qu'il marque lui-même de l'humilité.

Enfin les Abyssins aiment à se cacher une partie de la figure d'un pli du chamma : c'est une attitude fréquente chez les hommes, indiquant toujours un peu de fierté, de se cacher ainsi la bouche et même le nez : on en voit ici des exemples sur les figures 34, 36 et 46.

D'autre part, très souvent les femmes, non contentes de s'envelopper la chevelure et de se cacher le front d'un voile de mousseline, passent encore le chamma par dessus la tête, comme le montre la figure 42.

Les femmes de la haute société, quand elles sortent, passent ainsi le chamma sur la tête, et se cachent de plus, en le relevant par en-dessous, tout le bas du visage, de sorte qu'elles arrivent à être aussi voilées que des musulmanes.

Le fait de se couvrir avec le chamma soit le bas de la figure, soit la tête, s'appelle *kənənnəb* ou *mäkkänänäb*.

Fig. 42. — Femme avec le serre-tête en mousseline et le chamma passé sur la tête.

Coiffures abyssines.

Les coiffures abyssines ont déjà été maintes fois plus ou moins complètement décrites ; il faut en particulier se référer à l'ouvrage de Lefebvre, *Voyage en Abyssinie* (Album), plus spécialement pour le Nord de l'Abyssinie, à celui de Cecchi, *Da Zeila*... I, p. 333, qui donne des détails précis sur la mode au Choa il y a un quart de siècle, à celui de Duchesne-Fournet, *Mission en Ethiopie*, I, 295 et ss. (Dr Verneau), où les renseignements ne sont malheureusement pas assez bien localisés, enfin à Littmann, *Publication of the Princeton expedition to Abyssinia*, II, p. 70.

Les documents que j'apporte, en nombre malheureusement restreint, concernent le Choa en 1910 ; de plus certaines indications sur les provinces du Nord et sur les Galla du Choa résultent de mes observations personnelles. Quelques renseignements attestent l'évolution de la mode. Je n'ai aucunement cherché à faire un tableau complet ni une histoire de la coiffure abyssine, et je me suis abstenu une fois de plus ici de rapprochements avec d'autres peuplades africaines. Mon attention s'est portée spécialement sur le vocabulaire : je donne le plus grand nombre de mots possibles se rapportant à la manière de disposer les cheveux ; beaucoup semblent d'origine non sémitique.

Les hommes se font en général raser la tête, dès que les cheveux repoussés leur semblent trop longs. Beaucoup de femmes de condition humble font de même,

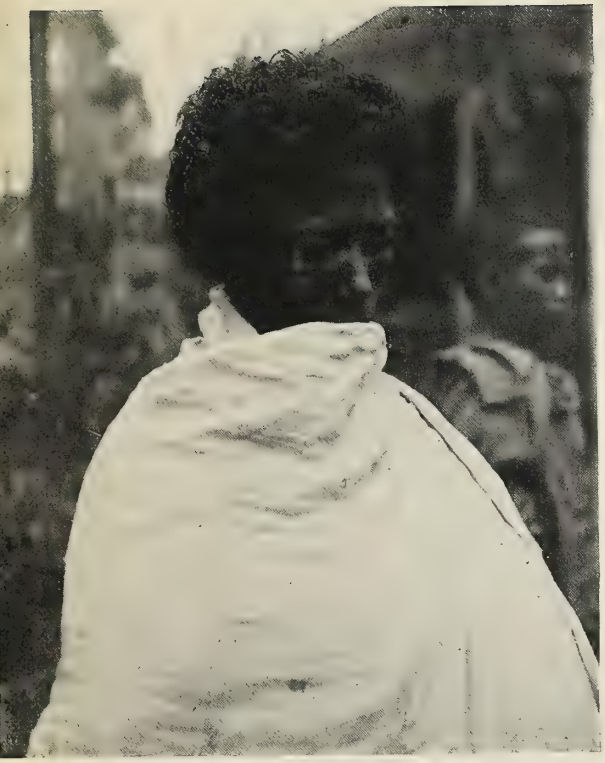

Fig. 43. — Femme à cheveux bouclés, à demi-poussés et laissés libres.

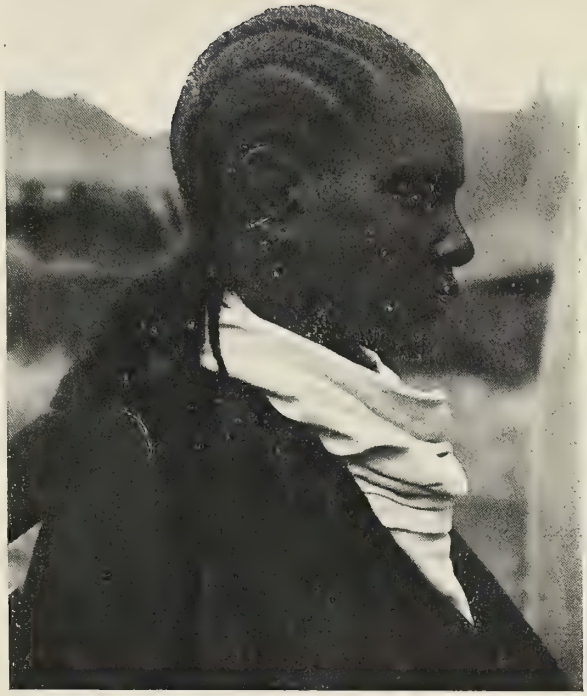

Fig. 44. — Coiffure nationale abyssine, à tresses (tresses à demi-serrées).

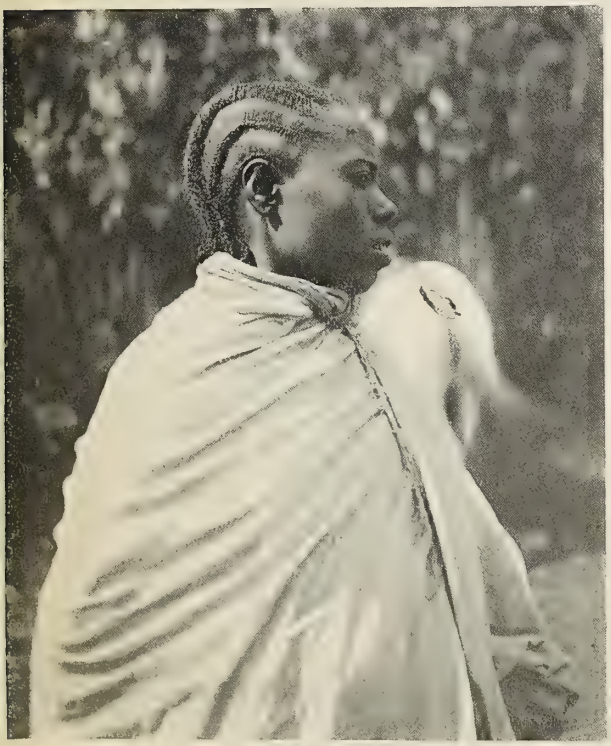

Fig. 45. — Même coiffure que figure 44, avec des tresses plus serrées.

Fig. 46. — Même coiffure que les précédentes, avec tresse encadrant le

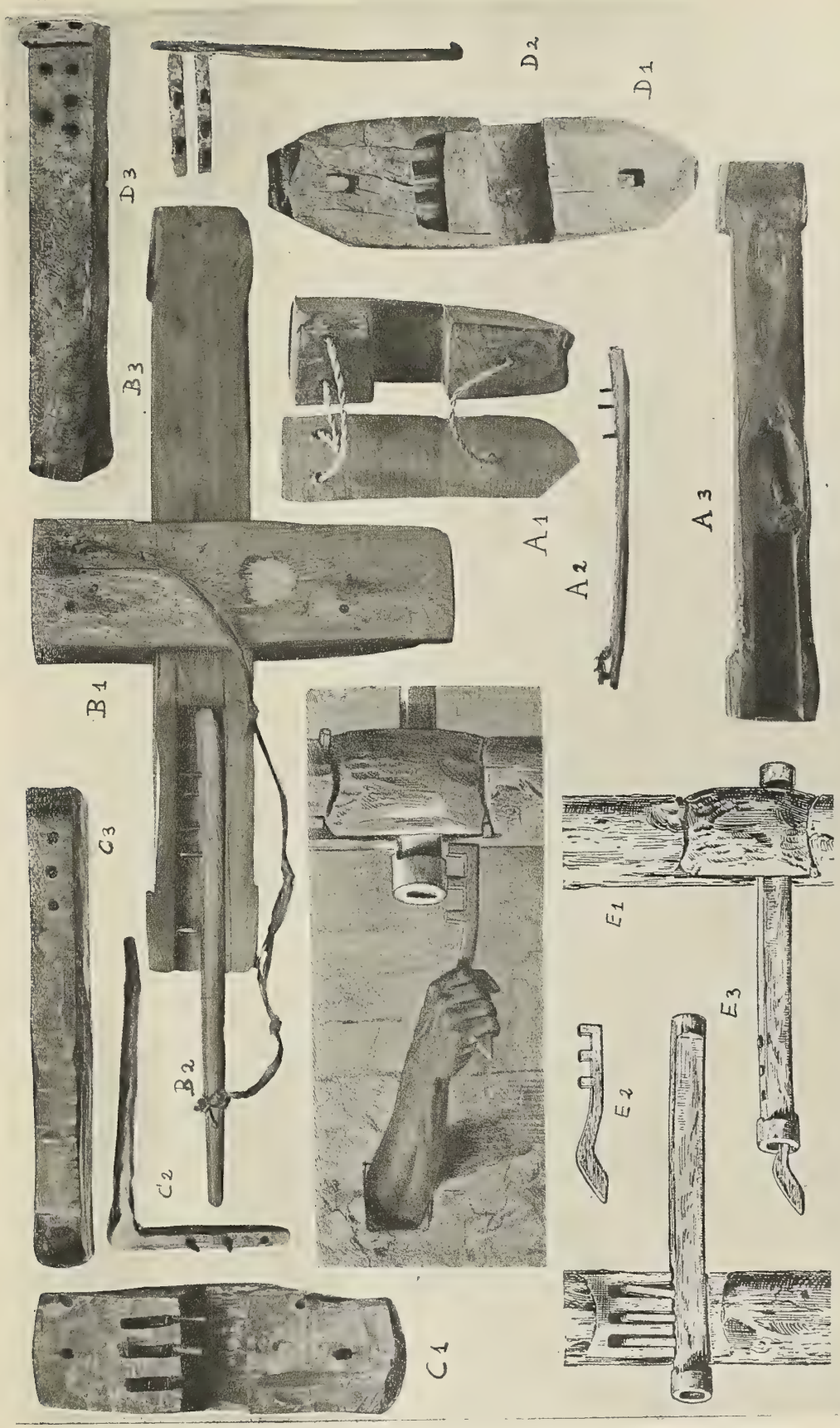
D 3
B 3
B 4
C 3
C 2
B 2
C 1
D 2
D 1
A 1
A 2
A 3
E 1
E 2
E 3

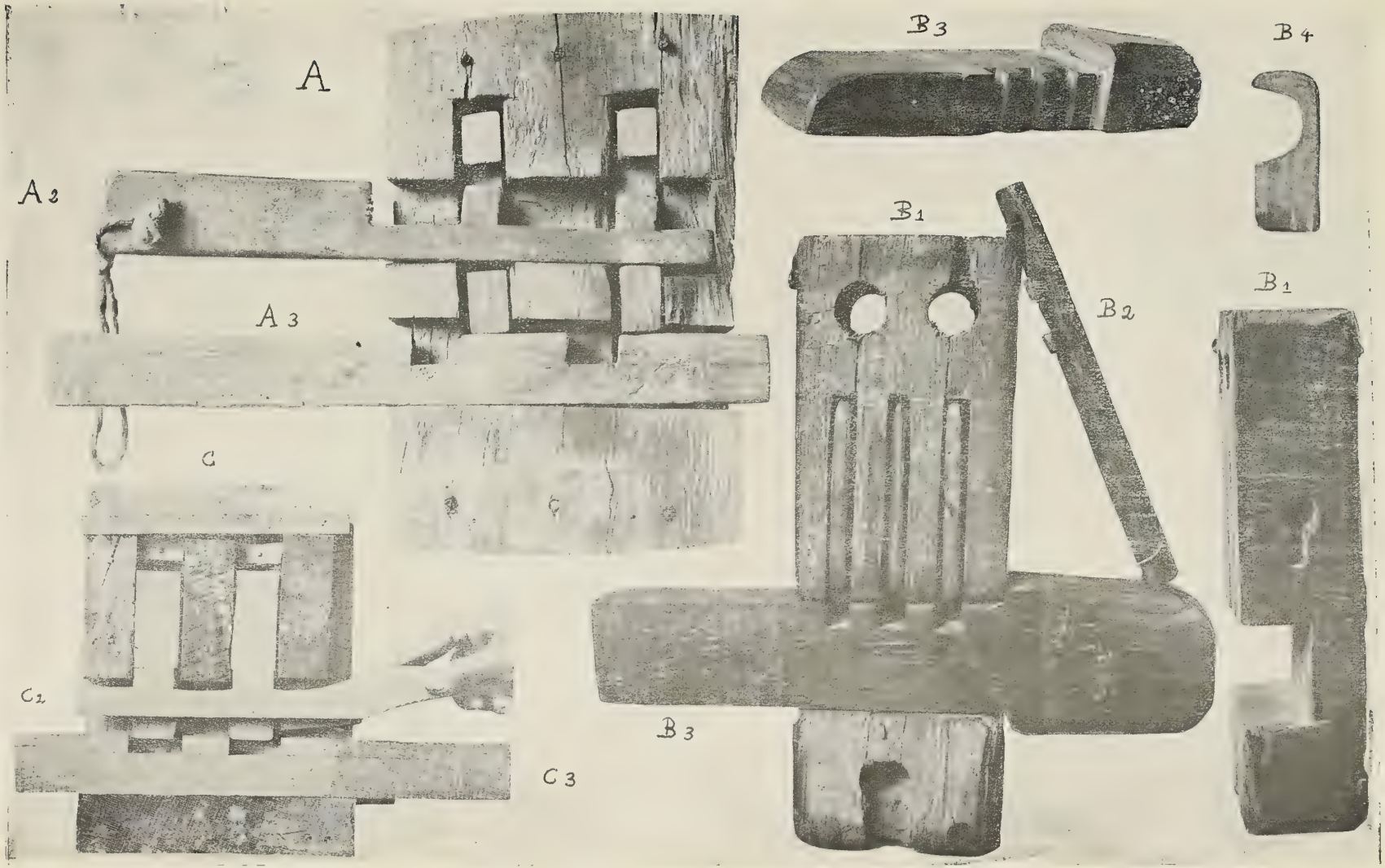

PLANCHE IV.

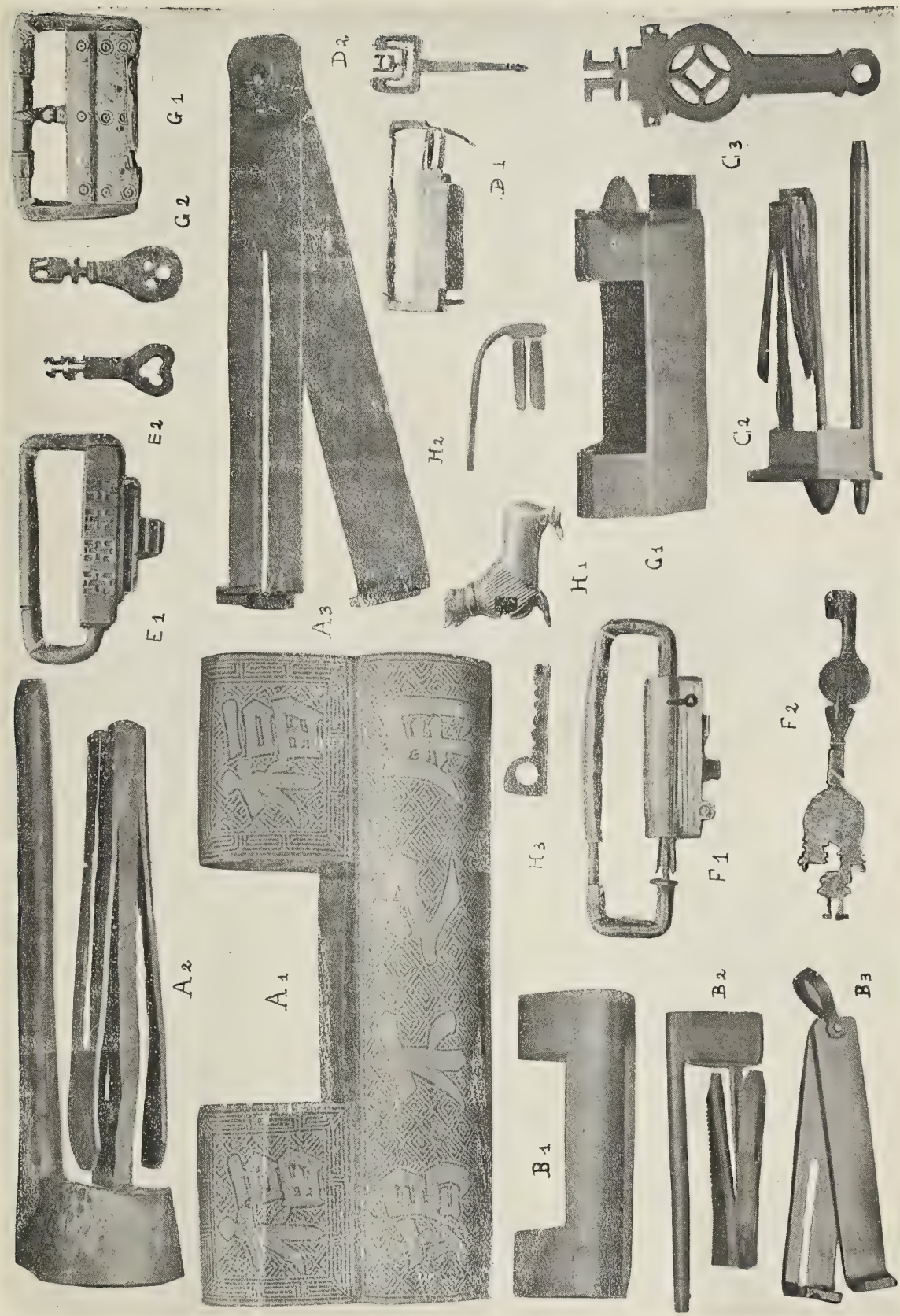
G 1
G 2
E 2
E 1
A 2
A 1
A 3
D 2
D 1
H 2
H 1
H 3
G 1
C 3
C 2
F 1
F 2
B 1
B 2
B 3

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE III

SERRURES EN BOIS, A CHEVILLES, PREMIÈRE VARIÉTÉ.

A et B. Serrures de Nedroma, ouest algérien, à chevilles en fer; A. au Musée Ethnographique de Berlin; B. au Musée ethnographique de Neuchâtel. A^1 et B^1, corps de la serrure; la planchette de A^1 s'enlève et se jette quand on fixe la serrure à la porte; A^2 et B^2, clef à manche de bois et à chevilles en fer; A^3 et B^3, verrou perforé pour le passage de la clef.

C et D. Serrures de l'Aurès, au Musée ethnographique de Hambourg, collection Thomann, à chevilles en fer; C^1 et D^1 corps de la serrure; C^2 clef coudée à manche de bois; D^2 clef coudée à manche de fer; C^3 et D^3, verrou perforé pour le passage de la petite branche de la clef.

E. Serrure des Makonde, Musée ethnographique de Leipzig, collection Weule; les chevilles mobiles et la clef à dents sont en bois.

PLANCHE IV

SERRURES EN BOIS, A CHEVILLES, DEUXIÈME VARIÉTÉ.

A. Serrure de porte de grange ou de chalet, canton de Glarus; Musée historique de Neuchâtel; A^2, clef; A^3, verrou.

B. Serrure d'une porte de grange du Pays d'En Haut, canton de Vaud, Musée historique de Neuchâtel, don Th. Delachaud; B^1, corps; B^2, clef; on l'introduit avec les dents en bas dans l'ouverture latérale et on tourne les dents dans les chevilles B^4, toutes trois identiques; B^3, verrou.

C. Serrure de Calabre, Musée d'ethnographie italienne de Rome, collection Corso; C^2, clef; C^3, verrou.

PLANCHE V

CADENAS A RESSORT.

A. Cadenas acquis en Corée, en fer argenté, avec inscription chinoise, que m'a traduite M. E. Chavannes : en haut, des deux côtés : « Bonheur »; en bas, « que, à l'usage, ce soit inépuisable ». — A^1, corps du cadenas; A^2, tige à ressort; A^3, clef en fer évidée, en forme de crochet. Musée ethnographique de Neuchâtel.

B. Cadenas chinois, tout en cuivre jaune; B^1, corps; B^2, tige et ressorts; B^3, clef évidée en forme le crochet. Musée ethnographique de Neuchâtel.

C. Cadenas chinois, tout en cuivre jaune; C^1, corps; on appuie d'abord de bas en haut sur le petit cône, ce qui permet de tourner la petite plaque latérale; on tire alors la plaque de fermeture inférieure vers la gauche; on introduit par en dessous la clef C^3, dont les encoches répondent aux ressorts de C^2 (il faudrait retourner la figure, la tige devant être en haut, les ressorts en bas); les ressorts une fois abaissés, l'ensemble sort du corps vers la droite. Musée ethnographique de Neuchâtel.

D. Cadenas marocain, rapporté par M. de Lacharrière; ce cadenas en fer, avec clef en fer, correspond aux deux cadenas du milieu de la figure 62, dont les clefs en cuivre sont plus ornées que D^3.

E, F, G. Cadenas en fer, avec leurs clefs, de la collection Le Secq des Tournelles, d'époque et de pays indéterminés, vraisemblablement français du XIVe-XVe siècles. F^1 possède une sûreté supplémentaire, la petite clef forée actionnant un ressort spécial.

H. Cadenas persan, en cuivre, appartient à M. G. Jéquier. Les ressorts pénètrent dans le lion par la partie postérieure et la tige lui traverse la tête.

au grand avantage de la propreté (voir les figures) 1, 5, etc. L'individu ainsi accomodé est dit *ləçu* « rasé »; il n'y a pas de substantif correspondant pour désigner cette sorte de coiffure. Les autres mots cités dans la suite pour désigner des coiffures peuvent être de même employés comme adjectifs se rapportant à l'individu coiffé, même quand ils ont aussi la valeur d'un substantif. On appelle *qāmqämmo* les cheveux à moitié repoussés; « pousser après avoir été rasé » se dit *aqämäqqämä*, et (plutôt dans le Nord de l'Abyssinie) *aqänäqqänä*.

Les élégants gardent les cheveux longs de quelques centimètres, libres autour de la tête, sans division : une chevelure de cette sorte demande quelque soin; on la graisse ordinairement avec du beurre, souvent additionné de différents parfums. Les hommes portent rarement cette coiffure, mais elle est actuellement fort à la mode parmi les femmes, au moins à Addis-Ababa; elle m'a semblé moins répandue ailleurs chez les femmes, et plus fréquente chez les hommes dans le Nord de l'Abyssinie. C'est ce qu'on appelle au Choa *gu̯ōfärie*, ailleurs *gutänä*. Voir la figure 43 qui représente une femme ainsi coiffée; ses cheveux sont bouclés, comme il arrive quelquefois, et non frisés comme c'est le cas de beaucoup le plus fréquent au Choa.

Dans la coiffure nationale des femmes abyssines, les cheveux, laissés aussi longs qu'ils ont pu pousser, sont nattés en petites tresses à partir du front. Si elles sont assez longues, l'extrémité libre nattée pend par derrière. Je n'ai jamais vu que des femmes ainsi coiffées; mais il semble bien qu'au moins autrefois certains hommes de haut rang se coiffaient ainsi : les portraits des empereurs Téodros et Yohannès les représentent avec une chevelure tressée.

Actuellement encore, la majorité des femmes de bonne condition porte la chevelure ainsi accommodée.

Le nom général de cette coiffure est *šurrubbā* (dans Guidi, col. 211, *šurrəbie* ou *ṭäfär*).

L'extrémité des nattes pendant sur les épaules s'appelle, d'après ce que j'ai noté, *qundälä* (Guidi, col. 285, donne *qu̯ändälä* ou *qu̯ondälä* « cheveux arrangés par derrière »).

Mais il n'y a pas qu'une espèce de coiffure tressée; il en existe de nombreuses variétés, répondant à certaines commodités, à des coutumes régionales, à des caprices de la mode ou à des goûts individuels.

Des noms précis servent à distinguer différents genres de tressage; pour d'autres je n'ai pas recueilli de termes particuliers.

Pour la direction des tresses, il y a lieu de noter tout d'abord que, dans l'usage actuel du Choa, elles partent presque toujours du front même pour se diriger en bandes parallèles vers le vertex, comme le montrent les figures 44 et 45; au contraire, dans les provinces du Nord, l'habitude est de laisser en bordure du front une tresse mince de part et d'autre d'une petite place laissée nue sur la ligne médiane du crâne; ces tresses se dirigent de chaque côté vers l'oreille, perpendiculairement à la direction des autres nattes, ainsi que le montre la figure 46.

Les tresses sont de grosseur, et en conséquence de nombre extrêmement variable. Les figures ci-jointes ne montrent que des tresses en petit nombre; bien des femmes en portent le double, nattées beaucoup plus étroites.

Voici maintenant les termes particuliers qui m'ont été donnés; mon enquête n'a pas été assez complète pour que j'aie pu m'en faire confirmer l'usage à plusieurs reprises par des individus variés; je ne donne donc les définitions que sous quelques réserves.

Le mot *çufā* désigne une coiffure *šurrubbā* à tresses très épaisses; *aškär çufā* est le nom employé si les tresses sont un peu plus minces. Quand les tresses sont bien

aplaties, et fines sur le dessus, la coiffure est dite *šəftā*; c'est celle que représente la figure 45.

Je n'ai pas retrouvé le mot *brəngo* qui figure dans le dictionnaire de Guidi, col. 324 et est défini dans celui de d'Abbadie comme « une coiffure composée de tresses alternativement larges et étroites, ou de cinq tresses larges, mais toujours allant du front à la nuque; *brəngo qäččən sər*, même genre de coiffure, mais composé de tresses étroites et serrées les unes contre les autres ».

En revanche j'ai recueilli un mot *əššəm*, qui désignerait une coiffure à grosses tresses centrales, avec des tresses plus petites sur les côtés, vers les oreilles; la coiffure de la figure 44 m'a été donnée comme *əššəm*.

Une coiffure de cette dernière sorte n'est pas de tressage très soigné; elle est destinée à durer environ une semaine, au plus une quinzaine. Les autres dispositions ne sont refaites qu'à intervalles qui vont de un à trois mois. Pendant tout ce temps aucun autre soin n'est donné à la chevelure que l'onction de beurre plus ou moins aromatisé; quand le moment est venu, toutes les tresses sont défaites et la femme apparaît avec un énorme paquet de cheveux dressés tout autour de la tête (voir une femme ainsi décoiffée dans l'album de Lefebvre, *Voyage en Abyssinie*, Planche intitulée *Types de physionomies*, etc.); les tresses sont ensuite refaites pour une nouvelle période aussi longue.

Une disposition signalée par d'Abbadie sous le nom de *təgrie sər* (voir Guidi, col. 155), et qu'on m'a désignée par le nom de *ịä-təgrie sərā* ou *sər* est en effet particulière à la province du Tigré; elle consiste en une tresse unique partant d'une oreille et courant en spirale plusieurs fois autour du crâne; on m'a dit à mon passage en Tigré, mais je ne sais si c'est exact, que seules les veuves se coiffent de cette manière; c'est en tous cas une coiffure exceptionnelle.

Fig. 47. — Petite fille à cheveux bouclés, coupés ras seulement sur le milieu de la tête.

D'Abbadie a connu aussi sous le nom de *arābi* (voir Guidi, col. 433) une coiffure tressée comportant une raie nue sur le milieu du crâne. Je n'ai jamais remarqué de coiffure de cette sorte ni de ce nom.

Les coiffures d'enfants sont variées; elles ont toutes ce trait commun que la plus grande partie de la tête est rasée, tandis qu'on laisse prendre de la longueur à une partie des cheveux. Les coiffures de cette espèce s'appellent *gāmmie*.

La disposition la plus fréquente est représentée par la figure 47 (petite fille de 7 à 8 ans; cheveux bouclés comme la femme de la figure 43): on laisse une couronne de cheveux longs tout autour de la tête au bord de la chevelure; le reste de la tête est périodiquement rasé (sur la figure 47 les cheveux sont à moitié repoussés). Cette coiffure se rencontre aussi bien chez les jeunes garçons que chez les petites filles.

Il est assez rare pour les garçons, (sauf chez les grands personnages), que la couronne de cheveux soit tressée. Au contraire c'est une coiffure très fréquente chez les filles, surtout quand elles commencent à grandir (à cet âge les garçons se rasent généralement tout à fait). La couronne tressée est représentée par la figure 48. Elle porte le nom de « *gämmie*, arrangé » *ia-täsärrä gämmie*. C'est peut-être un des cercles de cette couronne que Guidi, col. 626, appelie *zur*; j'ai recueilli dans ce sens le terme *zurri* dans une chanson de noces, voir M. Cohen, *Cérémonies et chansons abyssines*, dans la Revue d'histoire des religions, sept.-oct. 1912, pp. 187 et 191.

Une coiffure au contraire réservée aux petits garçons est celle que représente la figure 49. Il n'est pas laissé de couronne, mais une crête de cheveux sur le milieu de la tête (l'enfant représenté ici a des cheveux non crépus, tout comme celui de la figure 47). Quelquefois cette crête de cheveux est tressée, comme le représente la figure 50.

Cette coiffure porte habituellement le nom de « *gämmie* du milieu » : *ia-mähäl gämmie*; mais je l'ai aussi entendu appeler *tälälä*, terme inconnu à une partie de mes informateurs.

Fig. 51. — Enfant avec mèches pendantes et crépées.

La coiffure *gämmie* est caractéristique de l'enfance ; les tout jeunes bébés ne la portent en général pas encore ; les jeunes gens ne la portent plus ; aussi le mot *gämmie* peut-il s'employer familièrement comme synonyme de « enfant ». Le même terme désignait autrefois, m'a-t-on dit, le jeune homme qui se laissait pousser une touffe de cheveux, en commémoration de quelque exploit de chasse (voir plus bas *guəlu*).

Les jeunes filles qui portent la couronne de cheveux tressée l'élargissent peu à peu quand elles se rapprochent de l'époque du mariage. Dès les fiançailles elles laissent pousser une seconde couronne en dedans de l'autre, puis après le mariage le reste de leurs cheveux, en ne conservant plus qu'une tonsure du diamètre d'un thaler (0 m. 04) : les cheveux à demi-repoussés et non encore tressés portent le nom de *fäsäsie*. La tonsure s'appelle *sädullä* ; elle subsiste quelques mois après le mariage, souvent jusqu'à la naissance d'un premier enfant.

Assez souvent les femmes et les hommes coiffés en *guofärie* (voir p. 29) portent la tonsure ; il me semble que c'est souvent par goût et pour l'élégance ; mais cette tonsure a aussi l'utilité de permettre une petite saignée à cet endroit, remède assez usité chez les Abyssins.

Une coiffure d'enfants dont il n'a pas été question ci-dessus comporte des mèches pendantes seulement sur le derrière de la tête ; le dessus et les côtés sont rasés, quelquefois avec une touffe sur le milieu, au-dessus du front. C'est, d'après mes informateurs, cette coiffure qui porterait proprement le nom de *qunçọ*. Mais Guidi, col. 289, définit ce mot « touffe de cheveux qu'on laisse aux garçons spécialement comme protection contre le mauvais œil » ; la valeur préservatrice de toutes ces coiffures d'enfants est un effet probable ; elle n'est cependant généralement pas consciente chez les Abyssins ; ils ne voient là que des coutumes ou modes, à valeur plutôt ornementale.

Le nom de *qunçọ* est quelquefois donné abusivement à la coiffure que représente la figure 51, et qui s'appelle proprement d'un nom galla *guduro* ou *gudəro* ; elle est en effet surtout galla, mais se rencontre fréquemment chez les jeunes Abyssins du Choa, surtout chez les bébés. Elle comporte plusieurs mèches laissées longues tout autour de la tête, le reste étant rasé. Les mèches sont crépées avec un empois composé de grains de coton et de lin. Cette coiffure est employée pour les enfants des deux sexes (c'est une petite fille que représente la photographie).

On voit par l'exemple de cette dernière coiffure une influence exercée par les Galla sur les Abyssins ; l'influence inverse se constate aussi : les femmes galla qui

Fig. 52. — Femmes galla.

résident à Addis-Ababa prennent la coiffure abyssine : ainsi la femme galla représentée par la figure 42. Mais les paysannes conservent leur coiffure nationale qui est, pour le Choa et les régions avoisinantes, celle que représente la figure 52 : cheveux non coupés, mais enroulés en une multitude de petites boucles, avec une raie divisant la chevelure sur le milieu de la tête (les jeunes filles ont le dessus du crâne rasé, des boucles par derrière).

Cette coiffure porte plusieurs noms : *abərṭāmo*, *märt*, *märtu*, *ǧôffie*, *ǧufǧuffie*.

Une variété de cette coiffure, avec une petite boucle sur le devant, entourant un bijou, s'appelle *silbāddā*.

Une coiffure avec une grosse touffe de chaque côté de la tête, et qui est tombée en désuétude, s'appelait *mieddo*.

Enfin une autre coiffure, également abandonnée, s'appelait *gučo* ; Guidi, col. 752, sous *guččo*, donne une description de cette coiffure et renvoie à ce propos à *guətu*, nom désignant une ancienne coiffure honorifique dont je n'ai pas entendu parler.

Fig. 48. — Petite fille avec couronne de cheveux tressée

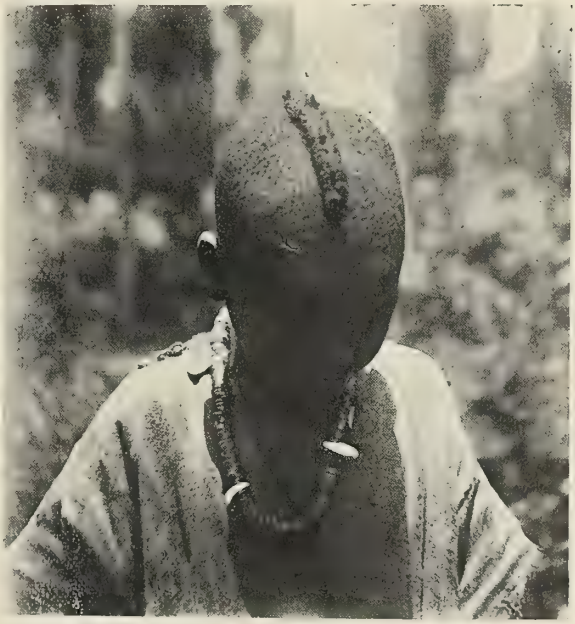

Fig. 49 et 50. — Coiffures de petits garçons avec une mèche longue sur le milieu
(*a* Cheveux libres. (*b* Cheveux tressés.

Conclusion. — Ma conclusion sera la même pour la deuxième partie de ces études ethnographiques que pour la première ; je n'ai pu apporter que des documents en nombre encore insuffisant ; mais je me suis efforcé de les donner précis, dans l'espérance d'aider à la connaissance de l'Abyssinie ; au besoin ils pourront peut-être servir de points de comparaison pour une étude plus générale sur les civilisations africaines.

ADDITIONS

Pour l'industrie du coton, il convient d'ajouter les termes suivants, que je n'ai pas eu l'occasion d'entendre moi-même : *quäççä* « tordre des fils ensemble », Guidi, col. 305 ; *rägä*, dans le Choa « ouvrier tisserand qui n'est pas d'une famille de tisserand, ouvrier peu habile », Guidi, col. 134.

Je tiens aussi à signaler une note intéressante de Conti-Rossini, dans son livre *Langue des Kemant en Abyssinie*, 1912, p. 230 : il cite des documents qui semblent montrer que l'usage du coton n'est pas ancien en Abyssinie. Il n'en faut pas forcément conclure avec lui que la plante n'y est pas indigène, mais au moins que son utilisation n'y a pas été toujours connue.

ÉTUDES D'ART COMPARÉ

Par M. Waldemar Deonna (Genève)

III

Comment vivent et meurent les types artistiques.

Il est intéressant d'examiner le mécanisme par lequel un type ou un motif artistique arrive à la célébrité, et celui par lequel il décline. Les notes suivantes n'ont pas la prétention d'épuiser ce sujet complexe et vaste, mais seulement d'en présenter une idée générale, d'offrir pour ainsi dire quelques têtes des chapitres qui pourraient être écrits, et dont les éléments sont épars çà et là.

C'est une sorte de mouvement oscillatoire d'ascension et de descente qui caractérise la vie et la mort des types, sortant des degrés inférieurs, pour arriver au point culminant, après lequel ils redescendent dans les couches profondes dont ils étaient issus.

*
* *

L'art, dit-on, est aristocratique, l'évolution se fait par les classes supérieures; c'est la loi du développement par le haut, et de haut en bas [1]. Sous cette forme absolue, cette opinion est erronée, puisque déjà par ses origines mêmes, l'art est d'essence populaire [2], et qu'il ne peut vivre normalement qu'en restant en contact avec le peuple. Bien plus, on pourrait renverser cette proposition, et montrer que nombre de formes nouvelles s'élaborent dans les classes inférieures de la société, dans les branches inférieures et dans les types inférieurs que l'art représente [3]. Les idées les plus fertiles en conséquences sont souvent sorties du peuple; c'est là un phénomène bien connu dans le domaine des croyances, et c'est en lui que s'est élaborée par exemple la propagande des cultes orientaux dans le paganisme romain, celle du mithriacisme d'abord, puis celle du christianisme [4].

J'ai montré ailleurs comment les progrès de l'art ne se réalisent pas tout d'abord dans les branches supérieures, mais au contraire dans celles d'un rang inférieur : l'art populaire est souvent plus libre, plus réaliste que l'art officiel, qui arrive à se figer dans une routine, un traditionnalisme mal entendus [5] ; l'art profane n'a pas à tenir compte des restrictions de l'art religieux et est plus libre, plus vivant [6] : aussi, à côté du grand art grec qui sculpte les statues des dieux, et des mortels consacrés

1. Tarde, *Les lois de l'imitation*, p. 239 sq. Imitation du supérieur par l'inférieur.
2. Pottier, *Les origines populaires de l'art*, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1907, p. 752 sq.; cf. Deonna, *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes*, I, p. 194; II, p. 82.
3. Deonna, *op. cit.*, II, p. 82 sq.
4. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 49; Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, I, p. 158-9.
5. Deonna, *op. cit.*, II, p. 42.
6. Ibid., p. 43.

aux dieux, l'art profane des céramistes s'inspire de la nature, aborde toutes sortes de recherches qui ne pénètreront dans le grand art que plus tard ; les arts mineurs industriels sont parfois en avance sur la grande sculpture [1]...

On a souvent remarqué que les conventions qui ligottent l'art, surtout aux origines, s'observent d'autant plus rigoureusement que les personnes représentées sont placées plus haut dans l'échelle sociale, parce que les règles de la bonne compagnie exigent une certaine tenue. Dans l'art égyptien, les images des pharaons et des dieux sont raides et graves ; mais l'artiste a donné aux esclaves, aux paysans, aux danseuses, aux animaux, une liberté beaucoup plus grande et a suivi de plus près la nature. L'art grec montre le même dualisme, et l'avance du réalisme dans les types inférieurs.

L'idéalisme du ve siècle rejette loin de lui l'accidentel sous toutes ses formes, ne veut pas représenter les traits individuels, les formes spécifiques de la femme, de l'enfant, du vieillard, élimine le paysage, et les passions qui agitent le cœur de l'homme. Tous ces traits de réalisme lui paraissent indignes des dieux comme des Grecs de noble race, et il les réserve aux êtres inférieurs. Ceux-ci peuvent l'être par leur race : Silènes, Satyres, Centaures, ou encore barbares méprisés par les Grecs ; ils peuvent l'être par leur condition sociale : joueurs et joueuses de flûte, hommes du commun ; par l'action dans laquelle ils se trouvent engagés : gens ivres ; par leur constitution physique : vieillards, êtres laids et difformes. Dans ces types, l'artiste donne plus de liberté à son naturalisme, et il les oppose aux Grecs nobles et beaux qui restent impassibles. Plus tard, ce réalisme deviendra une tendance générale de l'art grec, à l'époque hellénistique. C'est alors qu'on verra les dieux et les mortels s'émouvoir, être courroucés et souffrants, les traits devenir individuels, les différences de race être rendues avec exactitude, en un mot tous les sujets rattraper l'avance qu'avaient acquise les types inférieurs. Ce progrès du réalisme est donc venu d'en bas et non d'en haut.

Il n'en est pas autrement dans l'art chrétien. Dans l'idéalisme du XIIIe siècle, où les personnages ont la sérénité du ve siècle grec, le réalisme, la laideur des traits sont aussi réservés aux monstres, aux êtres vils, aux paysans. A Notre-Dame de Paris, ce sont les traits grossiers des rustres, aux nez camus, aux grosses lèvres, à côté des anges à la beauté classique ; dans la scène du baiser de Judas, sur la fresque de Giotto à l'Arena de Padoue, l'artiste a donné au traître le profil tourmenté que le céramiste grec du ve siècle donnait à Antée, et l'a opposé au pur profil grec de Jésus. Mais plus tard, aux XIVe-XVe siècle, on verra tout ces traits de réalisme ne plus être confinés dans les types inférieurs, et envahir tout l'art.

Ce mouvement d'*ascension* se constate dans l'évolution des types plastiques eux-mêmes, que l'on voit abandonner peu à peu leur humilité première pour se hausser au premier rang. Dans la décoration funéraire des Grecs, certains sujets, tels que ceux des pleureuses, des sirènes, ne sont d'abord représentés qu'en figurines de terre cuite, et déposés dans l'obscurité de la tombe; on les voit ensuite en sortir pour vivre au grand jour et fournir aux sculpteurs des statues les thèmes de l'ornementation extérieure du monument [2].

On pourrait remarquer qu'une progression analogue hausse les artistes à un niveau supérieur, au cours du temps, aussi bien dans l'antiquité que dans les temps modernes [3]. De petite extraction au début, ils se recrutent dans les classes de plus en plus hautes, et leur métier devient de plus en plus considéré. Il y a là quelque chose d'analogue à ce que l'on a appelé « l'amplification historique », par

1. Deonna, *op. cit.*, II, p. 45.
2. Collignon, *Les statues funéraires en Grèce*, p. 11, 12, 27, note 1, 204.
3. Tarde, *Psychologie économique*, I, p. 246.

laquelle on constate que tous les domaines sociaux vont s'élargissant depuis les débuts d'une histoire jusqu'à son terme [1].

*
* *

Demandons-nous maintenant, après que le type, le motif, est arrivé au sommet de sa course, comment il commence à décliner, à *redescendre* la pente qu'il avait gravie. Les causes qui déterminent cette chute sont de plusieurs sortes. *Intellectuelles :* les idées ont changé avec le temps, et les types créés antérieurement ne répondent plus aux tendances nouvelles; en même temps, le goût s'est modifié, et une certaine lassitude qui s'est emparée des esprits peut amener le discrédit du type ou du style. *Économiques :* n'est ce pas en partie le désir d'assurer plus d'imperméabilité aux vases, qui a amené dès le VIe siècle le renversement de la technique adoptée pour la décoration de la céramique grecque, et substitué aux figures noires sur fond d'argile, les figures réservées sur le fond verni en noir ? [2]. Cette imperméabilité assurait une meilleure conservation de l'huile qui était exportée au loin, et à laquelle est due la grande vogue de la céramique attique, dès le VIe siècle [3]. On sait qu'une découverte économique peut changer la condition d'un pays, et que l'invention d'une mine de houille par exemple le fait passer de l'état agricole à l'état industriel. De même, au point de vue artistique, une cause économique peut déterminer l'abandon d'un type, d'une technique en usage, ce dont on pourrait citer divers exemples [4]. Mais, en plus des facteurs indiqués plus haut, il faut encore tenir compte des facteurs *techniques*. Grâce au labeur incessant des générations accumulées, la technique progresse, la main de l'artiste devient de plus en plus souple, et l'outil, comme la matière mise en œuvre, lui imposant de moins en moins leur influence, les formules anciennes tombent en désuétude.

*
* *

Toutefois, à côté des causes modificatrices, il en est d'autres, *conservatrices*, qui permettent à un type arrivé au sommet de sa course, de se maintenir, même quand logiquement il devrait décliner parce qu'il n'est plus en communion avec le temps nouveau. Il ressemble dès lors à quelque momie soigneusement embaumée, sur laquelle la destruction n'a point de prise, mais qui n'en est pas moins un organisme que la vie a abandonné. Ainsi la tradition, surtout dans le domaine religieux, conserve maints rites, maints objets de culte, maints types artistiques créés longtemps auparavant et qui n'ont plus rien de commun avec les types nouveaux [5]. Le respect et l'amour du passé, le misonéisme, la superstition qui s'attache souvent aux choses de jadis, et leur prête des vertus magiques [6], sont autant de facteurs qui permettent cette continuation d'existence. Si les causes économiques peuvent déterminer un brusque changement, elles peuvent aussi dans d'autres cas

1. Tarde, *Psychologie économique*, p. 13-4. Ex. dans le domaine religieux, une secte devenant une immense église.
2. Pottier, CV, III, p. 646. Sur l'importance de cette imperméabilité dans le décor de la poterie, Franchet, *Céramique primitive*, p. 77.
3. Pottier, *op. l.*, p. 608 sq.
4. Deonna, *op. cit.*, II, p. 54-5.
5. Ibid., *op. cit.*, II, p. 43.
6. Ex. Les superstitions attachées aux monuments antiques au moyen âge, Muntz, *Hist. de l'Art pendant la Renaissance*, I, p. 218.

exercer une influence retardataire, et maintenir pendant longtemps des formes anciennes, dans certaines branches et certains types, alors que l'évolution continue sa marche dans d'autres [1]. Les monnaies d'Égine restent pendant longtemps fidèles au vieux type créé par Phidon ; celles d'Athènes conservent jusqu'en plein IVe siècle le type créé par Pisistrate; elles étaient connues au loin, et devant un type nouveau, la confiance aurait pu hésiter. Aujourd'hui encore, le potier continue à fabriquer les mêmes poteries communes que jadis et n'a garde de changer, parce qu'elles sont connues de sa clientèle qui pourrait se détourner de lui s'il modifiait ses types. Pour ces raisons, et pour d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, les formes anciennes se maintiennent parfois. Mais, répétons-le, ce n'est qu'une vie factice qui les anime. Ce qu'il est plus intéressant de voir, c'est leur destinée, quand elle n'est pas soumise à ces causes extérieures, mais quand elle s'accomplit normalement.

*
* *

Dans ses « Dieux en exil », Heine décrit la triste vie des anciens habitants de l'Olympe, déchus, forcés de se déguiser pour échapper à leurs ennemis ; Neptune se faisant pêcheur, Mercure, marchand, et Vénus, devenue une vulgaire sorcière. Un écrivain belge, Camille Lemonnier, a repris cette allégorie, et la fait écrire par le héros douloureux de son roman « Les deux consciences ».

Déclassement, et *déguisement* ou changement de sens, voilà, en effet, deux procédés qui permettent aux types artistiques de continuer à vivre d'une façon obscure.

A. Déclassement.

Ce déclassement peut s'effectuer de bien des façons différentes.

1. Dans une même branche de l'art, souvent dans un même monument, *le motif, de principal qu'il était*, devient d'importance *secondaire*, et est relégué au rang d'*accessoire*.

Sur les vases ioniens et corinthiens des VIIe-VIe siècles, le peintre a dessiné des ornements végétaux, des animaux au type orientalisant, des figures humaines groupées en une action définie et rappelant les sujets célèbres de la mythologie. Chacun de ces types, végétal, animal, humain, forme le motif principal d'une série de vases, et y apparaît, dit M. Pottier, suivant le principe de la hiérarchie des genres [2]. Mais « la phase végétale n'est point morte avec le développement des compositions plus riches où entraient les animaux et les personnages. Sur les grands vases, elle a été reléguée au second plan et a cédé la bonne place aux zones d'animaux qui foisonnent sur les œnochoés de Rhodes et sur les cratères corinthiens. Enfin, à leur tour, les animaux ont reculé devant l'invasion de la figure humaine et se sont réfugiés dans les parties inférieures du tableau... Enfin, ils ont fini par s'éclipser complètement » [3].

Les types funéraires subissent la même déchéance. Ils sont tout d'abord, tels le sphinx, la sirène, traités pour eux-mêmes dans les statues de pierre et les figurines de terre cuite. Mais, plus tard, perdant leur valeur primitive, ils deviennent de simples figures accessoires qui contribuent à l'ornementation architecturale du

1. Deonna, *op. cit.*, II, p. 51.
2. Sur ce principe, cf. mon article antérieur *Logique et Chronologie*.
3. Pottier, *Catal. des vases*, II, p. 511.

tombeau, ou qui se réfugient parmi les éléments de la stèle relevant simplement de la décoration [1]. Il y a là, au dire de M. Collignon, une sorte de « loi de recul » ou, pour se servir des termes de M. Pottier, quelque chose d'analogue à la « persistance des espèces » en biologie. C'est, pour parler plus simplement, un processus que l'on retrouve partout : il est tout naturel que le motif qui a fait son temps et qui, pour diverses causes, n'est plus en faveur, soit relégué à un rang secondaire, poussé de côté, jusqu'à ce qu'il soit complètement éliminé. Ainsi les mobiliers de salon qui ne sont plus à la mode sont placés dans les chambres à coucher des maîtres, avant de monter dans celles des domestiques, et d'être définitivement relégués au grenier.

*
* *

2. Dans une même branche de l'art, le type, le motif, ne sont plus employés que *dans les objets de rang inférieur*. Dans la peinture de vases grecs, quand la phase végétale est détrônée par la phase animale pour les vases de première importance, elle n'en continue pas moins à former le décor unique des poteries médiocres [2]. Il en est de même pour la forme des vases, et l'on sait qu'un type céramique, tombé en défaveur, se maintient longtemps encore dans la poterie commune [3]. C'est ainsi encore que les stocks de bois gravés des xve, xvie, xviie siècles, ne pouvant plus être utilisés pour leur destination première, c'est-à-dire pour l'illustration des livres, ont été employés pour orner des feuilles volantes, ou tirés en images populaires [4].

*
* *

3. C'est dans les *arts mineurs, industriels*, que se réfugient les motifs déchus ; les souvenirs du monde égéen persistent dans les techniques industrielles de la Grèce commençante [5] ; plus tard, on voit les motifs du grand art, sculpture, peinture, orfévrerie, descendre « par toutes sortes de voies » dans le répertoire industriel, « matière taillable et corvéable à tous » [6]. C'est dans les arts mineurs que les souvenirs de l'antiquité se maintinrent au moyen âge, et c'est là qu'ils reprirent une nouvelle vitalité à la Renaissance, avant de reconquérir le grand art [7].

*
* *

4. Déchus, les formes, les types anciens, comme les idées, se refugient dans les *rangs inférieurs de la société*. La religion antique, avec le triomphe du christianisme, n'est plus professée que par les paysans, qui donnent leurs noms au paganisme ; et le même sort est réservé au christianisme qui, après être sorti du peuple et renversé son ennemi, comme lui se voit abandonné de nos jours, par la majorité des classes supérieures, et se réfugie dans le peuple, y retrouvant les survivances du paganisme : les sorciers des campagnes ne sont-ils pas les descendants dégéné-

1. Collignon, *Les statues funéraires*, p. 83, 92, 214.
2. Pottier, *Catal. des Vases*, II, p. 511.
3. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, p. 141.
4. Van Gennep, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1911, p. 48.
5. Deonna, *op. cit.*, II, pp. 10, 123, etc.
6. Pottier, *op. l.*, III, p. 618 ; fécond échange de procédés entre le grand et le petit art, *ibid.*, p. 641.
7. Muntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, II, p. 212, 251.

rés des prêtres antiques, et ne sont-ils pas les dépositaires de certains rites païens [1] ?

L'histoire du costume confirme ce processus : les costumes paysans, qui tendent malheureusement à disparaître, sont souvent les derniers survivants de modes qui étaient générales autrefois, d'habits de cour, et l'on sait qu'aujourd'hui encore une mode de chapeau, de vêtement, commence à passer dès qu'elle est sortie des classes aristocratiques pour descendre dans les classes situées au-dessous.

L'art figuré n'échappe pas à cette loi. L'Égypte primitive possède un art réaliste vigoureux, mais les envahisseurs qui ont amené avec eux la civilisation pharaonique ont introduit un style officiel et déjà formé, immobilisé; dès lors le style réaliste est relégué dans le peuple, et c'est l'origine de ce dualisme curieux qu'on constate dans l'histoire artistique de l'Égypte [2].

*
* *

5. En même temps les formes en défaveur se retirent dans les *endroits écartés des centres*, dans les *provinces*, qui sont toujours en retard, et qui sont plus attachées que les centres aux traditions [3]. C'est ainsi que la technique à figures noires supplantée par la technique à figures rouges, continue à vivre dans des ateliers provinciaux comme ceux du Cabirion, en plein ve siècle [4]. Il serait facile de donner d'autres exemples [5].

Telles sont, sommairement indiquées, les diverses formes de déclassement des types.

B. Changement de sens.

Au cours de leur évolution, *le sens primitif* des types, des motifs, *se modifie nécessairement*, même avant tout déclin, en même temps que se modifient les idées qui leur ont donné naissance. La sirène, qui était l'âme du mort chez les Égyptiens, devient en Grèce le soutien de l'âme du défunt ; au ve siècle, c'est un être bienveillant qui compatit aux douleurs des hommes ; enfin la sirène musicienne est vide de tout symbole funéraire profond, et parfois ne fait allusion qu'au goût du mort [6]. Le lion, gardien des portes, dans l'Orient comme dans la Grèce primitive, devient le symbole de la vaillance, réservé à la sépulture de ceux qui sont morts en héros [7]. Le sphinx, ravisseur d'âmes, n'est plus que le gardien du tombeau [8]. Le double geste de la déesse nue, qui ne veut qu'insister sur la force de la génération, est devenu le geste même de la pudeur [9]. Cette perpétuelle adaptation du sens aux

1. Sébillot, *Le paganisme contemporain*, p. 338.
2. Capart, *Les débuts de l'Art en Égypte*, p. 281.
3. Deonna, *op. cit.*, II, p. 30 sq.
4. Pottier, *Catal. des Vases*, III, p. 647 sq.
5. Deonna, *l. c.*
6. Collignon, *Les statues funéraires*, p. 216, 225, 382.
7. *Ibid.*, p. 91, 231.
8. *Ibid.*, p. 382.
9. Heuzey, *Figurines de terre cuite*, p. 108. De modification en modification, le sens arrive à être l'opposé de ce qu'il était primitivement. Artémis, à l'origine la déesse biche, protège les animaux (*Bullet. de Corresp. hellén.*, 1891, p. 105), mais à la fin devient la chasseresse et les tue. J'étudie ce processus de renversement des valeurs dans un prochain article des *Archives suisses d'anthropologie générale*, 1914, Comment les idées et les formes artistiques, leur transcription matérielle, changent de sens...

idées nouvelles est un élément nécessaire de la vie des formes artistiques, comme de celle des formes linguistiques [1].

Ces modifications, qui s'opèrent insensiblement dans un même art, peuvent être beaucoup plus rapides quand le motif passe *d'un art à un autre*, grâce à des confusions de sens, des erreurs iconographiques [2]. Le sphinx égyptien est devenu en Grèce symbole funéraire et a en même temps changé de sexe par une double erreur inconsciente d'ordre iconographique : des monuments égyptiens montrent des sphinx tenant entre leurs pattes un homme terrassé ; de tels prototypes, imités par l'imagerie grecque, ont pu donner l'idée du sphinx considéré comme un démon de la mort qui étrangle et qui tue [3].

Cette adaptation à une signification nouvelle est une des causes qui permet aux types de vivre, quand ils ne correspondent plus aux idées des temps nouveaux ; ils se déguisent, comme les dieux en exil de Heine, se revêtent d'oripeaux de mascarade qui cachent leur identité. Dieux et héros du paganisme ont changé de nom et sont devenus les dieux et les saints du christianisme [4]. Les causes qui déterminent ce changement de sens peuvent être volontaires ; mais elles peuvent être aussi inconscientes, et, le sens du motif s'étant perdu, ce sont des erreurs involontaires qui amènent à la modification [5].

*
* *

On peut remarquer que ces deux procédés, *déclassement* et *changement de sens* peuvent *exercer leur influence simultanément* sur un même type. Des vases funéraires de l'antiquité ont conservé intégralement leur forme dans notre industrie actuelle, mais en même temps qu'ils ne sont plus usités que dans les campagnes, ils ont perdu leur destination première, et sont devenus des saloirs [6].

*
* *

Ainsi se prolonge la vie de types artistiques, jusqu'à ce que, l'adaptation ne devant plus se faire, cette impossibilité détermine leur disparition définitive.

Mais il se peut aussi, qu'au cours de leur chute, une cause fortuite vienne leur *redonner la faveur* qu'ils avaient perdue. Elle peut être d'ordre technique ; la tech-

1. Meillet, *Comment les mots changent de sens*, Année sociologique, IX, p. 14 ; cf. van Gennep, *Religions, mœurs et légendes*, II, p. 288, note 1 ; Deonna, *op. cit.*, II, p. 476 sq.

2. Une estampe populaire du XVIIIe siècle rapporte les exploits de Gargantua ; elle fut reproduite grossièrement en Russie, mais en passant d'un pays à un autre, Gargantua est devenu un simple goinfre dont le texte glorifie la gloutonnerie, car l'histoire classique de Gargantua n'eût pas été comprise du nouveau public. *Revue d'Ethnogr.*, 1911, p. 44.

3. Collignon, *op. l.*, p. 81-2 ; Pottier, *op. l.*, I, p. 141 ; Heuzey, *op. l.*, p. 8. Inutile de rappeler le principe fécond de la mythologie iconographique. Cf. Deonna, *L'Erreur et l'illusion, sources de nouveaux thèmes artistiques*, 1913 (référ.).

4. Sur l'assimilation des types païens par le christianisme, cf. Saintyves, *Les saints successeurs des dieux* ; Goblet d'Alviella, *Croyances* I, p. 50 sq. ; p. 105 sq. Quelques réflexions sur la persistance dans les emprunts faits au mithriacisme, etc.

5. Des modifications analogues se produisent dans l'évolution des légendes, où l'on a pu noter la « loi des adaptations » (« Toute légende qui change de milieu se transforme pour s'adapter aux conditions ethnographiques et sociales de ce nouveau milieu », van Gennep, *Formation des légendes*, p. 284), la « loi des transpositions » (A mesure que le mémoire d'un héros faiblit, la légende qui avait été créée pour l'honorer le quitte et s'attache à un héros plus fameux », *ibid.*), ou encore la prétendue loi du « changement des motifs d'action » de Frobenius (« une action reste souvent inchangée dans sa forme alors que son but se modifie », *ibid.*, p. 291).

6. Franchet, *Céramique primitive*, p. 66.

nique de la figure noire, dans la décoration des vases grecs, déclinait et allait être supplantée par la figure au trait réservé, quand un procédé nouveau, celui de l'ombre portée, surgit, qui donna pour un siècle encore un succès décisif à la figure noire [1]. Elle peut être d'ordre *intellectuel*, car il y a dans l'histoire de l'art de chaque peuple des périodes où le goût revient en arrière et s'éprend pour les types déchus, comme on l'a constaté en Grèce, à Rome, à la Renaissance, et de nos jours [2].

*
* *

Enfin, quand un type artistique est sur le point de mourir complètement, ou bien quand il est mort et n'intéresse même plus ceux vers lesquels il était descendu progressivement, il se pare de la beauté de toutes les choses ruinées, il éveille la curiosité que l'on éprouve à voir ce que l'on ne comprend plus, et il s'élève de nouveau dans l'échelle des valeurs artistiques. L'imagerie populaire s'adressait au peuple, et les légendes, les histoires qu'elle racontait en ont fait les délices jadis; aujourd'hui ce genre est presque mort, il ne touche plus le peuple qui l'ignore ou le méprise, parce qu'il ne correspond plus aux tendances qui l'ont faite naître. En revanche, cette imagerie devient aristocratique, elle est recherchée par les collectionneurs et les artistes [3]. Les poteries populaires, aux dessins naïfs et gais, sont de plus en plus dédaignées par ceux auxquels elles s'adressaient, et qui lui préfèrent les faïences faites à la grosse dans les usines, parce qu'elles leur paraissent plus élégantes. Mais les collectionneurs commencent à les rechercher et à en orner leurs vestibules, leurs salles à manger [4]. Les dentelles que faisaient les paysannes sont remplacées dans les campagnes par les dentelles mécaniques importées des villes, mais voici que dans ces villes même, des comités se fondent pour relever cette industrie domestique et en vendent très cher les produits.

Ce stade est bien le dernier avatar du type. Devenu objet de curiosité érudite et mondaine, il a fini son existence réelle et n'a plus qu'à dormir dans le silence de collections et des musées....

1. Pottier, *Catal. des Vases*, III, p. 501, 559. La céramique à reliefs, si usitée dans l'archaïsme, est reléguée dans l'ombre par le succès de la céramique peinte, mais elle renaît au IIIe siècle, après le déclin de la peinture de vases (*Ibid.*, I, p. 51 ; Perrot, *Hist. de l'Art*, 9, p. 173).
2. Deonna, *op. cit.*, II, p. 323 sq.
3. Van Gennep, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1911, p. 27, 49.
4. Deonna, *Poteries savoyardes et poteries antiques*. Nos anciens et leurs œuvres. Genève, 1913.

L'ART CHEZ LES TOUAREG

Par M. G. de Gironcourt (Paris).

L'aire géographique parcourue par les Touareg s'étend, on le sait, des confins sud-algériens au Tchad, au territoire de Zinder, et à celui de Tombouctou. La présente note concerne exclusivement les Touareg du sud-ouest, tribus ou fractions de tribus nomadisant dans la région nigérienne [1] : Iguadaren, Tengueregueedesch, Oudalan, Oulimminden, etc.

En cette zone de leur aire de dispersion, ils trouvent les conditions climatériques d'une vie pastorale relativement aisée ; n'ayant pas à lutter, comme plus au nord, contre un froid hivernal très marqué et rencontrant, dans la région des mares ou au fleuve, l'eau nécessaire à leurs troupeaux ainsi que des pâturages abondants, ils y mènent, selon leur mode de nomadisation à parcours restreint, une existence fort simple

Leurs habitations sont de simples tentes en peaux de bœuf cousues sans ornementation et, en certains points méridionaux, des abris temporaires de paille à calotte sphérique montée sur arceaux, fermés de nattages simples mobiles de joncs tressés. Leurs vêtements, sous le climat chaud, sont réduits à trois pièces de forme et de dimension constantes, en cotonnade légère bleu foncé, dite guinée, de couleur peu stable et teignant par contact la peau en bleu : un pantalon bouffant sans excès et serré aux chevilles ; une tunique ample et le litham, pièce de tissu entourant le visage et le front en ne laissant apercevoir, en la manière d'un heaume, que les yeux encerclés de kohl ; jamais ce litham ne se différencie, comme dans les tribus de l'Est, par une recherche d'élégance, du tissu du reste de l'habillement.

Par suite, l'art chez ces Touareg ne trouve, à proprement parler, à se manifester que sur quelques-uns de leurs objets de première nécessité, tels que les ustensiles de ménage ou de laiterie, les cuillers, les bois de lit, les selleries, les coussins, les armes. Il ne varie que par la recherche du dessin et de la couleur dans l'ornementation de ces objets, dont la forme elle-même reste immuable.

L'art, particulier et caractéristique, se spécialise d'ailleurs, à l'exception de la gravure sur les rochers, dans la décoration, comme il vient d'être dit, des objets usuels de ménage ou de guerre ; cette décoration comporte un certain raffinement qui trahit toujours l'élégance d'une race blanche, si soucieuse de sa pureté qu'on a appelé non sans raison les Touareg : les chevaliers du désert.

En premier lieu, la facture de l'ornementation loin d'être laissée au hasard de l'improvisation, s'inspire de beaucoup d'unité ; le caractère de fixité, d'originalité de ses éléments mérite qu'elle soit définie et retenue.

Si les chefs de race pure montrent un certain souci de raffinement dans la forme

1. Pour l'étude anthropologique et géographique de ces Touareg, voir la carte au 1/500.000 de la Boucle du Niger dressée par la mission de Gironcourt, in *la Géographie*, mars 1910, et *Documents et résultats scientifiques de la mission de Gironcourt* : Fascicule III, etc. Géographie, Anthropologie.

et dans l'aspect des choses à leur usage, il convient de noter qu'ils n'exécutent jamais eux-mêmes ; tout au plus, les femmes ou les filles de ces chefs confectionnent-elles exceptionnellement quelques nattages en manière de passe-temps ; ce sont en règle absolue les artisans qui se chargent de tout travail, tant de celui de la confection des objets eux-mêmes que de leur ornementation. Ces artisans forment auprès des nobles Touareg, dont ils sont souvent les conseillers ou les hommes d'affaires, une caste spéciale de sang très différent : ce sont des noirs se mariant toujours entre eux dans les tribus. Ils sont désignés sous le nom générique de « forgerons » (gargassaïou) parce qu'ils sont tous particulièrement accoutumés au travail du fer, comme aussi du reste à celui du bois, leurs femmes étant en général spécialisées dans celui des cuirs.

Les motifs d'art varient suivant qu'ils s'appliquent au travail du fer et à ceux du bois, du cuir, de la peau d'oryx et de la pierre.

Travail du fer. — Les instruments employés au travail du fer sont rudimentaires et en nombre réduit : une forge « *issahar* », à double soufflet à poignées de cuir, qui est manœuvrée à la main ; une enclume basse « tahoun », à support arqué en bois de « taboracq « (Balanites ægyptiaca) ; une masse à forger « assaoua », un marteau « afadir » ; une lime carrée « tazazzouad tangarred » ; une pince « eremdagne » ; des ciseaux à métal courts « asserles » (fig. 1).

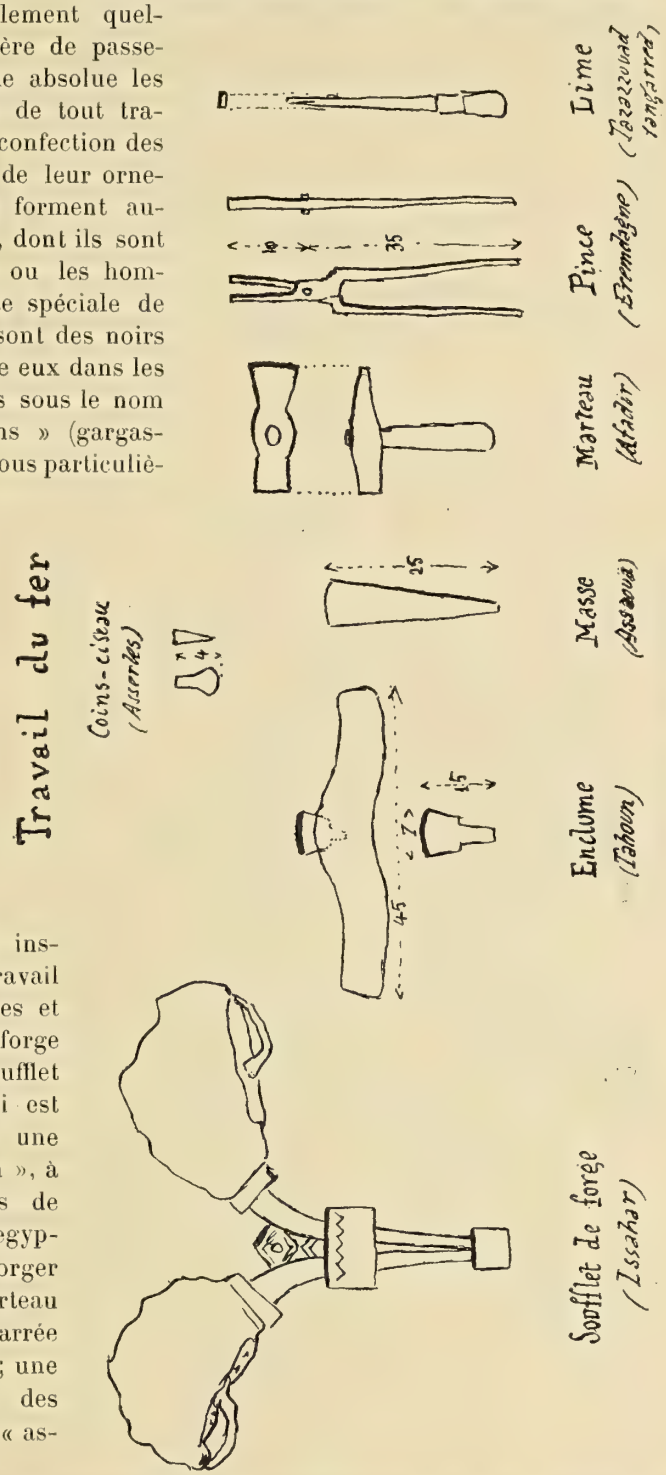

Fig. 1. — Instruments et outils des forgerons.

Les lingots de fer ne sont jamais préparés chez les Touareg, qui les reçoivent des mains des Sonraï, lesquels, à la limite de la production arbustive, établissent dans les galeries de rivière très boisées (Cormon) des haut-fourneaux en terre fort

curieux dont la forme en cheminée carrée n'a pas dû varier depuis les âges anciens. Les premiers haut-fourneaux que l'on rencontre dans la boucle du Niger en venant du nord sont ceux du Gorouol, sur la rive droite du fleuve, à la hauteur de Dounzou, lesquels traitent relativement d'assez importantes quantités de fer latéritique, d'ailleurs très commun dans tout le pays.

Un seul objet, exclusivement en métal, donne lieu aux préoccupations artistiques des Touareg : la lance ; leurs autres armes sont ornementées surtout sur leurs enveloppes de cuir. Les objets métalliques de leur équipement tels que mors, étriers, revêtent un type unique sobre, exempt de tout décor.

Dans la caste noble, la lance entièrement métallique est constamment portée à la main par paire, et constitue un objet de présent, aussi des soins minutieux sont-ils donnés à sa fabrication. Par la sobriété, la finesse des lignes, son ornementation atteint une élégance fort classique, de laquelle n'approche, même de loin, celle d'aucune des armes des populations noires de l'Afrique centrale.

La lance est d'un type absolument uniforme : longue (environ 2 m. 10), cylindrique (diam. 0 m. 015), terminée par une pointe très effilée issue d'une double ailette tranchante très allongée (0 m. 26) et peu large (0 m. 025), dont la courbure très harmonieuse née de deux barbelures acérées sans saillie, parallèles au corps, continue la ligne de la tige. En arrière du fer de pointe, deux autres barbelures se présentent comme les premières sans s'écarter davantage du corps de l'arme. Au centre de gravité, un manchon de cuir facilite la tenue à la main et est agrémenté ou non d'un anneau de cuir pour le jet, à la façon de l' « amentum » des Romains. Le talon prend naissance à partir d'un bourrelet discoïde de cuivre (diam. 0 m. 03 à 0 m. 04) et se développe par un méplat évasé et effilé en ciseau arrondi qui permet de couper de menus objets.

Fig. 2. — Bouclier en peau d'orix.

L'ornementation, qui porte sur la tige, consiste en une succession fort riche de bagues foncées, faites de petites raies circulaires rapprochées gravées et de bagues claires, formées d'annelets de cuivre incrusté, qui rehaussent l'éclat du métal. Un troisième motif, fort rare d'ailleurs, est fourni par l'application à la naissance du talon de l'arme d'une petite plaquette de cuivre festonnée par points.

Travail de la peau d'oryx. — La peau de l'oryx blanc (sorte d'antilope) acquiert au séchage une légèreté et une compacité lui permettant sur une seule épaisseur de résister aux armes de jet. Aussi donne-t-elle, sans doublure et sans autre support qu'une barette de maintien, la matière des boucliers portés seulement au combat ou à la parade.

Ces boucliers (fig. 2), faits d'une seule pièce de peau tendue, ont un contour à la fois cordiforme et trapézoïdal échancré en haut et en bas. Ils sont, à l'état de neuf, d'une éclatante blancheur et portent en leur centre un dessin ornemental d'un style très défini et très spécial ne laissant aucune place à la fantaisie. Les élé-

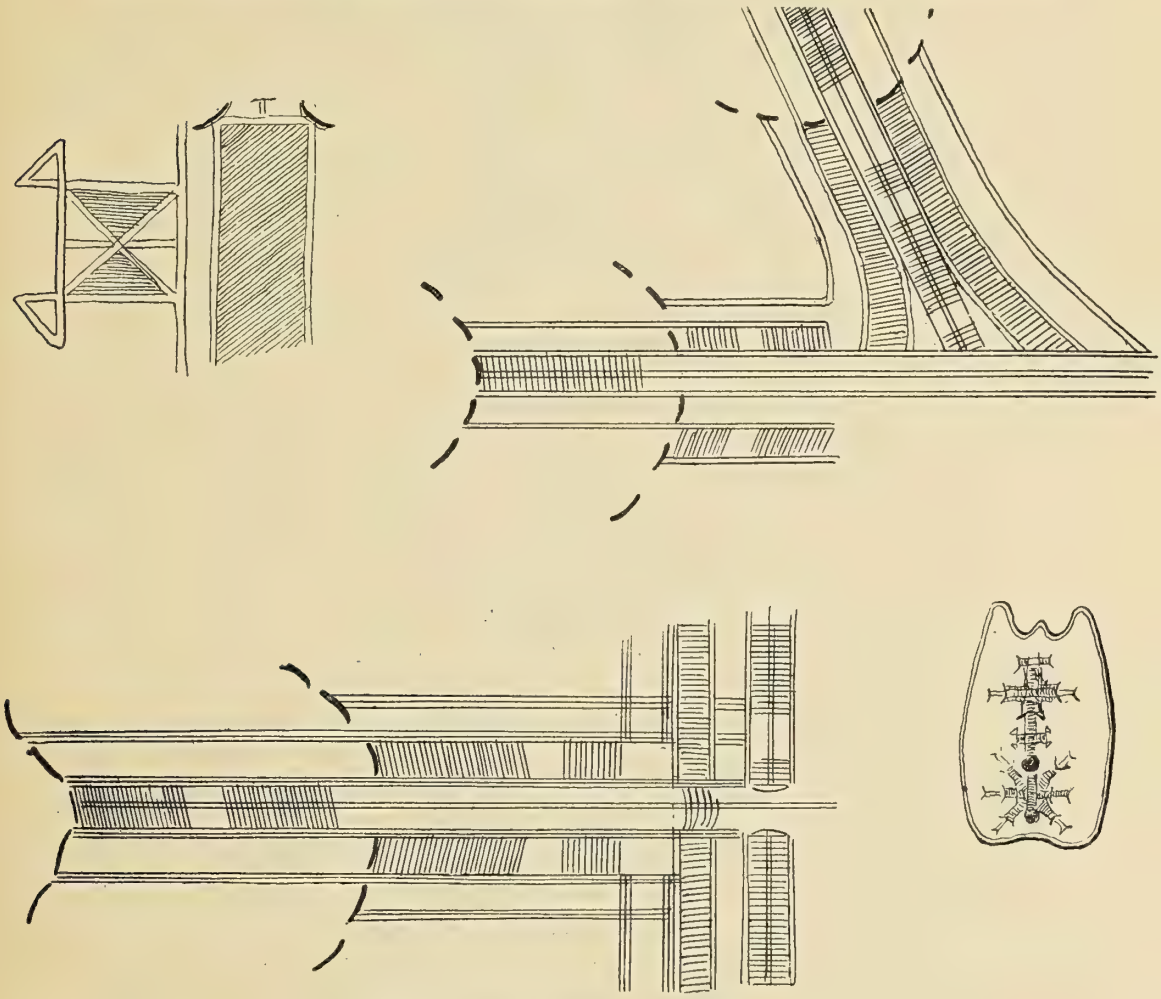

Fig. 3. — Détail de l'ornementation du bouclier.

ments du dessin sont de petites entailles dans la peau formant des hachures parallèles qui garnissent les axes et les branches d'une double croix reposant sur une étoile à six branches. Le tout est composé de faisceaux de lignes droites diminuant de largeur au fur et à mesure qu'ils tendent vers les extrémités, en échelle à deux degrés, chacun de ces degrés se rehaussant d'un demi chapelet d'entailles plus fortes débordant de part et d'autre des dites branches ou axes (fig. 3).

Le support du bouclier est fixé par deux chevrons de cuivre ou de fer blanc faisant saillie sur le dessin en haut et en bas, de part et d'autre du centre de l'étoile.

Quelle que soit la tribu des Touareg du Sud-Ouest, le dessin découpé dans la

peau ne varie pas. L'origine du motif ornemental sera d'autant plus intéressante à rechercher que le type de la décoration est uniforme et constant.

Travail du bois. — Le travail du bois se fait à l'aide d'instruments très simples : hache « tassef »; couteau-racloir « tattout » à manche courbé servant au dégrossissement; tige de métal « endel » qui est chauffée pour la pyrogravure.

Les plus curieux objets de bois travaillés sont de grandes masses méplates, ajourées et sculptées, dont l'extrémité inférieure est taillée en forme de pieu, qui se fichent en terre au bord des couchettes et supportent les sacs d'objets précieux, tels que livres dans les tribus maraboutiques ou amulettes chez les nobles. Le plus souvent d'ailleurs, ces pièces de bois restent nues et ornent l'intérieur de la tente d'une manière originale en retenant les coussins de couchage sur l'emplacement du lit.

Il semble, bien qu'aucun renseignement ne soit fourni à ce sujet par les Touareg, que ces pièces de bois gardent en quelque sorte un caractère rituel de palladium symbolisant le foyer.

La partie hors terre de ces pieux est un ovale très allongé, divisé régulièrement en trois parties : au centre, une croix rayonnante percée à jour de fenêtres parallèles ou d'une croix grecque en sa partie médiane; cette croix, par l'analogie frappante qu'elle garde avec les croix rayonnantes des ostensoirs du culte catholique, est certainement une des pièces les plus curieuses de l'art targhi. De part et d'autre du motif précédent, en haut et en bas de celui-ci, des sortes de losanges aplatis en pointe souvent cranée, portant parfois en gravure des filets parallèles aux arêtes. Enfin au-dessus et au-dessous des losanges, deux arcs d'ogive pleins terminent l'ovale allongé; ceux-ci s'ajourent souvent aussi d'une croix ou d'un simple triangle allongé. La corde qui ferme les ogives est nettement découpée de chaque côté de l'arc en rebords pouvant simuler des franges (fig. 4).

Parfois, la pièce de bois est simplifiée et ne comporte qu'une croix rayonnée montée sur un losange ; mais chacune de ces deux formes types est une figure toujours intégrale et se complique à volonté d'une gravure superficielle de raies rectilignes parallèles, transversales ou entrecroisées.

Ces bois se terminent à leur partie supérieure par une pointe ou une sorte de bouton ou de fleuron.

D'autres pièces, qui, plus particulièrement, doivent supporter des traverses ou même les peaux de la tente elle-même, sont échancrées à leur extrémité supérieure ou branchées en double pointe. En ce cas, l'ornementation est toujours simplifiée, le plus souvent réduite à des triangles gravés et ajourés, avec des hachures et des lignes de points ; les bois ont alors des faces rectangulaires (fig. 5).

A ces pièces, faites de bois foncé uniforme, s'en rattachent d'autres du lit lui-même, savoir : de longues perchettes horizontales au nombre de quatre ou cinq, dont l'extrémité est souvent élégamment renflée et conique, portant une parure en guillochage et ponctuations annulaires rappelant les dessins du travail des lances; ces perchettes elles-mêmes sont placées sur des supports affectant de très près la forme des écus de blason et couverts avec une variété étonnante de dessins s'inspirant de la technique simple décrite plus haut : lignes droites en triangle ou parallèles, en hachures ou en losanges. De menus piquets peuvent être à pointe conique et à crochets de suspension et de courts supports en perchettes terminent l'énumération de ce curieux matériel des bois de lit (fig. 5, 6 et 7).

En très grande parenté avec l'art de ces objets, se remarque chez les Touareg celui adopté pour la cuiller. Celles-ci sont oblongues, fines, étroites, toujours pyrogravées, parfois en leur poche même ; c'est le manche qui retient surtout l'intérêt,

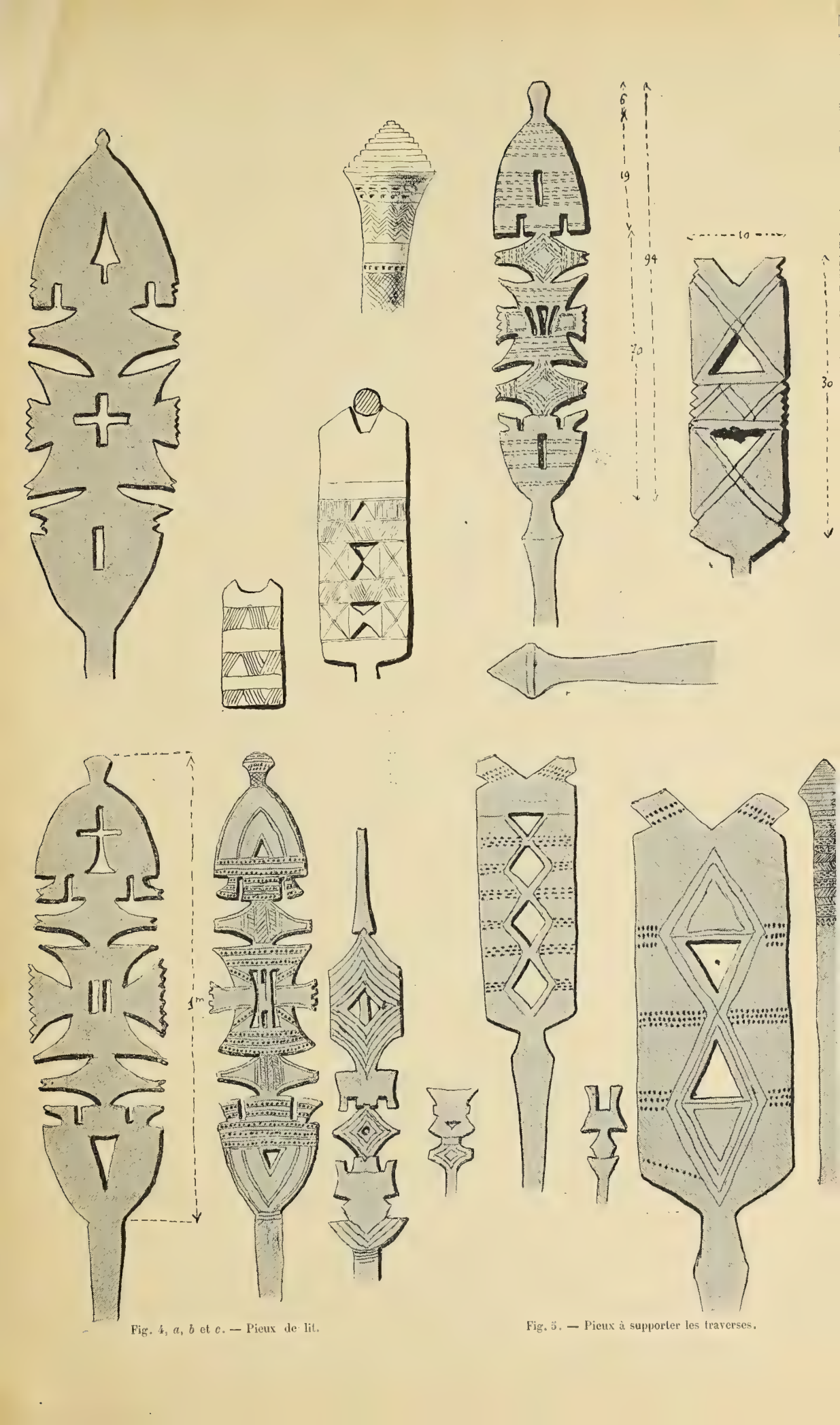

Fig. 4, *a*, *b* et *c*. — Pieux de lit.

Fig. 5. — Pieux à supporter les traverses.

car il n'est bien souvent que la reproduction en petit du bois de lit ou de ses motifs (fig. 8).

En outre de la cuiller, de très curieuses poches à lait procèdent de la même

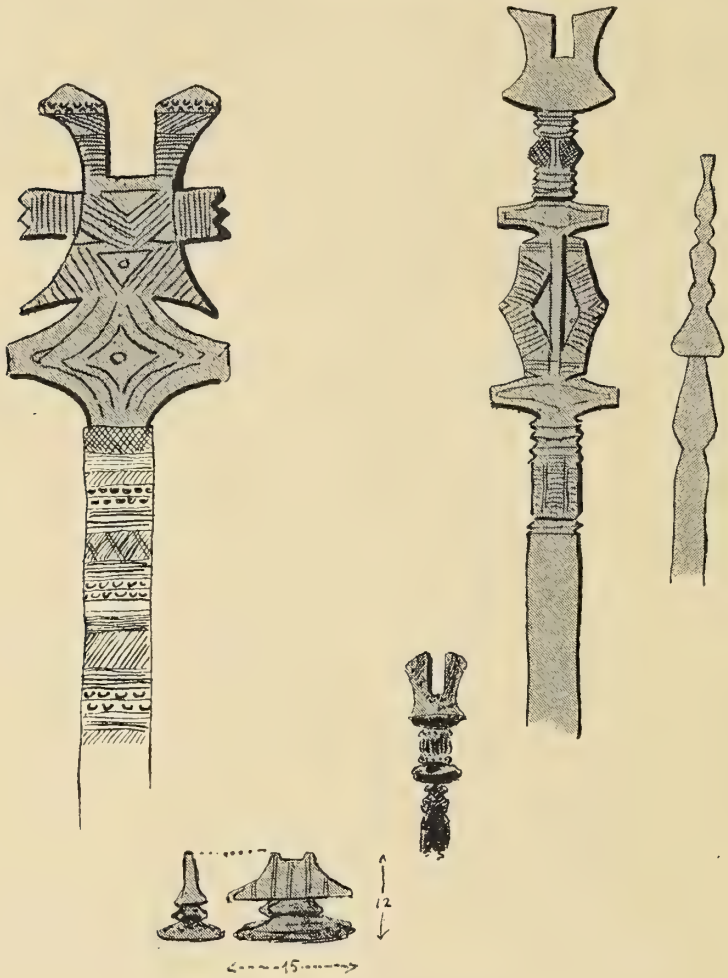

Fig. 6. — Perchettes servant de supports.

décoration. Telles encore les cuillers à caillé pour la fabrication des fromages secs dont j'ai publié la description [1] (fig. 9).

Travail de la pierre. — Les Touareg portent au bras un bracelet en pierre taillé dans le marbre veiné noir et blanc de Hombori et sans aucune préoccupation ornementale autre que de lui donner une forme discoïde aplatie sur les bords et de le polir.

Les tribus noires du Sud leur ont emprunté cette mode, dans l'espoir sans doute qu'elle donnait le courage, car le bracelet chez les Touareg n'est porté par les jeunes gens qu'après avoir fait preuve de leur vaillance.

La gravure de la pierre, chez les Touareg, peut s'étudier par leurs inscriptions et dessins sur les grands rochers de l'Adrar. Ces inscriptions ont un âge parfois si ancien que les caractères tifinar qu'elles comportent ne peuvent plus être lus des

1. V. Documents et résultats scientifiques de la mission de Gironcourt. Fasc. V. Technologie.

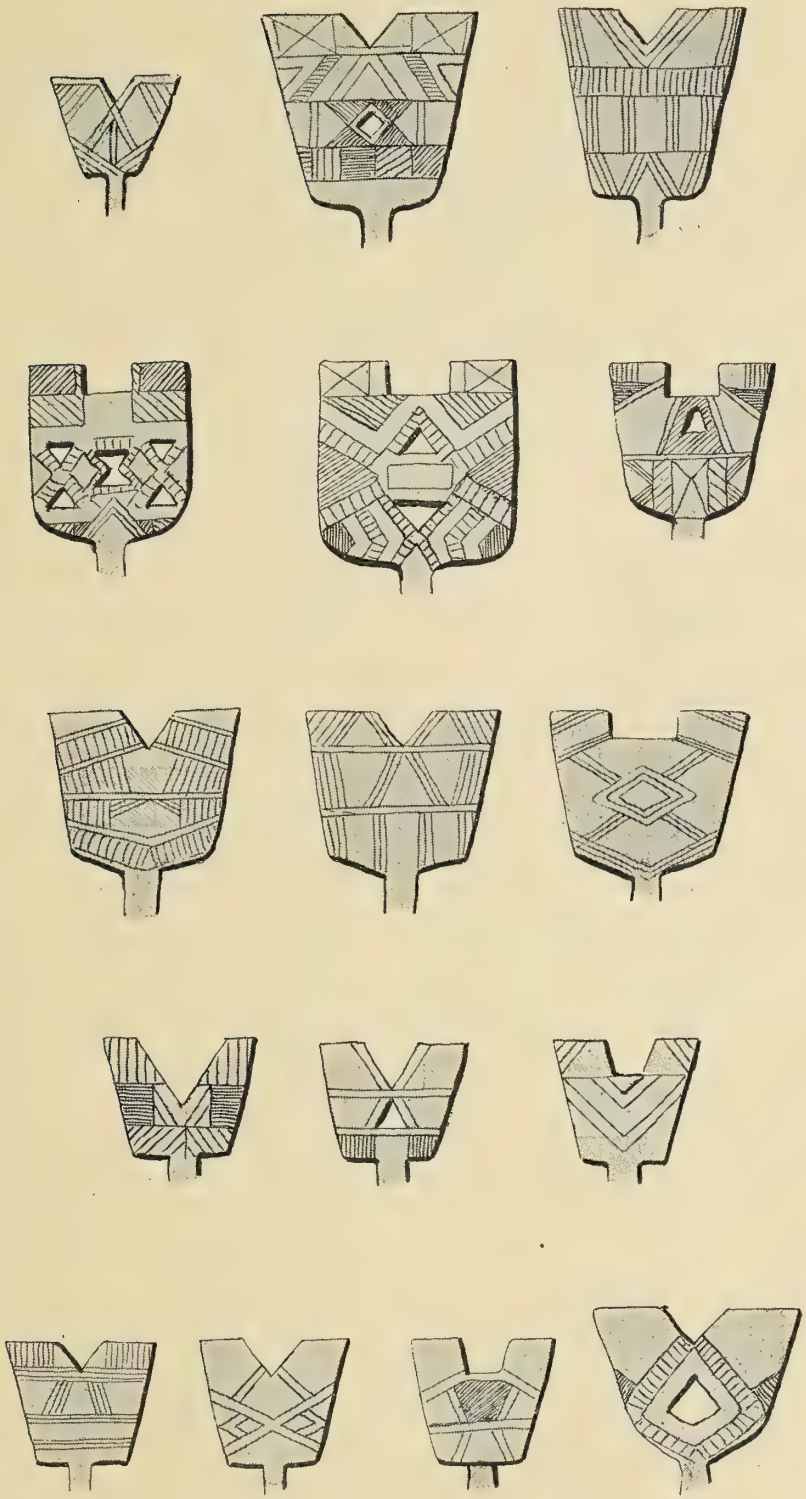

Fig. 7. — Têtes de perchettes servant de supports

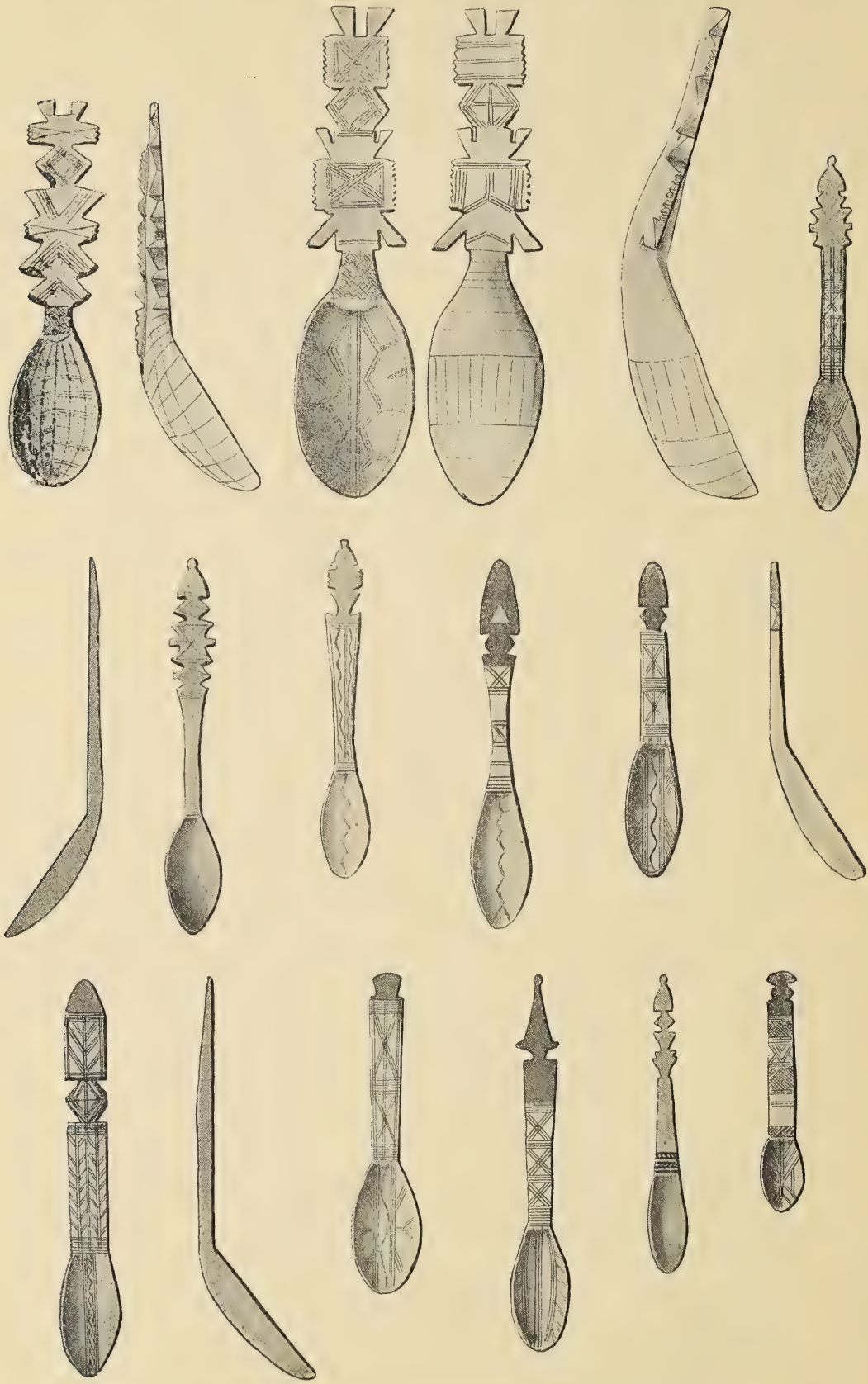

Fig. 8. — Cuillers sculptées et pyrogravées.

Touareg modernes, qui cependant continuent d'écrire en caractères tifinar sur les troncs d'arbre ou sur les peaux des tamtams, généralement dans une intention de galanterie chevaleresque (fig. 10).

Celles que l'on observe sur certains grès tendres (Asserar), ne peuvent avoir un grand âge et ont été tracées au moyen de la lance, qui a pu parfois pénétrer assez profondément dans la pierre tendre. Le talon a servi à tracer les lignes et la pointe à former les points [1].

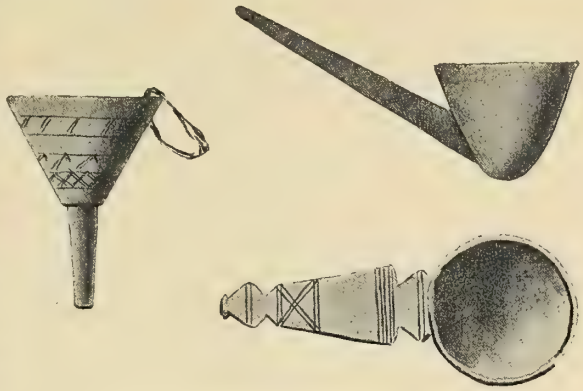

Fig. 9. — Cuillers et entonnoir à caillé.

Les inscriptions que l'on voit sur les granits noirs de l'Adrar sont généralement anciennes et ont été obtenues par un choc de silex sur la roche. Elles ont, de ce mode d'exécution, peu de précision dans la ligne, mais la dimension de leur ensemble, qui atteint parfois plusieurs mètres, les rend impressionnantes. Il s'agit d'une figuration de chevaux, de chameaux montés ou non, de personnages, plus rarement de gazelles ou d'antilopes. Malgré la multiplicité ou l'incertitude de contours frustes, les lignes sont hardies et souvent pleines de vie et de mouvement. La queue de l'animal relevée en panache augmente la puissance de l'allure.

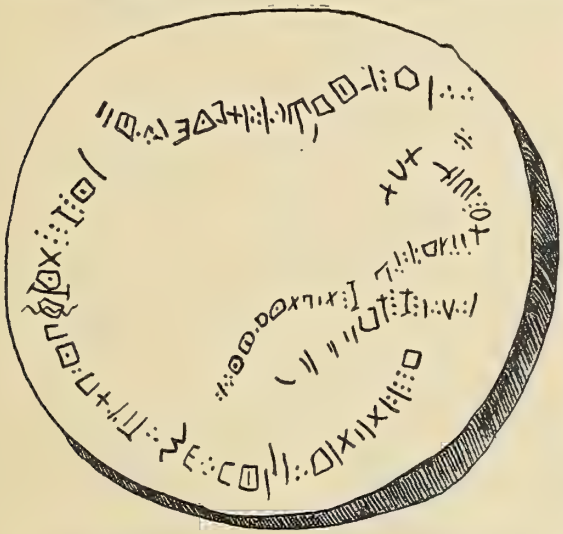

Fig. 10. — Inscriptions en caractères tifinar sur peau de tamtam.

Ces ouvrages sur la roche ne semblent avoir eu d'autre but que le dilettantisme : ils ne revêtent aucun caractère de dessin religieux ou commémoratif ; très vraisemblablement, ils ont été tracés pendant la surveillance des troupeaux à l'abreuvoir des puits. Ils paraissent de moins en moins antiques ; j'ai pu voir près de Karou (Niger) de ces inscriptions lithiques que l'on m'a affirmé ne pas remonter à plus de quatre années.

Aucune inscription chez les Touareg véritables n'est funéraire. La sépulture berbère est partout constituée par les « bassinas » ou couronnes de pierres grossières dressées ou amoncelées. Seules, certaines tribus maraboutiques d'origine plutôt arabe adoptent la sépulture musulmane à stèle à la tête et aux pieds du corps, inhumé nord-sud, stèles parfois rejointes par une ligne de petites pierres (Bourem).

Le guerrier de caste noble se refuse, prétend-on, à révéler par une inscription le lieu de son dernier repos, que pourrait profaner son ennemi.

1. V. de Gironcourt, Les inscriptions lithiques du Niger et de l'Adrar (Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, mai 1913).

Le travail des cuirs et passementeries fournit la décoration des sabres, des poignards de bras, des selles, des amulettes, des coussins de repos et des sacs de campement.

Les instruments employés sont principalement une longue planchette à couper le cuir « elkelou » montée sur quatre pieds bas, une maillette en bois à brûler le cuir « akkoz », des polissoirs « addalou » pour les filets, un couteau large « ouaïllered » et très mince (0 m. 001), un poinçon « destane », des fers « settarammoud « à imprimer de petits dessins constitués par des lignes droites ou des pointillés en triangle (fig. 11).

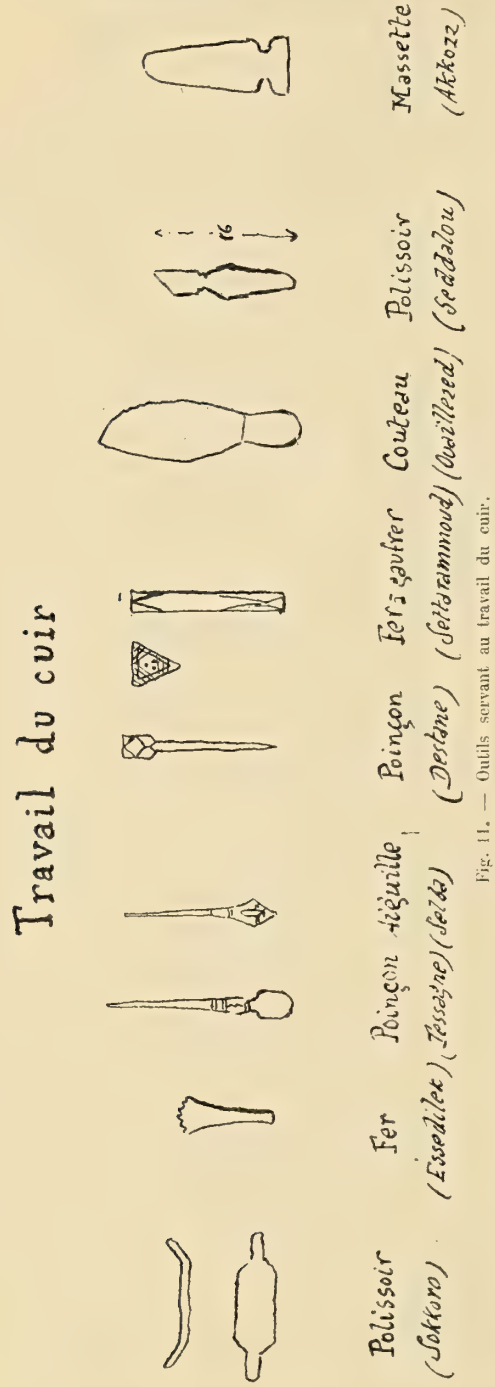

Fig. 11. — Outils servant au travail du cuir.

Les couleurs usitées pour la teinture des cuirs sont le noir, le rouge, le jaune, le vert; elles sont préparées sur place par les « forgerons » au moment de leur emploi.

Couleur noire. — On recueille dans le fond des mares des fragments lenticulaires ou discoïdes irréguliers d'une certaine marne jaunâtre (échantillon, n° 73) appelée « Tacouta » (tamachek); on fait brûler dans un foyer un morceau de cette marne enveloppée dans un chiffon qui se calcine avec elle; puis on place le culot obtenu dans un canari avec un peu d'eau. L'eau noircit peu à peu et l'on y plonge la matière à teindre.

A défaut de cette marne, on emploie le fruit du « Bani » (sonraï) ou « Ahuggar » (tamachek), que l'on écrase avec de l'argile de manière à faire un magma où l'on enfonce l'objet à teindre et on le laisse une heure.

Les culots de forge sont aussi employés de la même façon.

Couleur rouge. — Des gaînes de gros mil séchées, dont la couleur est incarnat, sont écrasées dans un mortier en bois où est versée de l'eau mélangée de terre saline (V. échantillon, n° 29) jouant le rôle de mordant. On étend sur la peau à teindre, on frotte à la main et on laisse sécher.

Couleur jaune : Le procédé est le même que pour la teinture en rouge par les gaînes de mil, mais au lieu de celles-ci on utilise les feuilles de l'arbre appelé « Tsaourak » croissant au bord des mares (v. échantillon n° 13 des Produits et n° 35 des Herbiers).

Couleur verte : Cette couleur n'est pas préparée par les Touareg du Moyen Niger

qui utilisent des fragments de cuir déjà teint, importé par les caravanes haoussa du pays de Kano, en Nigérie anglaise ; aussi cette couleur porte-t-elle le nom de vert de Kano.

La recette du vert de Kano (renseignement Yates, résident à Baro, Nigérie du Nord) est la suivante : la peau est mise à tremper dans une bouillie de cendres épilatoires, puis étendue au soleil et séchée. La surface est ensuite frottée avec une masse liquide obtenue par des rognures de cuivre, un cristal blanc nommé par les Haoussa « sinaderi » (?), des citrons mêlés à l'eau résiduaire d'une teinture précédemment usagée de la même façon, à laquelle on ajoute parfois une petite quantité de sel préalablement grillé. Puis on sèche au soleil.

Telles sont les quatre couleurs employées pour la maroquinerie, base de l'ornementation des armes et selleries.

Le glaive « tacouba » (0 m. 90) est droit, à lame large à deux tranchants surmontée par une poignée de faible dimension en croix à bras étroits et munie d'un fleuron terminal, disque ovoïde écrasé (fig. 12).

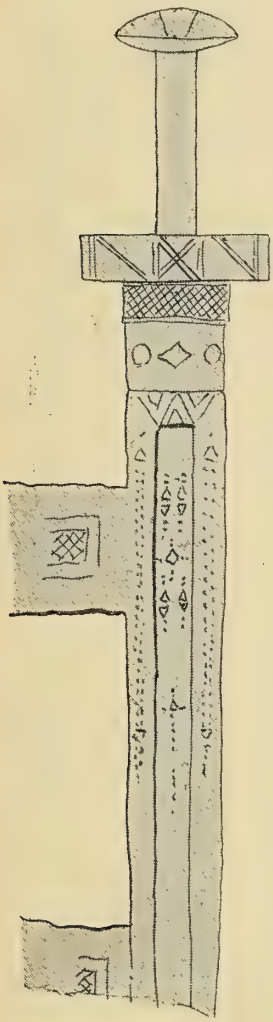

Fig. 12. — Glaive.

La poignée et le fourreau sont recouverts de cuir, dont la couleur générale est rouge, gaufré de dessins rectilignes, filets, pointillés et croix de saint André. Le plat du fourreau est maintenu près de l'ouverture par une bague métallique et inséré à sa pointe en un bourrelet de cuivre qui dessine une sorte de spatule ; il porte en son milieu une dépression plane gaufrée de filets et de petits motifs pointillés ou triangulaires.

Deux bandes de cuir retiennent la gaine à un baudrier le plus souvent rudimentaire, composé de simples bandes de cotonnade terminée par de gros glands en dragonne.

Sur le champ de bataille, l'emploi du glaive suit immédiatement l'usage de la lance qui sert uniquement d'arme de jet. En dehors de l'action de guerre ou de parade, les Touareg du Niger laissent au campement sabre et bouclier, alors qu'au contraire ils ne se départissent pas un instant du port de la lance et du poignard dit de bras, armes qu'ils utilisent pour les besoins les plus pacifiques de leur vie nomade.

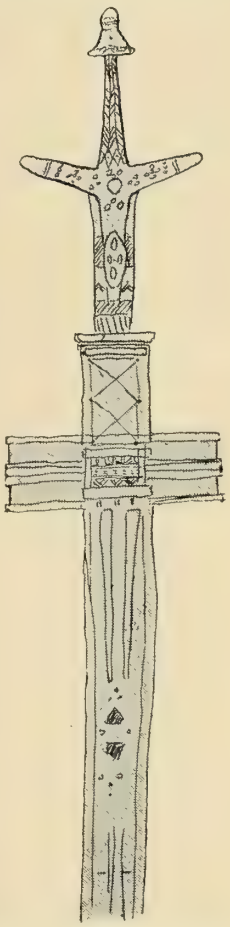

Fig. 13. — Poignard de bras.

Le poignard de bras étant constamment porté est l'objet de toute l'élégance des guerriers, (fig. 13). Sa dimension n'est jamais moindre de 0 m. 75 et atteint parfois 1 m. 10, c'est-à-dire égalant et dépassant même celle du sabre ; son four-

reau porte un bracelet de cuir destiné à être passé au poignet gauche. Le ton général du cuir est le plus souvent noir, mais il comporte fréquemment des applications de cuirs ajourés rouge ou vert posés en transparent sur le fond noir. L'ornementation est complétée par des lignes rectilignes formant carrés, diagonales, lignes brisées pointillées en broderie de laine rouge retenue aux angles du dessin par de petites têtes de clous en cuivre. La lame du poignard est moins large et plus effilée que celle du sabre ; elle est tirée à toute occasion pour les usages multiples du couteau en temps de paix. La poignée est fort curieuse, étant faite d'une fourche trifurquée de bois, à aspect de croix aux bras obliques. L'extrémité, de ceux-ci est encapuchonnée en des dés coniques de cuivre ou de fer blanc ; la tige d'axe porte un minuscule fleuron acuminé. Des incrustations métalliques en traits continus ou en pointillé figurent des rosaces, cercles ou lignes et égaient le bois lisse de cette poignée, dont la base supporte une garniture métallique, souvent en fer blanc, formant bague chevronnée, à double saillie en chaton conique écrasé.

La selle de cheval est peu ornementée (fig. 14) ; son bec très relevé forme pommeau élancé auquel atteint un chassis en bois assez effilé vers l'arrière-train.

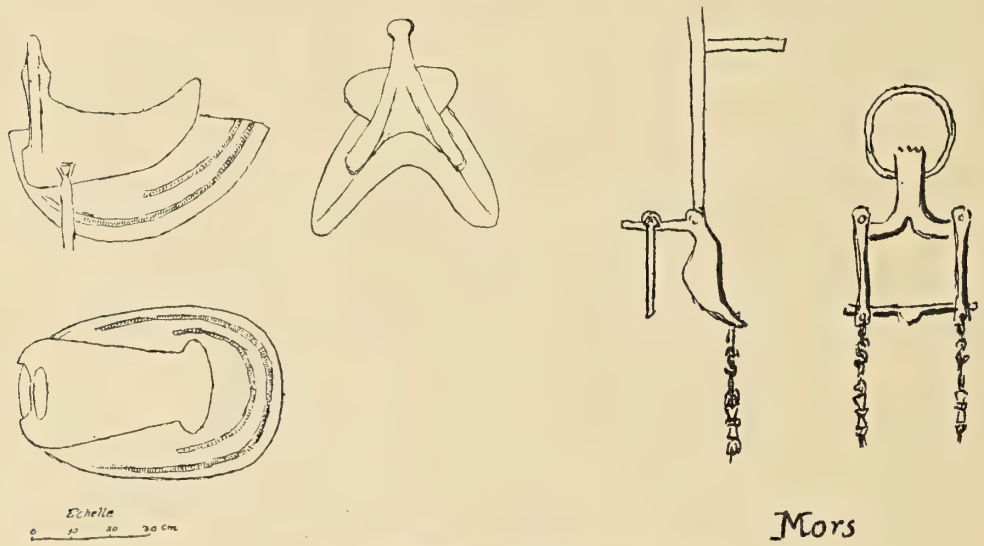

Fig. 14 et 15 — Selle pour chevaux et mors en fer.

Aux côtés du coussinet pendent deux étriers qui ne sont que des anneaux oblongs, écrasés à leur partie supérieure et dont la boucle inférieure, de 0 m. 08 à peine de largeur, ne peut contenir qu'un à deux doigts du pied : les Touareg du Sud-Ouest ont en effet les pieds nus ou chaussés seulement de sandales de cuir, laissant tout le membre à découvert. La selle repose sur un tapis rond en peau de mouton orné de bandes circulaires et concentriques brodées de laine rouge.

Si la selle de cheval est peu décorée, en revanche celle du chameau est une œuvre d'art des plus gracieuse, tout à fait spéciale aux « chevaliers bleus du désert ». Alors que la selle des Maures est une coquille grise et terne sans ornementation, par contre celle des Touareg présente l'aspect original d'une mitre épiscopale à deux pans relevés, l'un postérieur ayant exactement le profil du bonnet d'évêque, l'autre antérieur portant une gracieuse croix toute semblable à celle du manche du poignard et à laquelle le cavalier peut se maintenir. Cette selle est entièrement garnie de cuirs teintés de couleurs dont les oppositions sont très pittoresques. En outre, le bec antérieur est également percé à jour d'une croix grecque donnant une grande légèreté à l'ensemble (fig. 16).

Les cuirs teintés entrent dans la confection d'amulettes (fig. 17), sortes de sachets rectangulaires devant en principe contenir quelque verset du Coran, mais en pratique ne visant guère qu'à l'effet décoratif par leur couleur généralement rouge à filets noirs, ou, plus rarement, rouge et verte à hachures et raies noires,

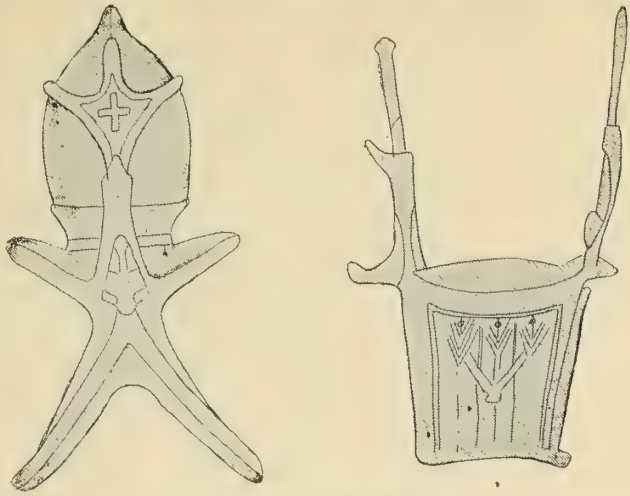

Fig. 16. — Selle pour chameaux.

Enfin le tempérament artistique des Touareg se trahit encore par les dessins des coussins de cuir sur lesquels ils reposent la tête ou le bras sous la tente; ces coussins, contenant souvent des graines comestibles, sont de forme allongée et rectangulaire, de couleur rouge foncée virant au noir à l'usage ; leur face comporte généralement un carré central flanqué de deux rectangles sur lesquels s'exerce l'habileté des artisans dans des dessins simples, obtenus, de même que nous l'avons vu précédemment, par des effets de lignes croisées ; la croix pattée revient dans le motif principal toujours figurée par masses sobres et sans entrelacs (fig. 18).

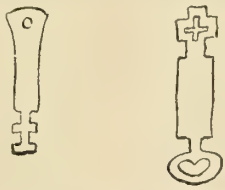

Fig. 17. — A gauche, sacs-amulettes ; à droite, clefs de cadenas.

Ainsi se limite la décoration chez les Touareg. Certains sacs ouvragés en cuir de couleur, avec application de broderie et à franges curieusement ajourées ou travaillées par incision de la peau en damiers et guillochages, que l'on voit faire exceptionnellement dans certains campements (Kel es Souk), relèvent moins de l'art targhi de ces tribus du Sud-Ouest mais plutôt, dans ces régions, de celui des Peuls nomadisant dans les régions voisines. Ainsi défini, l'art qui vient de nous occuper diffère essentiellement de l'art arabe ou de l'art peul. Ses moyens sont constants et des plus réduits : ligne droite exclusive, et exceptionnellement points ; figures planes élémentaires : le carré et le triangle, le cercle exceptionnel et pour les incrustations seulement. Effets : les fonds clairs, représentés en graphique par l'uni; demi foncés, par la hachure simple :

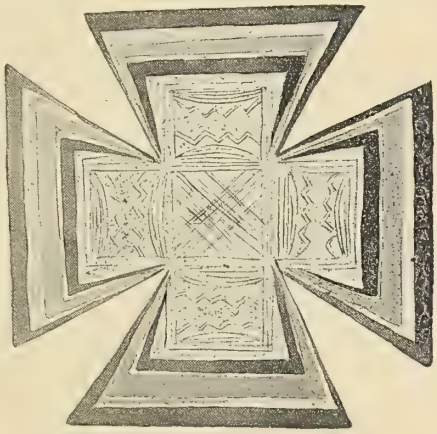

Fig. 18. — Décor sur coussin de cuir.

foncés, par la hachure croisée. Couleur employée uniquement pour les cuirs des poignards et des selles : le vert, le rouge, le noir et plus rarement le jaune, la teinte naturelle n'étant jamais employée. Motif principal : exclusivement la croix, généralement grecque, pure sur les selles et cuirs, spéciale à six branches sur les boucliers, radiolée sur les bois de lit.

Le fait a frappé vivement les voyageurs qui ont cru reconnaître par là dans les Touareg les descendants d'anciens croisés qui auraient fui au désert. Hypothèse superficielle. Les Touareg sont sans doute les anciens Numides ayant gardé la croix d'un christianisme qui leur a laissé leur habitude de monogamie. Leur signalétique anthropologique ressort du travail des mensurations de ma mission.

Si rudimentaire que soit l'art observé chez cette race, il n'en est pas moins très caractéristique, très développé et très fixe dans ses manifestations; ses éléments ont une constance qui permet de le mettre en évidence en vue de l'intérêt qui s'attache certainement à le rechercher dans les sources de son origine, d'où pourra naître sans doute une documentation précieuse en vue d'éclairer davantage l'histoire des énigmatiques « chevaliers du désert ».

THE EARLY BRONZE AGE IN THE LOWER VALLEY OF THE RHONE [1]

By Harold Peake (Oxford).

The purpose of this paper is twofold; firstly to demonstrate the value of a certain method of inquiry, and secondly to test the validity of an assumption that the valley of the Rhone has been from the earliest times the highway from the Mediterranean to North-West Europe.

The method employed has been to make schedules of the bronze implements found within a given area, then to prepare maps shewing the distribution of the discoveries pertaining to each period. The writer has limited his inquiry to the earlier half of the Bronze Age, namely to Periods i and ii, and the early part of Period iii of M. Déchelette. He has further limited himself to the study of axes, as in the case of other implements there is no little uncertainty as to which period they should be assigned. This is particularly the case with knives and daggers, especially as it has been impossible for him to make a personal examination of all the objects. The inquiry is then limited to the distribution of three types of axes : flat celts (haches plates), slightly flanged celts (haches à bords droits peu élevés) and flanged celts (haches à bords droits); the area covered includes the Departments of Ain, Ardèche, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Hautes-Alpes, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Var and Vaucluse. A few objects from the Department of Saône et Loire have also been included, but the list for this department does not pretend to be exhaustive; a few also have been added from Geneva.

In compiling the lists of these axes the writer has been greatly indebted to the valuable work of M. Ernest Chantre, *L'âge du Bronze*, though unfortunately at the time when that work was written the different types of axes were not well understood, and all the discoveries have been entered in one column. In distinguishing between the types he has been much assisted by the same author's work, *L'âge du bronze dans le bassin du Rhône*, and by M. Déchelette's *Manuel d'archéologie*, as well as by various articles that have appeared in *Matériaux* and other publications.

In the main, however, he has been dependent upon the information to be obtained from Museums, and he has personally inspected the collections at Avignon, Nîmes and Arles, as well as those in the National Collection at Saint Germain, and he desires to offer his best thanks to those in charge of these museums for the courteous assistance given to him in this inquiry. As many of the objects are deposited in other collections which he has had no opportunity of visiting, he was compelled to obtain the information that he required by correspondence, and much of the value of this paper is due to the kindness of M. Marc Le Roux, Conservateur du

1. A paper read before Section H. of the British Association for the advancement of science, 17 september 1913.

Musée d'Annecy; M. H. Michel, Conservateur du Musée Archéologique, Besançon; M. A. de Molin, Conservateur du Musée Préhistorique, Lausanne; Dr Gaillard, Directeur du Museum des Sciences Naturelles, Lyon; Le Directeur du Musée d'archéologie, Marseille; M. Alfr. Cartier, Directeur du Musée d'art et d'histoire, Genève; and M. E. Pavèse, Conservateur du Musée Savoisien, Chambéry, to all of whom he wishes to accord his best thanks.

It has often been thought that maps showing isolated finds would be of little use, and would fail to indicate the lines of trade; this may be true of later periods, when the knowledge of metal was universal and bronze implements were generally distributed, but the maps of Herr Lissauer [1] and M. Crawford [2] have indicated that for early periods, at any rate, they are not without value.

The assumption that the Rhone Valley was one of the great highways across Europe was at one time very generally held, though its sole basis was the knowledge that it became so under the Roman Empire. This theory has been repeated less of late years, yet as recently as 1907. Dr. Mackenzie wrote : « By the beginning of the Bronze Age the valley of the Rhone must have played a dominant role of communication between the great world of the Mediterranean and the North;

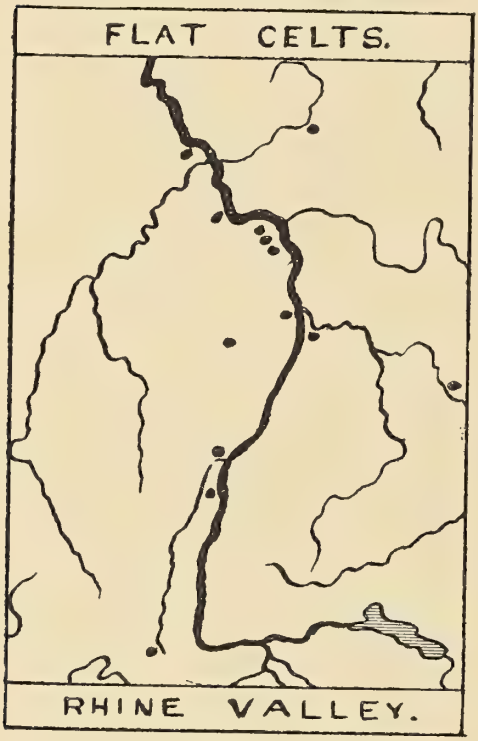

Fig. 1.

Fig 2.

by that time it was probably already the high continental trade route towards the tin mines of Britain » [3]. This paper aims at testing the truth of this statement.

One or two difficulties have been met with during this inquiry. As is well known there is a certain amount of overlapping, and axes of one type are sometimes found with those of a later date. It is possible, therefore, that flat celts may sometimes have been deposited where they have been found at a time when slightly

1. *Zeitschrift für Ethnologie*, 1905, 1906, 1907.
2. *Geographical Journal*, August and September, 1912, 184-216.
3. *Ann. Brit. Sch. at Athens*, XIV (1907-8), 351.

flanged celts were in use, while the latter may really belong to the period of flanged celts. The writer has, however, devoted a map to each type, and has only excluded such specimens as have actually been found with those of a later type. A difficulty has some times occurred in distinguishing from drawings or descriptions between celts that are flanged or only slightly so; these cases, however, have been rare and are scarcely likely to have affected any of the conclusions.

The first map, Fig. 1., shows the distribution of flat celts in this area. The two to the south, in the neighbourhood of Nîmes, are both of unusual type. One is very diminutive and thin, and cannot have been made for use; it is possibly a votive offering, or more probably intended to be used as money. In any case it does not belong to Period i. The other is of unusual form, of copper, and scarcely serviceable as an axe. It seems to represent an ineffectual attempt to copy a metal axe from a stone model. This again is exceptional and probably does not belong to this period.

Farther north the axe found near Montélimar is of copper and might belong to this period, but as it was found very far from others of this type it seems probable that we are dealing with one of those cases, mentioned above, where an early type was deposited during a later period. Three then are left, all in Savoie, and obviously outliers of the culture of the Swiss Lake Dwellings. There is no evidence deducible from this map that the Rhone Valley was a great trade route at this time, in fact everything points to a contrary conclusion.

It may be thought, perhaps, that flat celts are so scarce that their evidence as to trade routes is of little value; yet this is hardly the case. In Fig. 1. is a map of the Rhine Valley from Basle to Cologne, giving an area equal to that of Fig. 2, and

Fig. 3.

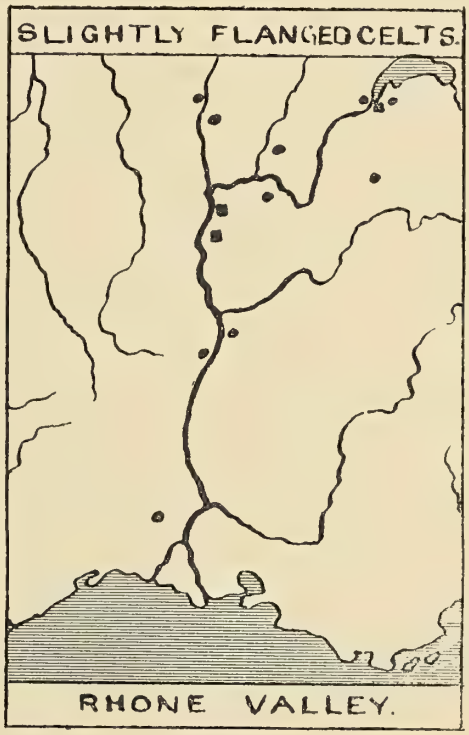

Fig. 4.

showing the flat celts found in that area as given by Herr Lissauer. Here we see that the axes are distributed fairly evenly down the valley, though they are grouped more closely near Mannheim and Maintz. Again in Fig. 3., which shows a

similar area in England from Mr. Crawford's map, we find flat celts numerous, while a distinct line across the valley of the Severn seems to indicate a trade route towards North Wales and Ireland.

We may conclude, therefore, that during the first period of the Bronze Age the inhabitants of the Rhone Valley were living in a neolithic state, and that metal implements had appeared, though rarely, in Savoie, coming probably from Switzerland,

Fig. 4. shows the distribution of slightly flanged celts. These, it will be noticed, are grouped to the north-east, with one exception, one from Nîmes, which arrived there, in all probability in the beginning of the next period. The remainder are all in the neighbourhood of Savoie, but the metal area has extended down the Rhone, nearly to Montélimar where the flat celt was found. It seems clear from this that the Lake Dwellers had advanced, or that tribes on their borders had learnt from them the use of metal. Still there is no evidence of trade along the valley with the Mediterranean.

It is not possible to compare this map with one of the Rhine Valley, for there no slightly flanged celts have been found, or if so they have not been distinguished from flanged celts. No map, showing the distribution of this type, has yet been made for England.

In the next map, Fig. 5., we find the Savoie group is more dense, though its

Fig. 5.

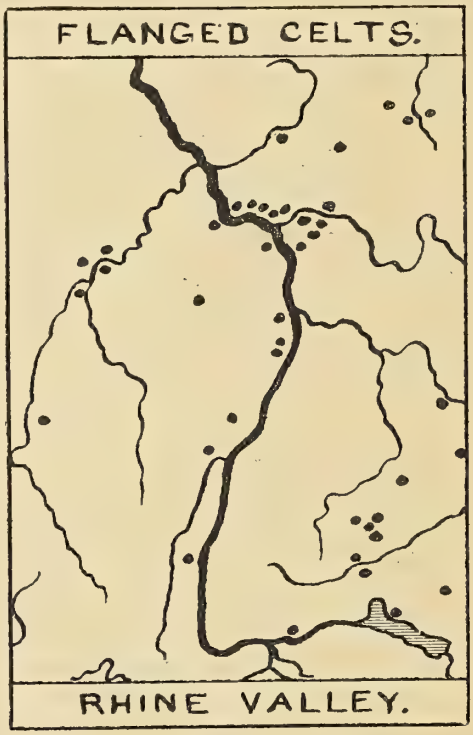

Fig. 6.

limits have not been extended. Farther south a belt runs diagonally across the valley, starting in the east at the pass of Mont Genêvre, and extending south-westwards, past Vauvert south of Nîmes, in the direction of Narbonne. Had certain daggers, which belong in all probability to this period, been included, the line would have appeared more continuous, but as it is, it points clearly to a trade route extending from the valley of the Po westward, probably to Spain. One thing is

clear, a trade route up the Rhone Valley from the Mediterranean still was non-existent, for there is no clear line running the whole way along the river as we find in Fig. 6., which shows the discoveries belonging to this period in the Valley of the Rhine.

We may, then, admit that this method of plotting upon maps the implements assignable to each period is not without its value, and that before the arrival of winged celts, at any rate, no highway existed along the lower valley of the Rhone. Whether such a highway came into use during the latter half of the Bronze Age must be left to future investigations to determine.

FLAT CELTS

SITE OF DISCOVERY	REFERENCES	PRESENT ABODE	REMARKS
Drome.			
Rochgude, near Montélimar.		British Museum.	? copper.
Gard.			
Aubussargues.		Nat. Hist. Mus. Nimes	very small.
Vielleville.		Nat. Hist. Mus. Nimes	coopper, unusual. type.
Haute-Savoie.			
Sevrier.	Chantre, Age du br.	Annecy Museum.	copper.
Sion, near Rumilly.		Annecy Museum.	
Savoie.			
Fontaine-le-puits.	Déchelette II, 135.		Found in 1908 with. flat knife-dagger.

SLIGHTLY FLANGED CELTS

SITE OF DISCOVERY	REFERENCES	PRESENT ABODE	REMARKS
Ain.			
Saint-Rambert.	Chantre, Age du br. Matériaux (1867), 395.	Coll. Sirand, Bourg.	
Toissey (Illiat).		Nat. Hist. Mus. Lyon.	Information supplied curator.
Ardèche.			
Baix.		British Museum. Greenwell Collect.	
Drôme.			
Valence.		British Museum. Greenwell Collect.	
Gard.			
Nimes.		British Museum. Grenwell Collect.	square notch.
Haute-Savoie			
Annecy (near).		Geneva Museum.	notch.
Tour de Langin.		Geneva Museum.	notch.
Isère.			
Ternay.	Chantre, Age du br.	Nat. Hist. Mus. Lyon.	10 Dechelette.
—	Déchelette.	Arch. Mus. Lyon.	7 says this.
—		Arch. Mus. Vienne.	28 hoard was.
—		Saint-Germain's Mus.	8 58 celts.
Trept.	Chantre, Age du br.	Coll. Chantre, Lyon.	
Vienne (Chasse).	Chantre, Age du br.	Saint-Germain's Mus.	5 part of hoard of flanged celts and palstaves.
Saône-et-Loire.			
Mâcon.		British Museum. Greenwell Collect.	
Lake of Geneva.			
Eaux-vives.		Geneva Museum.	3
Geneva (jonction).		Geneva Museum.	

FLANGED CELTS

SITE OF DISCOVERY	REFERENCES	PRESENT ABODE	REMARKS
Ain.			
Collonges sur Bellegarde.		Geneva Museum.	Italian type.
Loyettes.	Chantre, Age du br. Déchelette.	British Museum.	Italian type. Found 1812.
Nantua.	Chantre, Age du br. Matériaux (1867), 395.	Coll. Sirand, Bourg.	4 slight stopridge.
Pont de Vaux.	Chantre, Age du br. Matériaux (1867), 395.	Coll. Sirand, Bourg.	3 slight stopridge.
Saint-Bernard.	Chantre, Age du br.	Coll. Valentin-Smith, Trévoux, 1875.	
Ardèche.			
Aps.	Chantre, Age du br. Hor. Fer. iv. 9.	British Museum.	Italian type.
Salavas, near Vallon.	Chantre, Age du br.	Coll. Emilien Dumas, Sommières, 1875.	
Basses-Alpes.			
Faucon.	Chantre, Age du br.	Coll. Dr. Ollivier, Digne, 1875.	Italian type.
Faucon. (Bouzoullière).	Chantre, Age du br.	Coll. Dr. Ollivier, Digne, 1875.	Italian type.
Revel.	Chantre, Age du br.	Coll. Dr. Ollivier, Digne, 1875.	Italian type.
Sallanches-sous-Saint-Pons.	Chantre, Age du br.	Coll. Dr. Ollivier, Digne, 1875.	Italian type.
Drôme.			
Suze-la-Rousse.	Chantre, Age du br.	Avignon Museum.	Italian type.
Tulette et Saint-Maurice, (between).		Avignon Museum.	
Gard.			
Bagnols.		British Museum. Greenwell Collect.	Italian spatulate.
Beaume du roi du midi à Blandas.		Nîmes Museum.	Italian type.
Bernis.		Nîmes Museum.	Italian type.
Boissières.		Nîmes Museum.	
Nîmes.	Chantre, Age du br.	Coll. Fugère, Nîmes, 1875.	
Saint-Ilippolyte-du-Fort (Rascassaous).	Matériaux (1885), 469. Déchelette.		2
Vauvert.		Saint-Germain's Museum.	Italian type.
(Fonticule).	Chantre, Age du br. Déchelette.	Nîmes Museum.	2 Italian type.
— Vauvert.	Chantre, Age du br.	Coll. Pelet, Nîmes, 1875.	2
(Fonticule).	Déchelette.		
—	Chantre, Age du br. Déchelette.	Coll. Guirand. Nîmes.	
—	Chantre, Age du br. Déchelette.	Coll. Bary, Toulouse.	1
—	Chantre, Age du br. Rev. Arch. de Paris. Déchelette.	disappeared.	32
Hautes-Alpes.			
Rame (la roche de).	Matériaux XIII, 155.		Italian type. In grave with triangular dagger.
Saint-Jean-Saint-Nicolas.	Chantre, Age du br.	Coll. Dr. Ollivier, Digne, 1875.	Italian type.

FLANGED CELTS (Suite).

SITE OF DISCOVERY	REFERENCES	PRESENT ABODE	REMARKS
Haute-Savoie.			
Douvaine.		Annecy Museum	
—	Chantre, Age du br. Déchelette.	Geneva Museum.	
Saint-Julien.		Annecy Museum.	
Sion, near Rumilly.		Annecy Museum.	
Tour de Langin.		Geneva Museum.	Italian type.
Vieugy. (Lac d'Annecy).	Déchelette, II, 245.	Annecy Museum.	
Isère.			
Balme, Marignon.	Chantre, Age du br.	Coll. Chantre, Lyon, 1875.	Slight stopridge.
Cognin.	Chantre, Age du br.	Saint-Germain's Museum.	
Cremieu.	Chantre, Age du br.	Cremieu Museum.	Spatulate.
Porcieu-Amblagnieu.	Déchelette.	Saint-Germains's Museum.	Italian type, hoard of 5
Saint-Chef.	Chantre, Age du br. Matériaux (1867), 395.	Coll. Chantre, Lyon, 1875.	spatulate.
Saint-Hilaire de Brens.	Chantre, Age du br. Matériaux (1867), 395.	Coll. Chantre, Lyon, 1875.	slight stopridge.
Soleymieu.	Chantre, Age du br. Matériaux (1867), 395.	Coll. David, Morestal, 1875.	spatulate.
—	Chantre, Age du br. Matériaux (1867), 395.	Coll. Bonnet, Trept, 1875.	spatulate.
Vienne (Chasse).	Chantre, Age du br. Déchelette.	Arch. Mus., Vienne.	6
—	—	Arch. Mus. Lyon.	1 spatulate.
—	—	Coll. Julien Greau, Troyes.	1
—	—	British Museum. Greenwell Collect.	1 Italian type.
—	—	Nat. Hist. Mus. Lyon.	1 Italian type.
—	—	Saint-Germain's Mus.	7
—	—	Coll. Sir Arthur Evans	2
(A hoard of 27, of wich 5, at least, are slightly flanged; also 2 palstaves).			
Rhône.			
Lyon.	Chantre, Age du br.	Coll. Chantre, Lyon. 1875.	2
—		now in Annecy Museum.	
—	Evans, Anc. br. impl. 52.	Coll. Sir Arthur Evans	
— (near).	Chantre, Age du br.	Nat. Hist. Mus. Lyon.	cast at St-Germain.
Vernaison.	Chantre, Age du br. Déchelette.	Arch. Mus. Lyon,	7 found in 1856 with 6 palstaves.
Saône-et-Loire.			
Mâcon.		British Museum. Greenwell Collec.	slightly pinched at centre.
— (near), on bank of Saone.		Annecy Museum.	
Savoie.			
Aix-les-Bains (near).		Geneva Museum.	Italian type.
Vaucluse.			
La Garde.		Avignon Museum.	
Mornas.		Avignon Museum.	Italian type 1854.

FLANGED CELTS (Suite).

SITE OF DISCOVERY	REFERENCES	PRESENT ABODE	REMARKS
Vaucluse (suite)			
Orange.		Avignon Museum.	
— (near).		Avignon Museum.	
Vaison (near).		Avignon Museum.	Italian type.
Lake of Geneva.			
Eaux-vives.		Geneva Museum.	4
Geneva (jonction).		Geneva Museum.	
— (Arve).		Geneva Museum.	
— (butin en l'isle).		Geneva Museum.	
— (casemates).		Geneva Museum.	
— (banks of Rhône).		Geneva Museum.	3

NOTE SUR TROIS STATUETTES DE FORME HUMAINE

Recueillies à Lifou (îles Loyalty, dépendances de la Nouvelle-Calédonie)

Par M. Bouge (Paris).

(Explications de Nako, grand sorcier de Lifou).

I. — Cette statuette, taillée dans un grès dur, haute d'environ 20 cm., s'appelle Sissiwagnano, du nom d'un oiseau siffleur qui chante de bon matin — le sissi — et d'une pointe de terre de Lifou — wagnano.

Pour invoquer Sissiwagnano, le sorcier lui crache sur la figure certaines feuilles de plantes préalablement machées, puis il lui adresse son vœu de mort, de guerre ou de paix.

Le dieu transmet son pouvoir d'action à son « servant », petite statuette de grès, placée près de lui, de même forme et haute de 5 cm. Cette petite statuette est alors prise par le sorcier demandeur qui la portera sur lui jusqu'à ce que le vœu soit exaucé. A ce moment, seulement, elle reprendra sa place près de Sissiwagnano.

Les deux fétiches « habitent » dans le trou d'une grotte et sont soigneusement cachés par un amas de pierres.

Sur la statuette, les bras tiennent des armes qui veulent figurer un casse-tête et une sagaie, insignes de la force.

Fig. 1.

II. — Cette deuxième statuette représente un homme assis sur ses jambes et au dessous une tête de femme.

Taillée dans un grès rougâetre, elle est haute d'environ 10 cm. et repose sur une pierre de corail aplatie au sommet.

Fig. 2.

Elle porte le nom de la grotte qui abrite la plupart des fétiches ou « diables » : louōpe (lou voulant dire deux et ōpe division, compartiment).

Pour invoquer Louōpe, on crache sur la *figure de l'homme* des herbes machées — cette partie du fétiche a le pouvoir de faire surgir des plaies sur le corps de la personne désignée dans le vœu.

Si celle-ci est prévenue à temps, elle peut demander au sorcier de conjurer le mauvais sort qui l'attend.

Une nouvelle invocation est alors adressée à la *figure de la femme*.

Dans ce fétiche, l'homme représenterait donc le pouvoir du mal et la femme le pouvoir de réparation.

III. — Cette troisième statuette, taillée dans une stalactite est haute d'environ 9 cm. ; elle a les mêmes pouvoirs de mort, de guerre et de paix que Sissiwagnano.

Quand on veut affaiblir un ennemi ou le faire mourir lentement, on prend les « restes du manger » de cet ennemi — généralement d'iguame ou de canne à

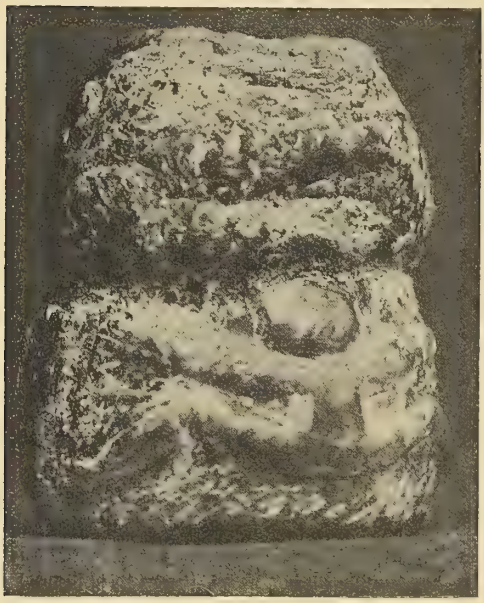

Fig. 3

sucre — ; on les pose derrière la statuette et on invoque le dieu après lui avoir craché sur la figure des herbes finement mâchées.

Il existe à Lifou d'autres fétiches en pierres de formes diverses et de vertus très variables.

Certains sont spéciaux à l'île — d'autres ont été importés de l'île des Pins et de la Nouvelle-Calédonie.

Mais à ma connaissance ce n'est qu'à Lifou qu'on a rencontré des fétiches en pierre de forme humaine.

Je dois ceux que je possède et qui viennent d'être décrits à l'amabilité de M. Journot, ex-délégué de l'administration aux îles Loyalty.

LETTRE DU P. CH. DE FOUCAULD A M. DE MALIBRAN

Barbirey, par Pont-de-Pany (Côte-d'Or), 24 juillet 1913.

MONSIEUR,

Votre lettre du 10 avril m'est parvenue après un long voyage ; je me hâte de répondre à vos deux questions.

1° blason targui. — A mon avis il n'y a aucune trace de blason, c'est-à-dire aucun signe soit personnel soit héréditaire, mais une simple fantaisie d'ornementation dans les croix ou autres signes que l'on remarque sur les boucliers en particulier.

2° origine ethnographique des Touareg. — Je suis persuadé que les Touareg appartiennent à la race berbère. Ils sont frères des Berbères de Tripolitaine, d'Algérie et du Maroc. Le nom de Touareg, qu'ils ne se donnent pas à eux-mêmes, est un mot arabe signifiant « habitant de Targa », c'est-à-dire « habitant du Fezzan », Targa étant le nom ancien et berbère du Fezzan (Fezzan est un mot arabe) ; il semble indiquer qu'autrefois les Berbères appelés Touareg par les Arabes habitaient le Fezzan, dont ils ont sans doute été chassés vers le sud par des invasions arabes. Les Touareg se donnent à eux-mêmes, selon les régions, les noms d'Imouhar, Imouchar, Imajeren, Imaziren, qui sont tous le même nom prononcé différemment, que se donnent aussi beaucoup d'autres Berbères au Maroc, en Algérie et en Tripolitaine, et qui est le même que le nom de Mazigues connu dès l'antiquité. Les populations berbères sédentaires du Sahara, du Touat et du Tidikelt appellent tous les Touareg « Ilemtien » : *Ilemtien* est la forme berbère du nom de la grande fraction berbère dont les historiens arabes font mention sous le nom arabisé de « Lemta ». D'anciens documents nous montrent les Homtien (arabe : Lemta) établis auprès de la Targa (arabe : Fezzan) ; voir l'Atlas de Dapper, Amsterdam, XVIIe siècle.

La langue des Touareg est un dialecte berbère très pur ; ce dialecte présente des différences de détail selon les diverses régions du pays, plusieurs fois grand comme la France, habité par les Touareg ; dans l'Ahaggar, où la langue semble plus parfaite qu'ailleurs, il y a très peu de mots d'origine étrangère, quelques-uns d'origine arabe, un très petit nombre d'origine soudanaise, 5 d'origine latine trahissant d'antiques relations avec les Romains qui aux premiers siècles du christianisme occupèrent Ghadamès et Ghât.

Je vous autorise bien volontiers à vous servir de ces petits renseignements pour faire telles communications qu'il vous plaira.

Au sujet de l'ethnographie je vous demanderai moi-même un renseignement. Le jeune Targui que j'ai conduit en France est de race très pure ; je serais heureux qu'un ethnographe fît ses mensurations, ses photographies et tout ce qu'il est intéressant pour la science ethnographique.

Daignez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Fr. Ch. de FOUCAULD.

ANALYSES ET NOTICES

Gabriel Leroux, *Les Origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains*. In-8°, xviii-354 p. et 14 vignettes. Paris, Fontemoing, 1913.

M. Leroux a eu la bonne fortune de fouiller, puis de publier un des monuments les plus originaux de l'île de Délos : une vaste salle à colonnade interne qui devait servir de Bourse de commerce. L'étude de ce monument l'a amené à reprendre mainte question que les débats des spécialistes avaient plus embrouillée qu'éclaircie. Ainsi est née sa thèse de doctorat qui, quoique destinée aux archéologues, intéresse par bien des côtés les ethnographes. Ils ne sauraient trouver ces problèmes complexes, que pose l'évolution des temples de l'époque préhistorique à la basilique chrétienne, traités avec plus de bon sens et d'élégante précision. Indiquons à grands traits ce qui importe à l'ethnographie.

Dès l'époque néolithique, on rencontre les deux formes d'habitation humaine qui réagiront sur la demeure divine : huttes rondes avec *bothros*, trou pour foyer, au centre (*Orchomène*, cf. ma note, *R. arch.* 1907, II) ; fer à cheval avec porte dans le front droit et, parfois, une division parallèle à ce front (Olympie, Syra, Thessalie). Pour l'Italie la survivance des deux formes durant tout l'âge du bronze est assurée par les fameux coffrets cinéraires en argile dits *urne-capanne* ; en Sardaigne et dans les Baléares par les *navetas* elliptiques et les *nouraghes* ou *talayots* circulaires ; ce sont apparemment des tombes de morts héroïsés (cf. pour les dernières théories à ce sujet mon c.-r. de Pettazzoni, *RHR*, 1913, I, p. 228) comme les constructions mégalithiques de la Grèce mycénienne où, avec la *tholos* et le *dromos*, les deux formes se combinent. De ces constructions absidiales sort, par une évolution naturelle, le *mégaron* mycénien où l'on a depuis longtemps reconnu l'ancêtre du temple grec. *Mégaron* signifie *grotte* et c'est, en effet, comme une longue grotte artificielle ; dans une grotte le foyer se place *devant* l'entrée, pour que ses habitants ne risquent pas d'être enfumés : un auvent rudimentaire l'abrite : de là les antes, le *vestibulum in antis* du temple grec ; derrière cette entrée, s'étend la grande chambre, la chambre où l'on couche ; parfois, derrière elle, un magasin étroit et obscur : ces divisions toutes naturelles sont devenues le *prodomos* ou le *naos*, le *thalamos* ou le *naos* et l'*opisthodomos* ou l'*adyton*, selon qu'il s'agit de la maison des dieux ou de celle des hommes. A l'intérieur, pour maintenir le plafond de la grotte artificielle, il faut renforcer la poutre centrale unique de la hutte ronde ; suivant le système de toiture adoptée, on place les piliers de renfort ou dans l'axe, ou en deux rangées parallèles. Telle est l'origine des colonnes intérieures.

Quand la grotte artificielle commence à être construite, non plus en torchis ou pisé, mais en pierres sèches, il devint difficile de donner au fond la forme absidiale ; cette difficulté (jointe sans doute à l'attraction des autres côtés qui étaient rectilignes et non curvilignes) amena à remplacer l'abside par un mur de fond droit, parallèle au mur de front. Le passage, presque insensible, d'une forme à l'autre, se marque dans les édifices de la fin du 3e millénaire récemment découverts en Thessalie. La colonne y joue déjà un rôle, tant pour soutenir l'auvent que pour supporter le toit à double pente de la salle. On croit

1. Il n'est déjà plus exact d'écrire qu'on « admet couramment que les différentes inventions de la civilisation énéolitique sont propagées de l'Est à l'Ouest » (p. 30) ; nous avons rendu compte ici-même (*RES*, III, p. 166) du livre de Wilke où la thèse contraire est soutenue. La thèse de M. G. Leroux était encore inconnue à M. J. de Mot quand il a publié dans les mémoires de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles* (janvier 1913) un travail court mais bien illustré sur *Les formes primitives de l'habitation en Grèce et en Italie*.

avoir trouvé des restes d'ossements et de cendres dans les trous où s'enfermaient ces piliers. Leur rôle, comme soutiens de la toiture, devait paraître si important qu'on croyait devoir les y approprier par un *sacrifice de fondation*.

Si l'origine des colonnes intérieures ou des antes s'explique ainsi sans peine, il n'en est pas de même de la colonnade qui entoure le temple grec classique, le temple *périptère*. M. Leroux n'a pas grand mal à réfuter les théories de MM. Sarrasin et Muchlau qui le dérivent de la maison sur pilotis (je les ai exposées *Journal des Savants*, 1909). Il propose d'y voir « la combinaison d'un mégaron *in antis* avec un baldaquin sur colonnes », entendez qu'au dessus de l'idole (ou de l'autel), enfermée dans un enclos carré à ciel ouvert on aurait dressé un auvent, formé d'un toit à double pente soutenu par des poutres. L'hypothèse est ingénieuse; malheureusement elle ne s'appuie que sur un texte de Pausanias d'explication douteuse et sur des fondations découvertes sous le temple d'Apollon à Thermos dont l'interprétation est encore plus incertaine.

Là où la thèse de M. L. ne me paraît pas douteuse c'est quand, établissant que le *mégaron* comportait un toit à pignon (sans doute avec ouverture à double pignon pour laisser sortir la fumée), il en conclut qu'il n'y pas lieu de distinguer, au point de vue architectonique, dans la Grèce continentale le *mycénien* des périodes néolithique et énéolithique qui le précèdent, comme des périodes achéenne et dorienne qui lui succèdent. A toutes ces périodes, la maison grecque est la maison de type nordique, faite pour que la chaleur du foyer central ne puisse se perdre et que les pluies s'écoulent le long de la pente du toit à pignon. Quant au plan curviligne, il n'en serait qu'une variété et, si l'on en retrouve des exemples en pays d'architecture dorienne, ce serait que, retardataires, les Doriens ont du descendre des Balkans, au XIe s., encore munis de la maison néolithique qui avait évolué dans le bassin égéen tandis qu'elle s'était maintenue dans l'Europe centrale.

Ce conservatisme me paraît vraisemblable; mais M. L. aurait du mieux mettre en évidence ce fait important : que les édifices doriens en fer à cheval connus sont tous des édifices de culte (Thermos, Gonnos, Érétrie, Thasos, Égine, enfin le *bouleutérion* d'Olympie à qui des raisons d'ordre religieux pouvaient imposer le plan elliptique qui était celui du vieil édifice du culte prémycénien pieusement conservé sous le nom de *maison d'Oenomaos*) ; l'abside peut donc avoir eu, dans ces temples comme dans nos églises, une raison d'être religieuse : ne serait-ce pas l'asile de l'autel fumant, héritier du foyer qui, de sa nature, comporte un abri arrondi? Quoiqu'il en soit, de cette uniformité des monuments depuis les origines jusqu'au VIe s., on ne saurait conclure, comme le fait M. L., à l'unité de race des populations qui nous les ont laissés.

Ce qu'on regrettera surtout, c'est que M. L. n'ait pas abordé le problème si gros de conséquences ethnographiques pour lequel il était si bien outillé : *mégaron* veut dire *caverne* et les anciens avaient des *abata* souterrains dans leurs temples comme nous avons des cryptes dans nos églises; *naos* veut dire navire et on parle toujours de la nef ou du vaisseau d'une église et l'idée peut remonter à l'époque mégalithique puisque les gens des Baléares appellent *navetas* leurs tombes préhistoriques de forme elliptique; enfin, l'édifice rond ne dérive ni de la caverne des troglodytes qui donne le fer à cheval ni de la nef des peuples marins qui donne l'ellipse : c'est la tente, le wigwam des nomades des grandes plaines. Tirer au clair le rôle respectif de ces trois éléments — caverne, nef, tente — serait écrire un des chapitres capitaux de l'histoire de l'humanité primitive.

Arrivé au temple classique dont il a expliqué la genèse, M. Leroux nous invite à jeter un regard sur la maison dans les pays d'Orient des origines à la même époque. En Crète, c'est un changement complet d'avec le *mégaron* : assemblage de pièces de formes diverses donnant un plan irrégulier ; couloirs desservant ces pièces ; alignement de magasins ou de dépôts; éclairage par des courettes ou puits de lumière par où montent les escaliers ; un et parfois deux étages; toiture à terrasse, — tel est le palais minoen dont la complication a donné naissance à la légende du Labyrinthe ; le *mégaron* n'a été introduit en Crète que lorsque les Achéens conquirent l'île vers 1200 Dès le XIVe s. le palais crétois était imité dans les îles voisines (Mélos et Théra) et amenait les princes Achéens de Mycènes et de Tirynthe à grouper tout un ensemble de petites pièces autour de leur *mégaron*.

Passons rapidement sur les chapitres relatifs à l'Orient; on sent trop que M. L. n'y parle que de seconde main ; en particulier je ne saurais approuver ce qui y est dit de la rareté des huttes rondes en Egypte, de la genèse de la pyramide, et de la complication des temples égyptiens : si les temples ont pu faire aux Grecs l'impression qui leur firent qualifier celui de Hawara de *Labyrinthe* (et le nom peut s'expliquer tout autrement), c'est à cause de la forêt de colonnes de la salle hypostyle avec les rangées de chapelles et de cryptes obscures ménagées dans l'épaisseur des murs : c'est à cause de leur multiplicité et, surtout, de la pénombre qui répandait dans ces vastes édifices une impression analogue à celle que donnent les basiliques chrétiennes. Il me semble qu'il y avait lieu d'insister sur cette forêt des colonnes lotiformes ou palmiformes — la haute palmeraie de pierre, dit ailleurs (p. 214) M. L. — qui a du, je crois, ne pas influencer moins les architectes de l'hypostyle grec que ceux de l'*apadana* perse. Pour l'Asie-Mineure, M. L. fait justice de la théorie de Léonhard (je l'ai exposée ici I, p. 522) qui prétend que le mégaron grec dérive de celui dont les tombes permettent d'inférer l'existence depuis la Lycie jusqu'à la Paphlagonie. En fait, aucune de ces tombes rupestres n'est antérieure au VIIIe siècle ; c'est donc leur type qui a été importé en Asie-Mineure par les envahisseurs indo-européens apparentés aux Grecs et qui, dès cette époque, ont subi leur influence. Je remarque avec plaisir que M. L. a insisté sur deux points importants qui m'avaient frappé de mon côté : d'une part, le fameux toit du Mausolée, en pyramide à degrés, ne doit pas s'expliquer par une influence égyptienne, mais par la toiture des maisons carrées en tronc d'arbre que Vitruve signale en Colchide et dont j'ai pu constater la persistance dans la Phrygie centrale ; d'autre part, le temple de Khaldis en Arménie, dont Sargon a fait représenter à Ninive le pillage par ses troupes en 800, est un véritable temple dorien avec fronton triangulaire, portique de 6 colonnes, où sont attachés des boucliers. L'explication de ce fait est, d'ailleurs, plus simple que M. L. ne paraît le croire : la population primitive de l'Ourartou (caucaso-élamite) avait été conquise, vers 900, par le dernier remous de l'invasion phrygienne qui lui donna son nom d'Arménie ; il n'est pas plus étonnant de trouver un temple de type grec dans l'Arménie du VIIIe siècle que des façades de tombeaux qui s'en inspirent dans la Phrygie de la même époque.

Les six derniers chapitres nous font suivre à travers l'antiquité classique l'histoire de l'édifice curviligne à colonnade. Nous devons nous borner à résumer les développements qui peuvent intéresser l'ethnographie.

1° Tous les temples ronds sont ou funéraires (héroon, mausolée : demeure suprême du demi-dieu ou du personnage divinisé) ou destinés à abriter un feu sacré (Vesta), peut-être aussi des serpents sacrés (*tholos* d'Epidaure).

2° Tous les temples à abside se rapportent à des divinités chtoniennes (Kabirion de Samothrace, Pythion de Gortyne, Zeus Trophonios à Lebadée, temple des Sept Statues à Delphes).

3° Jusqu'à l'époque hellénistique le type de la maison grecque reste celui du *mégaron*; ce n'est que sous l'influence de l'Orient que le péristyle s'y développe.

4° La salle hypostyle grecque (celle de Délos en particulier) est empruntée à l'Egypte hellénistique pour le plan.

5° Cette salle hypostyle est le prototype d'un des deux types entre lesquels se répartissent les basiliques romaines, le type *oriental*, le rectangle développé en largeur avec péristyle intérieur ; l'autre type, le type *grec*, est un rectangle développé en profondeur avec abside au fond, dans l'axe et à l'opposite de la porte, et deux rangées de colonnes le divisant en trois vaisseaux.

6° C'est à ce type à abside que se rattache la basilique chrétienne. Si les architectes chrétiens ont choisi pour abriter le nouveau culte, ce type de monument qui servait jusque là de Palais de justice ou de Bourse de commerce, c'est que des salles de forme toute pareille avaient servi à des cultes voisins du christianisme : tels sont le Baccheion d'Athènes, le sanctuaire syrien du Janicule, peut être une synagogue à Priène. Ajoutons qu'un culte qui concentre sur l'autel l'attention des fidèles avait besoin de l'abside avec sa pénombre mystique.

A. Reinach.

*
* *

Louis Botte, *Au cœur du Maroc*, in-18 de 226 pages, 32 planches. Paris, Hachette, 1913, 4 fr.

Ce petit livre se distingue, dans la littérature grandissante sur le Maroc, par le ton alerte, la précision des notations et l'originalité des impressions. Les chapitres sur Rabat, Salé, Settat, Chella, Merrakesch, sont parfaits dans leur genre. Mais aussi, c'est que l'auteur, dessinateur, photographe et archéologue « s'y connaît » en art hispano-mauresque et arabe ; c'est sa spécialité ; il a su dans ce livre pour le grand public, ne donner que la quintessence de ses observations : ici nous espérons qu'il pourra continuer ses recherches et consacrer à l'architecture et à l'art décoratif du Maroc occidental la monographie dont deux voyages au Maroc lui ont déjà fourni des éléments fragmentaires que des voyages ultérieurs devront compléter. Nul n'est mieux qualifié que M. Botte pour ce travail, auquel il joindra, nous en avons l'assurance, des recherches ethnographiques dans ces villes de la côte qui s'européanisent si vite.

A. van Gennep.

*
* *

C. Piton, *Le costume civil en France du* XIII*e au* XIX*e siècle*, 4°, 380 p., 700 ill., 12 pl. en coul., Paris, E. Flammarion, 1913, 15 fr.

Il y a longtemps que les folkloristes et les ethnographes désiraient une monographie du costume français. Je reprocherai de suite à l'auteur de n'avoir pas décrit systématiquement l'évolution de chacune des pièces du costume, et de n'avoir pas cherché comment les modes de cour ont passé aux hobereaux, de là dans la bourgeoisie pour aller enfin, après bien des simplifications et des transformations, devenir coutumes populaires. Son livre est moins un traité qu'un commentaire des illustrations. Mais comme celles-ci sont bien choisies et bien reproduites, le mal n'est pas très grand, car on peut faire le travail en se servant de ces illustrations comme base. Les volumes de Quicherat sont bien démodés, ceux de Lacroix traitent plutôt des curiosités et des singularités des costumes : M. Piton a compris qu'il fallait considérer non seulement les costumes de cérémonie et de luxe, mais aussi ceux des enfants, des artisans, du menu peuple et il a donné des illustrations parfaites. C'est donc un livre indispensable aux ethnographes.

A. van Gennep.

*
* *

L. Arensdorff, *Manuel pratique de langue peulh*, Paris, Paul Geuthner, 1913, XXII et 424 pages in-12, 12 fr. 50.

L'ouvrage que vient de publier M. Arensdorff est une contribution abondante à la connaissance de la langue peule et surtout de celui de ses dialectes parlé au Fouta-Diallon ; ce dialecte était jusqu'à présent fort peu connu et n'avait jamais été l'objet d'une étude d'ensemble : c'est ce qui fait l'intérêt principal du *manuel* de M. Arensdorff. Il nous révèle des tournures et des expressions souvent inconnues aux autres dialectes, ainsi que certaines formes morphologiques spéciales et la façon dont les lettrés musulmans du Foûta-Diallon ont adapté les signes de l'alphabet arabe à la transcription des sons de leur langue.

Mais tout ceci est du domaine de la linguistique. Au point de vue ethnographique, cet ouvrage mérite également d'être mentionné, car il renferme quelques contes et un certain nombre de proverbes (texte et traductions) qui sont intéressants. Il est regrettable que l'auteur, qui avait recueilli une grande quantité de fables et récits divers, n'ait pu, pour des raisons matérielles, donner une plus grande extension à cette partie de son livre. A noter aussi les pages concernant les termes respectueux et les termes de mépris.

Je suis surpris que, dans son énumération des mois, l'auteur ne se soit pas aperçu que la concordance qu'il indique entre les mois musulmans et les nôtres ne vaut que pour l'année 1912, où le 11 moharrem (*dyômbènte* en peul) correspondait au 1er janvier (et non d'ailleurs le 1er *dyômbènte* au 11 janvier, comme il l'indique à tort). Le calendrier adopté par les Peuls n'est autre que le calendrier musulman et ses mois n'ont aucun rapport avec les saisons solaires.

M. Delafosse.

L'Imprimeur-Gérant : Ulysse Rouchon.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, boulevard Carnot, 23.

Nouvelles publications

ÉGLISES DE CONSTANTINOPLE

PAR

Jean EBERSOLT
Docteur ès lettres

Adolphe THIERS
Architecte, prix du Salon

CHARGÉS DE MISSIONS SCIENTIFIQUES

Un volume in-4°, richement illustré, accompagné d'un album de 58 planches en héliogravure et en phototypie. . . . . **100** fr.

MÉMOIRES CONCERNANT L'ASIE ORIENTALE

INDE, ASIE CENTRALE, EXTRÊME-ORIENT

Publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Sous la direction de MM. SENART, BARTH, CHAVANNES, CORDIER, *Membres de l'Institut.*

Tome premier. In-4°, 63 planches . . . . . **25** fr.

Sommaire : HENRI CORDIER, **Les conquêtes de l'empereur de la Chine** (pl. I-IV). — ED. CHAVANNES, **L'Instruction d'un futur empereur de Chine**, en l'an 1193 (pl. V-IX). — PAUL PELLIOT, A propos du **Keng tche t'ou** (pl. X-LXI). — A. FOUCHER, **Les images indiennes de la Fortune** (pl. LXII, LXIII).

MUSÉE DU LOUVRE

Les Bronzes antiques du Louvre

PAR **A. de RIDDER,** *Conservateur-adjoint.*

2 volumes in-4°, accompagnés de planches en phototypie.

Tome I. **Les Figurines,** avec 64 planches. . . . . **30** fr.
Tome II. — **Les Instruments** *(sous presse).*

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DES RELIGIONS

Publiée sous la direction de MM. René DUSSAUD et Paul ALPHANDÉRY.

TOME PREMIER

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES RELIGIONS

Par **René DUSSAUD**

Un volume in-18. . . . . **3** fr. **50**

RÉPERTOIRE DE L'ART QUATERNAIRE

Par **Salomon REINACH**, de l'Institut

Un volume in-18, illustré de 1.500 dessins . . . . . **5** fr.

ERNEST LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte, P

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNE

Les Médailles historiques du règne de Napoléon le Grand
Par Ernest Babelon. In-folio de luxe..... 100 fr.

Les statues funéraires dans l'art grec
Par M. Collignon. In-4..... 30 fr.

Didymes, Fouilles de 1895-96.
Par Hausoullier et Pontremoli. In-4..... 75 fr.

Le Palais de Latran.
Par Ph. Lauer. In-4..... 150 fr.

Précis de l'art arabe.
Par J. Bourgoin. In-4, 300 planches ..... 150 fr.

Une nécropole royale à Sidon
Par Hamdy Bey et Th. Reinach. In-fol..... 200 fr.

Sigillographie de l'Empire Byzantin
Par G. Schlumberger. In-4.... 100 fr.

Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem
4 vol. in-folio..... 400 fr.

Inventaire des sceaux de la Bourgogne
Par A. Coulon. In-4, 60 planches. 40 fr.

Catalogue de la Collection de Clercq
8 volumes..... 200 fr.

Les manuscrits à peintures de Lord Leicester
Par Léon Dorez. In-folio..... 125 fr.

Demosthenis Codex Σ
Reproduction en phototypie, 1100 planches in-folio..... 500 fr.

Platonis Codex Paris. A.
Reproduction en phototypie, 688 planches in-folio..... 400 fr.

Codex Borbonicus. Manuscrit mexicain.
Reproduction en couleurs. In-4. 200 fr.

Les Diplômes Royaux Mérovingiens
Reproduction en phototypie, 50 planches..... 75 fr.

Monuments Piot. Le plus imp
Recueils d'art et d'archéologie
21 volumes publiés.....net.

Mission archéologique dans la septentrionale
Par Ed. Chavannes. 2 vol. de planches et 2 vol. de texte..... 200 fr.

Mission scientifique en Perse
Par J. de Morgan. 9 volumes in-4. 300 fr.

Mémoires de la Délégation française en Perse
14 volumes in-4 publiés..... 670 fr.

Archives Marocaines
21 volumes in-8 publiés..... 250 fr.

Revue du monde musulman, 1907-1913
25 volumes in-8..... 175 fr.

Bibliothèque égyptologique
Publié par G. Maspero. 27 volumes in-8 publiés..... 400 fr.

Musées d'Algérie et de Tunisie
17 volumes publiés..... 200 fr.

Memoires de la Mission archéologique française du Caire
16 tomes en 43 fascicules in-4, publiés net..... 1000 fr.

Revue archéologique
3e série, 1883-1913..... 600 fr.

Revue de l'histoire des religions
1880-1913, collection complète. 700 fr.

Revue sémitique d'épigraphie et d'histoire
Tomes I à XX, collection complète..... 300 fr.

Revue égyptologique
Tomes I à XIV, collection complète..... 300 fr.

Revue d'assyriologie
Tomes I à X, collection complète. 200 fr.

Bouché-Leclercq, de l'Institut.
Histoire des Lagides, 4 vol. in-8. 36 fr.
Histoire des Séleucides. Tome I. In-8..... 10 fr.

Le Puy. — Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon